

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240925-C20240924_07_SI-DE

2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS • 2023



Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240925-C20240924_07_SI-DE

Le Mot du Président



Cher(e) Collègue,

Je vous invite à découvrir le rapport d'activités 2023 de la **Communauté de Communes de Cattenom et Environs**.

Il répond aux obligations légales prévues à l'article L. 5211-39 du CGCT issu de la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale demandant au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale d'adresser, annuellement au maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes. C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions menées par notre Communauté de Communes aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires. Dans un contexte climatique, économique, politique et géopolitique bouleversé en 2023, l'année a notamment été marquée pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, par :

- › Les 1^{ers} Trophées des Sports ;
- › L'adoption du Projet de territoire ;
- › La poursuite des travaux de réalisation des pistes à mobilité douce sur le territoire communautaire ;
- › La signature d'une convention avec le Conseil département de la Moselle concernant la future voie dédiée aux transports en commun de la RD653 ;
- › L'inauguration du premier terrain de Street Workout communautaire ;
- › La mise en place d'ateliers numériques dans les mairies ;
- › La mise en place de formations numériques au centre Multimédia ;
- › Le lancement d'une expérimentation du tri à la source des biodéchets ;
- › L'équipement d'une benne à ordures ménagères (BOM) électrique ;
- › Le lancement d'une étude de programmation pour la réalisation d'une salle culturelle communautaire.

En plus de ces projets, la Communauté de Communes a poursuivi son engagement au quotidien dans le service et l'action pour le territoire :

- › poursuite des actions de développement économique pour favoriser la création d'emplois et des dispositifs ACE et ACEA ;
- › poursuite de son programme pluriannuel de travaux de voirie et dans le cadre de la compétence GEMAPI ;
- › poursuite de sa politique culturelle ;
- › poursuite de son soutien aux associations.

Ce rapport sera envoyé à toutes les Communes membres de notre EPCI afin d'être présenté à l'ensemble des Conseils municipaux.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Michel PAQUET

Président de la CCCE

Maire de Zoufftgen

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240925-C20240924_07_SI-DE

Sommaire

01	La CCCE et son Fonctionnement	06
02	Le Projet de Territoire	13
03	Les Moyens Humains	18
03	Les Finances	29
04	Les Marchés Publics	40
05	Le SIAU	44
06	La Communication	48
07	Le Développement Territorial	53
08	La Mobilité	64
09	Le Tourisme	69
10	Une Politique Sociale pour tous	83
11	La Politique Enfance	95
12	L'Environnement	105
13	L'Assainissement et la Gestion des Eaux pluviales	126
14	Les Travaux	128
15	La Politique « Culture »	130
16	La Politique « Sport »	143
17	La GEMAPI	157
18	Le Développement Informatique	162

1. La Communauté de Communes de Cattenom et Environs et son fonctionnement

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240925-C20240924_07_SI-DE

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) regroupe 22 Communes depuis le 1^{er} janvier 2022.

Elle compte 27 974 habitants au 1^{er} janvier 2023 et sa superficie est de 197 km².

La CCCE est administrée par un Conseil communautaire et un Bureau communautaire.

DOMAINES DE COMPÉTENCES EXERCÉS PAR LA CCCE (EN 2023)

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs est compétente pour :

- › L'aménagement de l'Espace et Développement économique ;
- › La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;
- › L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- › La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- › La protection et la mise en valeur de l'environnement ;
- › La voirie ;
- › La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ;
- › La création et la gestion de Maisons de Services Au Public ;
- › L'informatisation des services communaux ;
- › L'hébergement pour personnes du 3^e âge ;
- › Les actions ou les évènements sportifs et culturels et/ou touristiques ;
- › La promotion, le soutien d'actions culturelles, touristiques, patrimoniales ;
- › La petite enfance ;
- › Le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- › La gestion et l'animation de sites naturels remarquables ;
- › L'aménagement numérique ;
- › La gestion des eaux pluviales urbaines ;
- › La mobilité ;
- › L'infrastructure de Recharge pour Véhicule hybride et Électrique (IRVE).

Territoire de la Communauté de communes de Cattenom et environs



Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240925-C20240924_07 SI-DE

Source: IGN BD ORTHO 20 cm
Réalisation: Service Informatique & SIG
Date: 01/11/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2022 (adhésion des Communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz au sein de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs), la représentation des Communes, au sein du Conseil de Communauté est fixée comme suit :

- › Communes de Basse-Rentgen, Berg-sur-Moselle, Beyren-lès-Sierck, Contz-les-Bains, Escherange, Évrange, Fixem, Gavisse, Hagen, Haute-Kontz, Mondorff : **1 conseiller communautaire** ;
- › Communes de Boust, Breistroff-la-Grande, Entringe, Kanfen, Puttelange-lès-Thionville, Rodemack, Zoufftgen : **2 conseillers communautaires** ;
- › Commune de Roussy-le-Village : **3 conseillers communautaires** ;
- › Commune de Volmerange-les-Mines : **4 conseillers communautaires** ;
- › Commune de Cattenom : **6 conseillers communautaires** ;
- › Commune de Hettange-Grande : **13 conseillers communautaires**.

Les Communes membres qui sont représentées par un seul conseiller communautaire disposent d'un suppléant. Le Conseil de Communauté est donc composé de 51 élus et se réunit au siège de la Communauté de Communes ou dans tout autre lieu qu'il choisit sur le territoire de la Communauté, au moins une fois par trimestre. Les règles de fonctionnement du Conseil de Communauté (convocations, quorum, validité des délibérations. etc.) sont celles applicables aux Conseils municipaux conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délibération N°14 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020.

**Le Conseil Communautaire s'est réuni 7 fois en 2023
et a adopté 125 délibérations.**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau, sous la présidence de Michel PAQUET, est composé du Président et de 10 Vice-Présidents. Il a reçu les délégations de toutes les compétences du Conseil de Communauté qui pouvaient lui être déléguées, à l'exception des sept énoncées à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Bureau communautaire se réunit tous les mardis à 17h30 :

- › pour être force de proposition sur les points relevant de ses attributions et notamment quant à l'évolution des compétences de la CCCE et de la politique au niveau du Nord Mosellan, dans sa forme informelle ;
- › pour gérer les affaires courantes et valider les travaux et propositions des différentes commissions, soit une fois par mois dans sa forme décisionnelle ;
- › pour examiner les points qui seront présentés à l'ordre du jour du Conseil communautaire, soit quinze jours avant chaque assemblée.

Le Bureau est composé de :

- › **Monsieur Michel PAQUET**, Président ;
- › **Monsieur Roland BALCERZAK**, Vice-Président en charge de la « Mobilité et de la Coopération transfrontalière » ;
- › **Monsieur Bernard ZENNER**, Vice-Président en charge des « Finances communautaires » ;
- › **Madame Rachel ZIROVNIK**, Vice-Présidente en charge de la « Politique touristique » ;
- › **Monsieur Michel HERGAT**, Vice-Président en charge du « Développement économique » ;
- › **Monsieur Maurice LORENTZ**, Vice-Président en charge de la « Politique Petite Enfance et des affaires sociales » ;
- › **Madame Marie-Marthe DUTTA GUPTA**, Vice-Présidente en charge de l'« Environnement et du développement durable » ;
- › **Monsieur Benoît STEINMETZ**, Vice-Président en charge de la « Politique de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI » ;
- › **Monsieur Guy KREMER**, Vice-Président en charge du « Suivi des travaux » ;
- › **Monsieur Denis BAUR**, Vice-Président en charge du « Développement numérique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication » ;
- › **Monsieur David ROBINET**, Vice-Président en charge de la « Politique Sport » et de la « Politique Culture ».

Le Bureau Communautaire s'est réuni 10 fois en 2023 dans sa forme décisionnelle et a adopté 176 décisions.

COMPOSITION PAR COMMUNES

- › **BASSE-RENTGEN**
Monsieur Eric GONAND et Madame Marie-Caroline DUMAS (suppléante).
- › **BERG-SUR-MOSELLE**
Monsieur Denis NOUSSE et Monsieur Alain GUERQUIN (suppléant).
- › **BEYREN-LÈS-SIERCK**
Monsieur Philippe GAILLOT et Monsieur Gaël MENEGHIN (suppléant).
- › **BOUST**
Monsieur Guy KREMER et Madame Maryse GROSSE.
- › **BREISTROFF-LA-GRANDE**
Monsieur Michel SCHMITT et Monsieur Bertrand ALESCH.
- › **CATTENOM**
Monsieur Bernard ZENNER, Madame Christine ACKER, Monsieur Hervé GROULT,
Madame Mauricette NENNIG, Monsieur Hassan FADI, Monsieur Bernard DORCHY.
- › **CONTZ-LES-BAINS**
Monsieur Yves LICHT et Monsieur Fernand LUCAS (suppléant).
- › **ENTRANGE**
Monsieur Michel HERGAT et Madame Alieth FEUVRIER.
- › **ESCHERANGE**
Monsieur Bertrand MATHIEU et Madame Josette BLUDZSUS (suppléante).
- › **ÉVRANGE**
Monsieur Thierry MICHEL et Madame Laetitia MULLER (suppléante).
- › **FIXEM**
Madame Marie-Marthe DUTTA GUPTA et Madame Aurore SCHREIBER (suppléante).
- › **GAVISSE**
Monsieur Alain REDINGE et Monsieur Jean-Marie VAGNER (suppléant).

› **HAGEN**

Madame Marie-Pierre LAGARDE et Monsieur Sisto SILVERIO (suppléant).

› **HAUTE-KONTZ**

Madame Marie-Josée THILL et Monsieur André DEL PIZZO (suppléant).

› **HETTANGE-GRANDE**

Monsieur Roland **BALCERZAK**, Madame Céline CONTRERAS, Monsieur David ROBINET, Madame Nadine GALLINA, Monsieur Régis HEIL, Madame Emmanuelle JACQUEMOT en remplacement de Madame Isabelle MAGGI, Monsieur Hervé PATAT, Madame Marie-Odile KRIEGER, Monsieur Jerry PARPETTE, Madame Evelyne DEROCHE, Monsieur Didier PALLUCCA, Madame Patricia VEIDIG, Monsieur Yannick OLIGER.

› **KANFEN**

Monsieur Denis BAUR et Madame Déborah LANGMAR.

› **MONDORFF**

Madame Rachel ZIROVNIK et Monsieur Philippe TOUSCH (suppléant), en remplacement de Monsieur Serge COLLIGNON.

› **PUTTELANGE-LÈS-THIONVILLE**

Monsieur Joseph GHAMO et Monsieur Joseph BAUER.

› **RODEMACK**

Monsieur Olivier KORMANN et Madame Christelle MAZZOLINI.

› **ROUSSY-LE-VILLAGE**

Monsieur Benoît STEINMETZ, Madame Brigitte DA COSTA et Monsieur Joël IMMER.

› **VOLMERANGE-LES-MINES**

Monsieur Maurice LORENTZ, Madame Valérie CARDET, Monsieur Serge RECH et Madame Karine BERNARD.

› **ZOUFFTGEN**

Monsieur Michel PAQUET (Président) et Madame Christine KOHLER.

LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Les Commissions ont été mises en place lors de la séance du Conseil communautaire du 8 septembre 2020. Elles permettent de couvrir toutes les compétences exercées par la Communauté de Communes. Les Commissions sont au nombre de onze.

- › **MOBILITÉ ET COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE**
Présidée par **Monsieur Roland BALCERZAK** – Nombre de réunions en 2023 : 3
- › **FINANCES**
Présidée par **Monsieur Bernard ZENNER** – Nombre de réunions en 2023 : 1
Cette commission est constituée par les Maires des Communes membres.
- › **POLITIQUE TOURISTIQUE**
Présidée par **Madame Rachel ZIROVNIK** – Nombre de réunions en 2023 : 5
- › **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
Présidée par **Monsieur Michel HERGAT** – Nombre de réunions en 2023 : 5
- › **POLITIQUE PETITE ENFANCE ET AFFAIRES SOCIALES**
Présidée par **Monsieur Maurice LORENTZ** – Nombre de réunions en 2023 : 3
- › **ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
Présidée par **Madame Marie-Marthe DUTTA GUPTA** – Nombre de réunions en 2023 : 5
- › **POLITIQUE DE L'EAU, ASSAINISSEMENT ET GEMAPI**
Présidée par **Monsieur Benoît STEINMETZ** – Nombre de réunions en 2023 : 5
- › **SUIVI DES TRAVAUX**
Présidée par **Monsieur Guy KREMER** – Nombre de réunions en 2023 : 5
*+ Réunions hebdomadaires dans le cadre des réunions de chantier.
Cette commission est constituée par les adjoints aux travaux des 22 Communes membres.*
- › **DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET NTIC**
Présidée par **Monsieur Denis BAUR** – Nombre de réunions en 2023 : 3
- › **POLITIQUE SPORT**
Présidée par **Monsieur David ROBINET** – Nombre de réunions en 2023 : 4
- › **POLITIQUE CULTURE**
Présidée par **Monsieur David ROBINET** – Nombre de réunions en 2023 : 5

2. Le projet de territoire

PROJET DE TERRITOIRE 2022 – 2035 : NOTRE AVENIR EN ACTION(S)

Le Projet de territoire de la CCCE a été adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire du 27 juin 2023. Il est le résultat d'un travail de près d'un an et demi auquel ont participé plus de 700 personnes.

Loin d'être un document administratif de plus, ce Projet constitue un outil d'action concret pour nous tous et pour les 10 à 15 prochaines années.

Un Projet de territoire, pourquoi ?

Collecte des ordures ménagères, multi-accueils, équipements sportifs, programmation culturelle, développement économique, voirie, numérique, structure France Services, mobilité... Les actions et services de la CCCE sont nombreux, et ne cessent de se développer.

Le Projet de territoire permet de définir une ambition et un programme d'actions dans tous les domaines. Il constitue une vision partagée et une feuille de route à 10-15 ans :

- › il s'appuie sur un diagnostic du territoire et sur une démarche de concertation avec de nombreux acteurs locaux ;
- › il fixe des objectifs et des moyens pour les atteindre ;
- › il s'inscrit dans une perspective longue qui permet la continuité au-delà de la durée des mandats politiques ;
- › il affiche une ambition pour notre territoire, notamment vis-à-vis des territoires voisins et des partenaires.

Le premier « Projet de territoire » de la CCCE couvrait la période 2001 – 2011.

Depuis 2011, et malgré des initiatives de co-construction comme les Assises du territoire de 2017, la CCCE ne disposait plus de feuille de route.

En 2021, les élus communautaires ont souhaité définir un nouveau cadre stratégique pour la CCCE pour lui permettre de répondre à de nombreux enjeux et évolutions, et notamment :

- › une intercommunalité qui compte désormais 22 Communes et près de 30 000 habitants ;
- › des compétences nouvelles importantes : GEMAPI, Aire d'Accueil des Gens du Voyage, mobilité ;
- › de nouveaux besoins et attentes des habitants en lien avec des modes de vie qui ont changé ;
- › un Nord mosellan en cours de reconfiguration (projet de fusion de la CA Portes de France-Thionville et de la CA du Val de Fensch), et la nécessité pour la CCCE d'affirmer son identité et son ambition.

Après une phase de consultation destinée à identifier le bureau d'études chargé d'accompagner la CCCE dans la démarche, le travail a été engagé, en janvier 2022.

Une démarche participative

Cet aspect est essentiel pour créer l'adhésion autour du Projet, pour qu'il soit ensuite porté et concrétisé. La réflexion a donc été élargie à de nombreuses forces vives du territoire ainsi qu'à des partenaires extérieurs. 739 personnes ont pris une part active à la démarche : élus communautaires et communaux, Conseil de développement, habitants, jeunes, associations, entreprises...

Leurs contributions ont permis d'enrichir très fortement la stratégie et le programme d'avenir.

Le séminaire « élus », temps fort de la concertation et du dialogue de proximité

Un temps de concertation a été organisé en direction des élus communaux et communautaires de la CCCE : leur engagement au service de l'intérêt général, leur connaissance du terrain et leur lien direct avec les habitants sont en effet précieux pour nourrir le travail de projection dans l'avenir. Un séminaire d'échanges et de travail, auquel ont été invités tous les élus municipaux et communautaires du territoire, a été organisé le 1^{er} octobre 2022, au golf de Preisch.

Ce séminaire, qui a réuni 80 élus, a permis des débats enthousiastes, productifs. Il a révélé l'importance d'un échange direct et régulier entre élus du territoire au sujet de l'intercommunalité, de ses actions et de ses projets.

Ce constat a donné lieu à la proposition d'inscrire ce séminaire dans le temps, à un rythme annuel.

Un deuxième séminaire a ainsi eu lieu le 14 octobre 2023, au golf de Preisch. L'invitation à cette 2^e édition a été élargie aux membres du Conseil de Développement de la CCCE pour saluer leur apport déterminant dans le Projet de Territoire. Plus de 80 élus et représentants des forces vives étaient présents à ce rendez-vous qui a permis de présenter le Projet de territoire 2022-2035 et d'échanger sur sa mise en œuvre et son incarnation.

Le Projet de territoire en quelques chiffres

739 personnes ont participé à l'élaboration du Projet de territoire : élus communautaires et municipaux, membres du Conseil de développement, habitants, jeunes, associations, entreprises, services de la CCCE, partenaires institutionnels, etc.

Parmi ces participants, **474** habitants ont répondu au questionnaire mis en ligne sur le site internet de la CCCE durant l'été et l'automne 2022.

50 entretiens individuels ont permis d'alimenter le diagnostic de territoire, phase déterminante pour recueillir des visions croisées des atouts et des forces mais également des manques et des besoins du territoire.

Plus de **20** réunions de travail ont été organisées : réunions du Comité de pilotage, réunions thématiques entre Commissions de la CCCE, séminaire « élus du territoire », réunions du Conseil de développement, hackaton « jeunes », etc.

36 jeunes de 11 à 15 ans étaient présents au hackaton qui a eu lieu le 19 juillet 2022 à l'Espace aquatique Cap vert. Thème de l'atelier créatif : livrer leur vision d'avenir du territoire en créant la « Une » d'un journal de juillet 2032. Chaque groupe de travail a ensuite présenté sa création à un jury qui a décerné des prix CCCE.

1 sous-titre a été donné au Projet de territoire pour souligner un enjeu qui doit guider chaque réflexion et chaque projet d'avenir : « **Énergies communes pour un développement durable** ». Le développement durable n'est plus seulement un choix, c'est une nécessité pour l'avenir de tous.

La stratégie : 4 défis à relever

Le Projet de territoire définit une stratégie d'avenir qui se décline en 4 axes :

1. Un territoire à haut niveau de services

Défi : proposer à tous les habitants du territoire un haut niveau de services pour faciliter leur quotidien.

Objectifs :

- › Définir et déployer de nouvelles solutions de mobilité pour tous et pour tous types de déplacements : voies dédiées aux transports en commun, pistes cyclables, covoiturage, Transport à la Demande... ;
- › Offrir de nouveaux services : construction d'un équipement culturel communautaire, pérennisation de « Recytroc », déploiement de 8 Street Workout (parcs sportifs accessibles à tous).

2. Un territoire d'hospitalité

Défi : permettre au plus grand nombre de pouvoir bénéficier du cadre de vie qualitatif de la CCCE et assurer la cohésion sociale du territoire.

Objectifs :

- › Participer au développement d'une offre de logements accessibles et adaptés ;
- › Accueillir et accompagner les entrepreneurs ;
- › Poursuivre le soutien à la vie associative ;
- › Mener des actions en faveur de l'épanouissement de la jeunesse.

3. Un territoire d'expérience(s)

Défi : se positionner comme un territoire d'expérience(s) et d'innovation dans des domaines tels que le tourisme, les loisirs et le développement économique.

Objectifs :

- › Renforcer l'offre touristique : Citadelle à Rodemack, Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande, création de nouveaux parcours touristiques ;
- › Soutenir l'entrepreneuriat et l'innovation : création d'un Pôle entrepreneurial...

4. Un territoire engagé

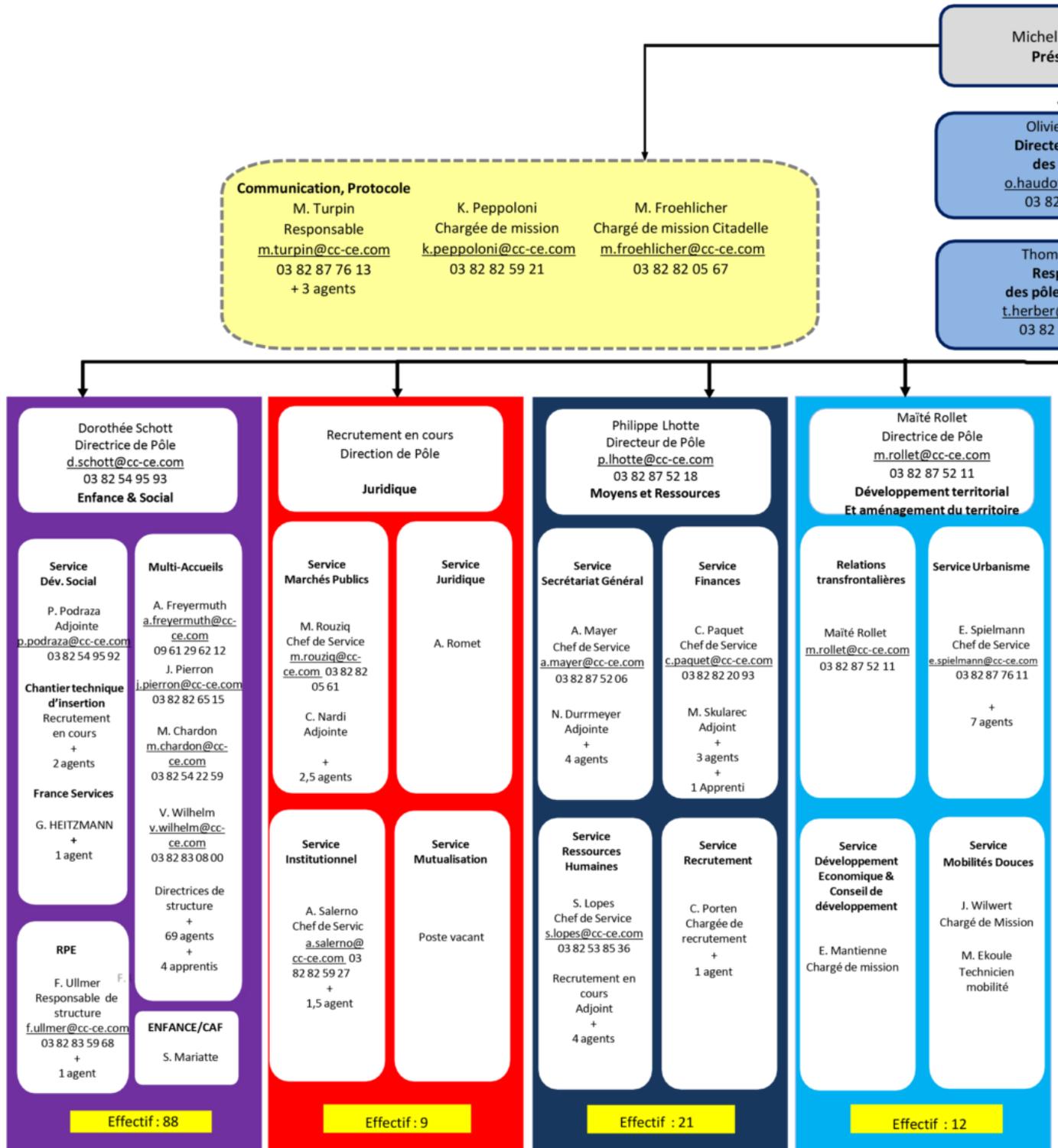
Défi : garantir un cadre de vie soutenable dans un contexte de dérèglement climatique, de raréfaction et de vulnérabilité des ressources naturelles.

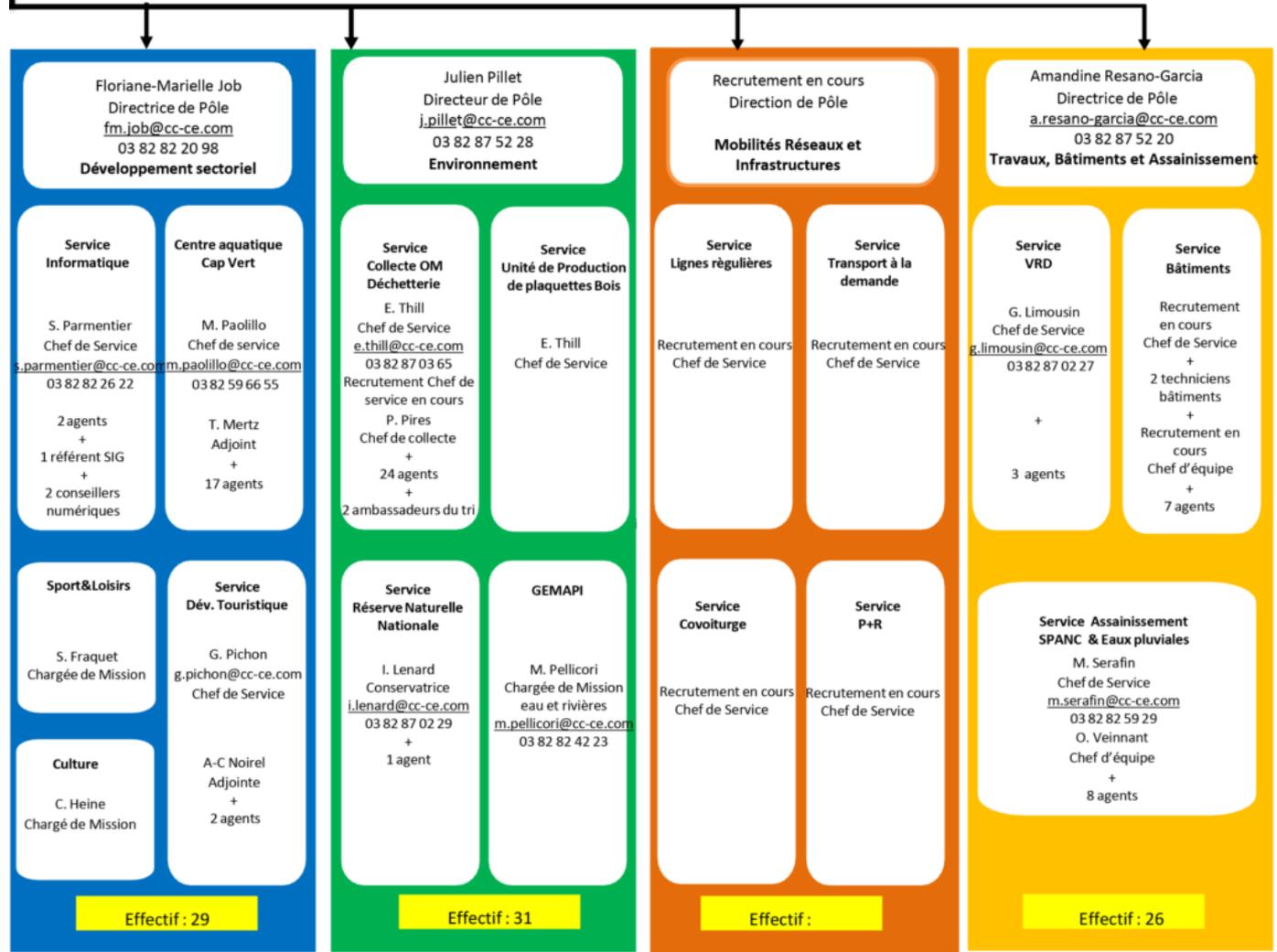
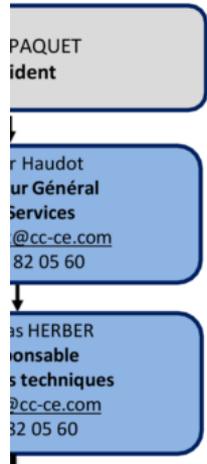
Objectifs :

- › Participer à la préservation de la ressource en eau et à la protection des forêts ;
- › Agir en faveur de transition énergétique.

3. Les Moyens Humains

ORGANIGRAMME DES SERVICES (2023)





PERSONNEL

Au 31 décembre 2023, les effectifs de la CCCE sont répartis comme suit :

Directeur Général des Services : Olivier HAUDOT

Responsable des Pôles Techniques : Thomas HERBER

Chargée de mission auprès du Président : Katia PEPPOLONI

Chargé de mission Citadelle : Mathieu FROELICHER

Service Communication & Protocole : Manon TURPIN

Cat. B : 2

Cat. C : 3

Pôle Enfance et Social

Directrice du Pôle : Dorothée SCHOTT (Cat. A)

Les Touchatouts Cattenom	Les Frimousses Volmerange-les-Mines	Les Lutins du Château Rodemack	Les Lucioles Hettange-Grande	RPE Roussy-le-Village	Enfance / CAF / Extra-scolaire	Développement social et Chantier Technique d'insertion	France Services
Cat. A : 1	Cat. A : 2	Cat. A : 1	Cat. A : 4 (3,8 ETP)	Cat. A : 1 (0,6 ETP)	Cat. A : 1	Cat. A : 1	
Cat. B : 6 (5,5 ETP)	Cat. B : 4 (3,8 ETP)	Cat. B : 7	Cat. B : 11 (9,9 ETP)	Cat. B : 1		Cat. B : 1	Cat. B : 1
Cat. C : 6 (5,8 ETP)	Cat. C : 7 (6,8 ETP)	Cat. C : 11 (10,9 ETP)	Cat. C : 12 (11,6 ETP)			Cat. C : 2	Cat. C : 1 (0,7 ETP)
1 Apprenti	1 Apprenti	1 Apprenti	1 Apprenti				

Pôle Juridique

Directeur du Pôle : Recrutement en cours

Service « Marchés Publics »	Service « Juridique »	Service « Institutionnel »	Service mutualisation
Cat. A : 1	Cat. A : 1		1 poste vacant
Cat. B : 2		Cat. B : 1	
Cat. C : 2		Cat. C : 1	

Pôle Moyens et Ressources			
Directeur du Pôle : Philippe LHOTTE (Cat. A)			
Service « Secrétariat Général »	Service « Finances »	Service « Ressources Humaines »	Service « Recrutement »
Cat. A : 1	Cat. A : 1	Cat. A : 1	
	Cat. B : 1	Cat. B : 2 (1,8 ETP)	
Cat. C : 5	Cat. C : 4	Cat. C : 3	Cat. C : 2

Pôle Développement Territorial et Aménagement du Territoire			
Directrice du Pôle : Maïté ROLLET (Cat. A)			
Service « Relations Transfrontalières »	Service « Urbanisme »	Service « Développement économique et Conseil de développement »	Service « Mobilité »
	Cat. A : 1	Cat. A : 1	Cat. A : 1
	Cat. B : 6		Cat. B : 1
	Cat. C : 1		

Pôle Développement Sectoriel				
Directeur du Pôle : Floriane-Marielle JOB (Cat. A)				
Service « Développement touristique »	Service « Informatique » et « Multimédia »	Centre Aquatique	Service « Sport et Loisirs »	Service « Culture »
Cat. A : 1			Cat. A : 1	
	Cat. B : 3	Cat. B : 9		Cat. B : 1
Cat. C : 3	Cat. C : 2	Cat. C : 11 (10,1 ETP)		

Pôle Environnement					
Directeur du Pôle : Julien PILLET (Cat. A)					
GEMAPI	Collecte des OM	Déchèterie Hettange-Grande	Déchèterie Cattenom	Unité de production de plaquettes bois	Réserve Nationale Naturelle
Cat. A : 1					Cat. A : 1 (0,8 ETP)
	Cat. B : 1				
	Cat. C : 24	Cat. C : 3	Cat. C : 2		Cat. C : 1

Pôle Mobilités Réseaux et Infrastructures

Directeur du Pôle : Recrutement en cours

Service « Lignes régulières »	Service « Transport à la demande »	Service « covoiturage »	Service « P+R »

Pôle Travaux – Bâtiments – Urbanisme – Assainissement

Directeur du Pôle : Recrutement en cours

Service « VRD »	Service « Assainissement SPANC et eaux pluviales »	Service « Bâtiments », « Espaces Verts » et « Aire d'accueil »
Cat. B : 4	Cat. B : 2	Cat. B : 1
	Cat. C : 7	Cat. C : 10 (9,3 ETP)

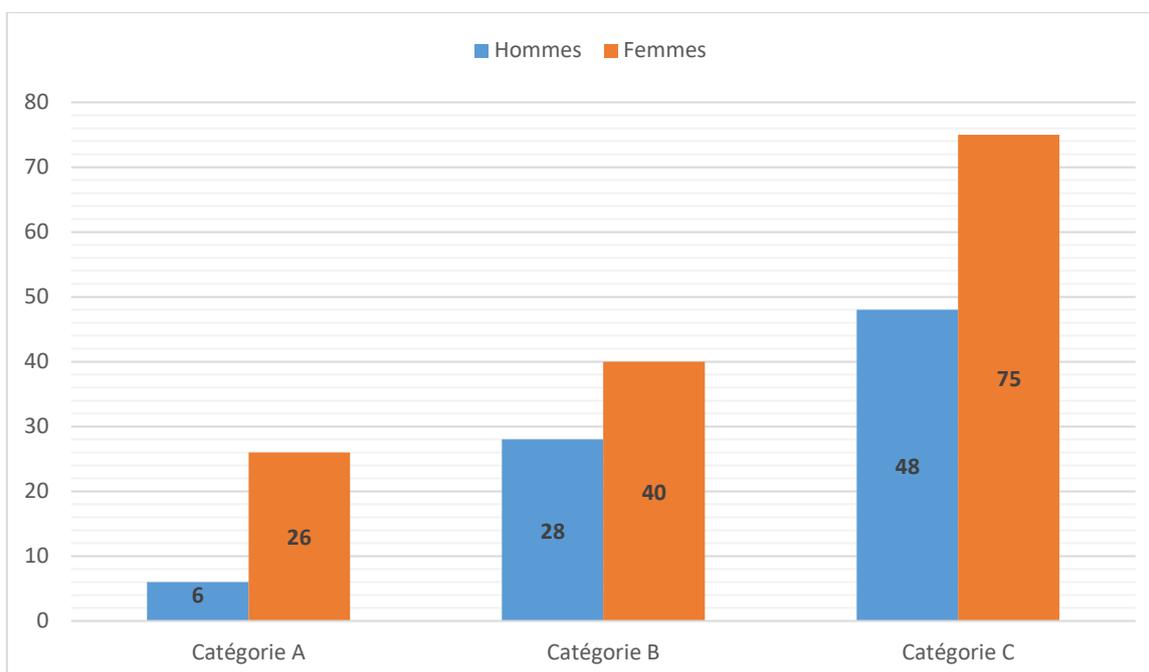
RÉPARTITION DES AGENTS TITULAIRES ET CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT PAR FILIÈRE ET CATÉGORIE

Répartition des femmes et des hommes de catégorie A

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CADRES A FILIÈRE ADMINISTRATIVE	12	4	16
CADRES A FILIÈRE TECHNIQUE	3	2	5
CADRES A FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	10	0	10
CADRES A FILIÈRE CULTURELLE	1	0	1
TOTAL	26	6	32

Répartition par catégorie hiérarchique

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CATÉGORIE A	26	6	32
CATÉGORIE B	40	28	68
CATÉGORIE C	75	48	123
TOTAL	141	82	223

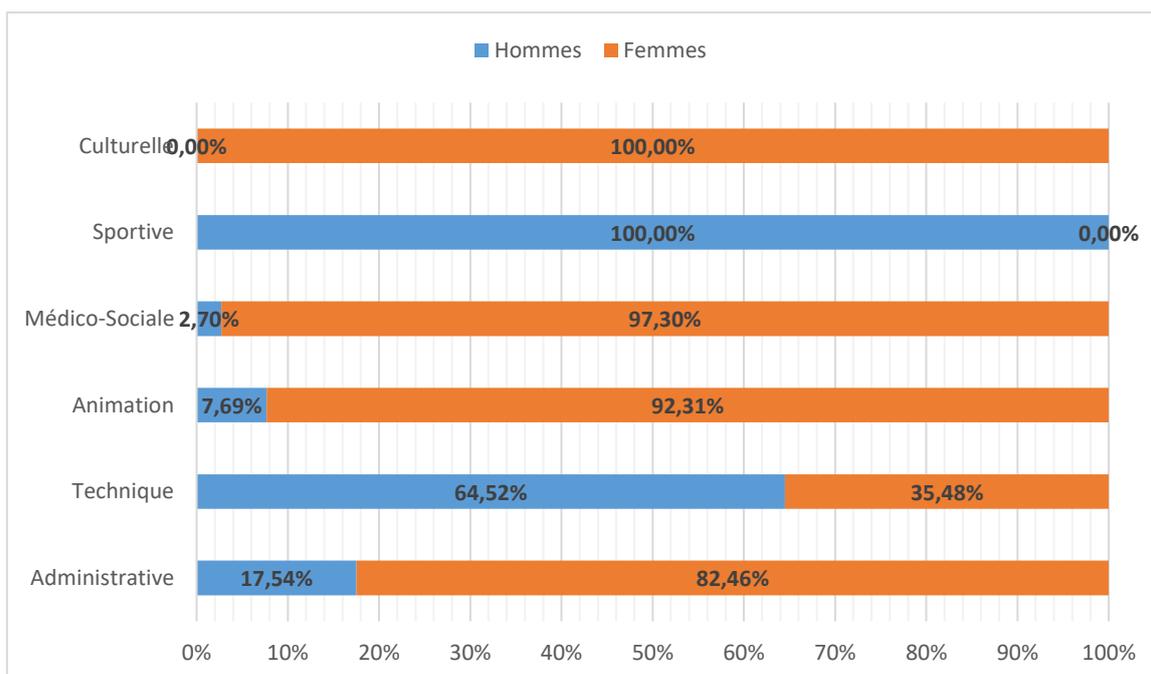


Répartition des agents à temps complet ou temps non-complet

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% FEMMES	% HOMMES
TEMPS COMPLET	131	81	212	61,79 %	38,21 %
TEMPS NON-COMPLET	10	1	11	90,91 %	09,09 %
TOTAL	141	82	223	63,23 %	36,77 %

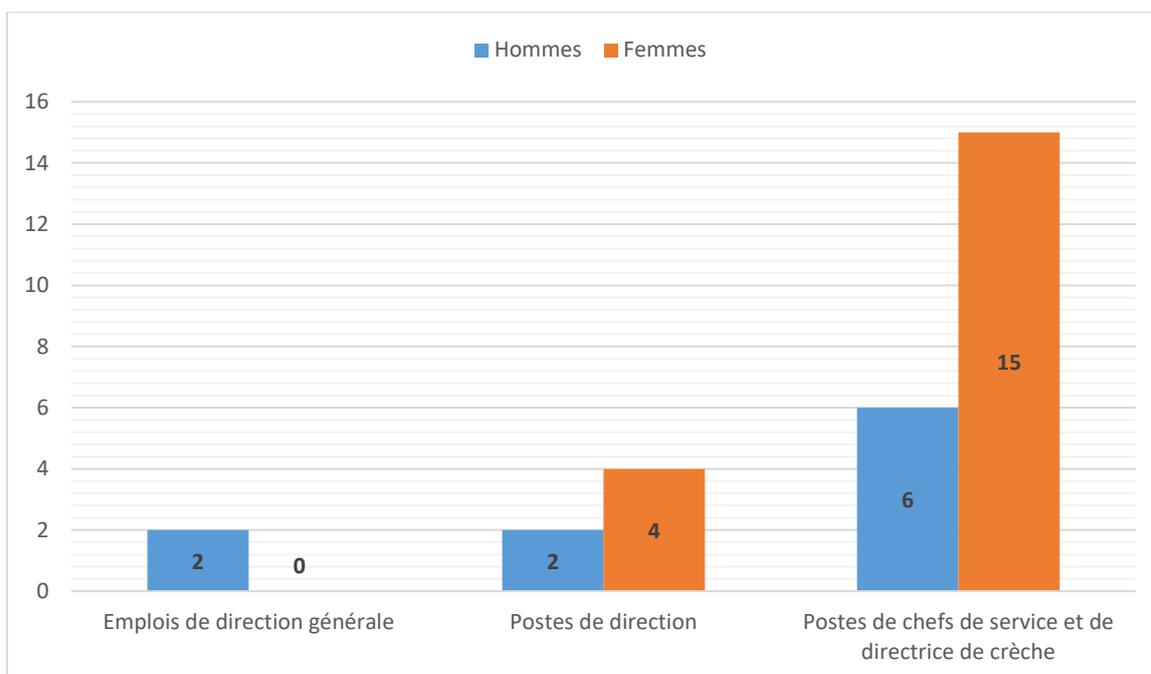
Répartition par filière et par sexe

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% FEMMES	% HOMMES
ADMINISTRATIVE	47	10	57	82,46 %	17,54 %
TECHNIQUE	33	60	93	35,48 %	64,52 %
ANIMATION	24	2	26	92,31 %	07,69 %
MÉDICO-SOCIALE	36	1	37	97,30 %	02,70 %
SPORTIVE	0	9	9	00,00 %	100,00 %
CULTURELLE	1	0	1	100,00 %	00,00 %
TOTAL	141	82	223	63,23 %	36,77 %



Répartition des femmes et hommes sur les emplois de direction générale et de direction

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
EMPLOIS DE DIRECTION GÉNÉRALE	0	2	2
POSTES DE DIRECTION (POLES)	4	2	6
POSTES DE CHEF DE SERVICE ET DE DIRECTRICE DE CRÈCHE	15	6	21
TOTAL	19	10	29



Évolution professionnelle

TITULARISATION	12
MISE EN STAGE	8
AVANCEMENT D'ÉCHELON	51
AVANCEMENT DE GRADE	6
PROMOTION INTERNE	7

Mouvements du personnel au titre de l'année 2023

ARRIVÉES	
MOTIF DE RECRUTEMENT	NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS
MUTATION	4
DÉTACHEMENT	1
JOBS D'ÉTÉ	20
RECRUTEMENT CONTRACTUEL	81
TOTAL	106

DÉPARTS	
MOTIF DE DÉPART	NOMBRE D'AGENTS CONCERNÉS
DISPONIBILITÉS (DONT LES RENOUVELLEMENTS)	6
MUTATION	3
DÉMISSION	15
FIN DE CONTRAT	22
RETRAITE	4
DÉCÈS	1
TOTAL	51

Absentéisme (nombre de jours calendaires)

	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS
MALADIE ORDINAIRE	3 034	1 063
ACCIDENT DE SERVICE	204	518
ACCIDENT DE TRAJET	0	106
MALADIE PROFESSIONNELLE	144	0
MATERNITÉ	633	128
PATERNITÉ	21	0

3. Les Finances

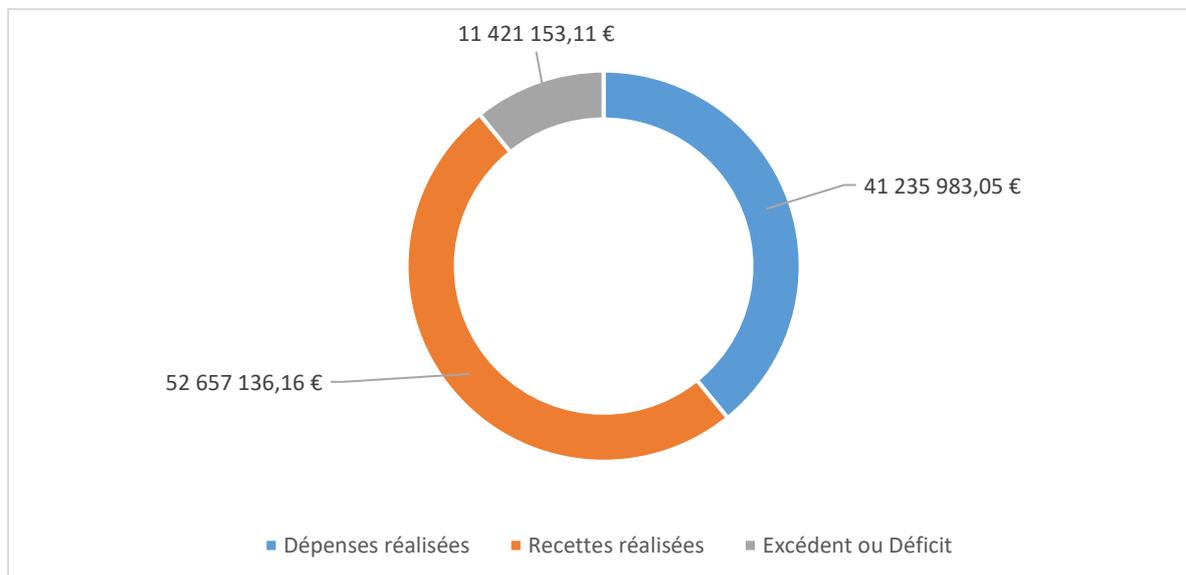
La Communauté de Communes de Cattenom et Environs dispose d'un budget principal et de quatre budgets annexes.

Les comptes administratifs 2022 de l'ensemble de ces budgets ont été approuvés par le Conseil communautaire lors de la séance **du 11 avril 2023**.

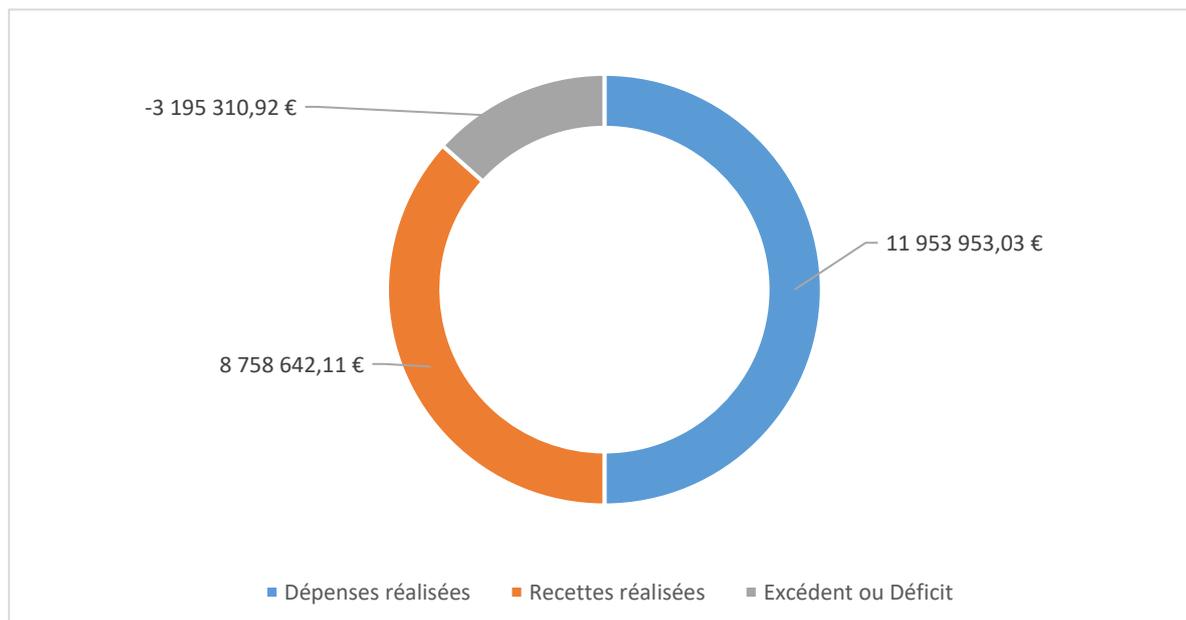
Les résultats 2022 de l'ensemble des budgets sont disponibles dans les pages suivantes.

BUDGET GÉNÉRAL

Compte Administratif – Budget Principal 2023 – Section Fonctionnement



Compte Administratif – Budget Principal 2023 – Section Investissement

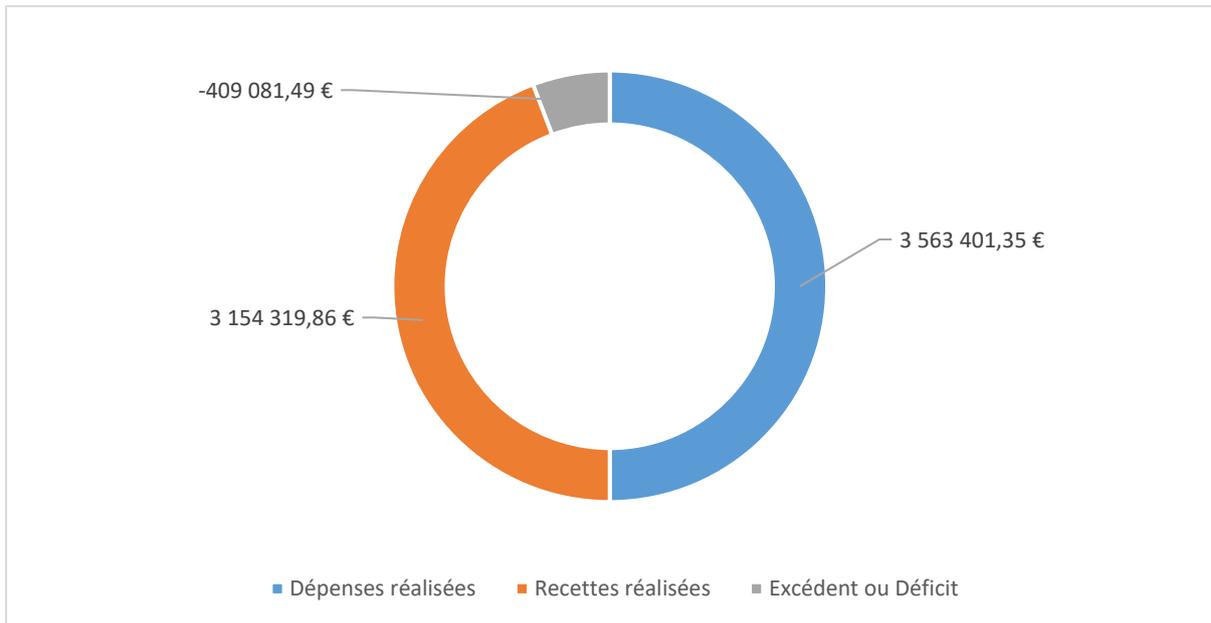


Résultats de clôture 2023 (comprenant les déficits ou les excédents antérieurs) :

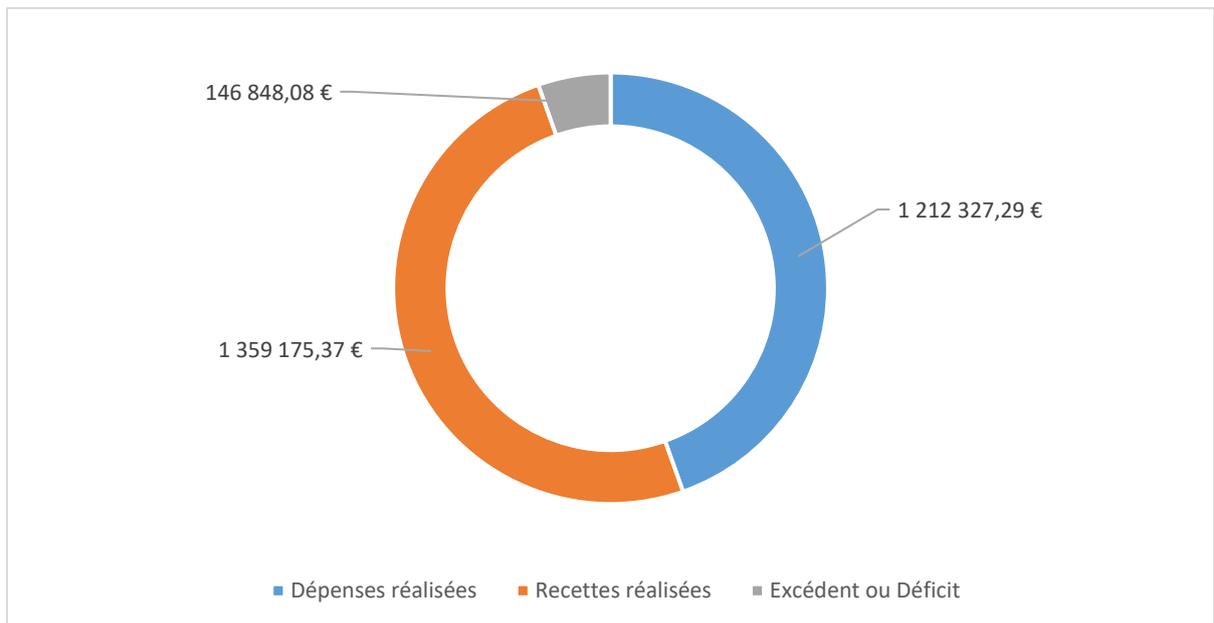
- › FONCTIONNEMENT **37 211 622,03 €**
- › INVESTISSEMENT **- 2 140 753,13 €**

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compte Administratif Assainissement collectif 2023 – Section Fonctionnement



Compte Administratif Assainissement collectif 2023 – Section Investissement

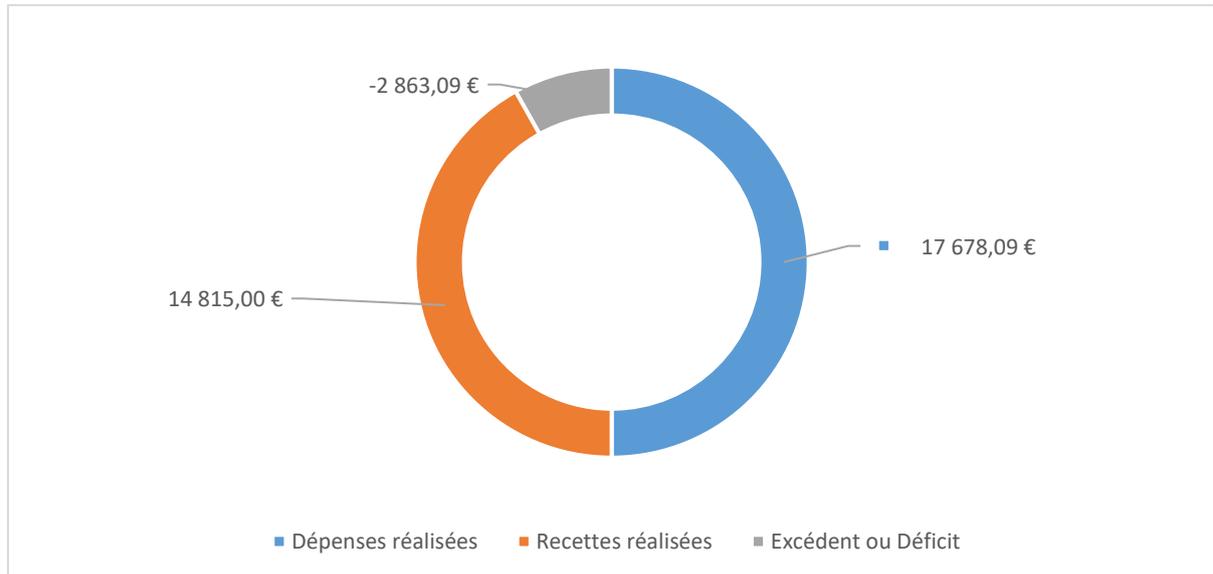


Résultats de clôture 2023 (comprenant les déficits ou les excédents antérieurs) :

- › FONCTIONNEMENT 2 881 206,97 €
- › INVESTISSEMENT 173 324,75 €

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Compte Administratif SPANC 2023 – Section Fonctionnement

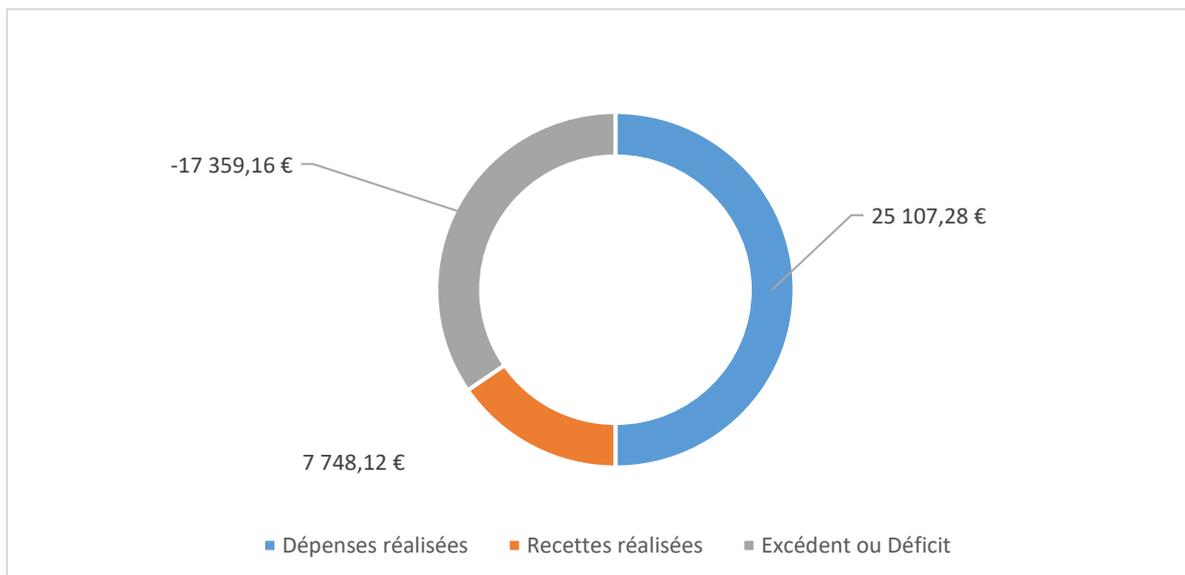


Résultats de clôture 2023 (comprenant les déficits ou les excédents antérieurs) :

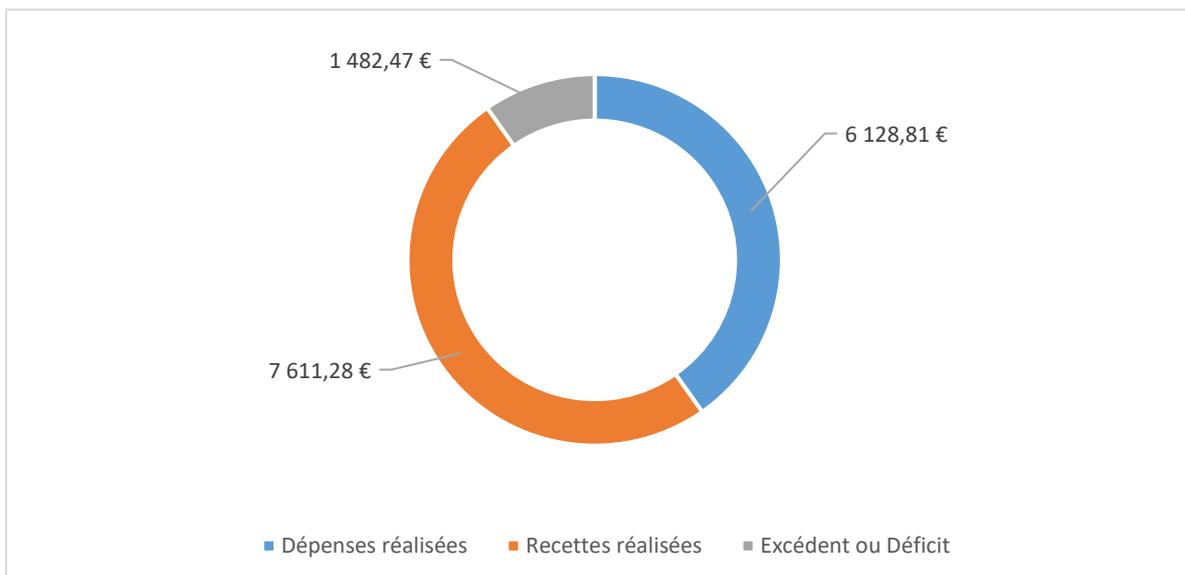
› **FONCTIONNEMENT** **8 773,33 €**

BUDGET BOIS ET ÉNERGIE

Compte Administratif Bois et Énergie 2023 – Section Fonctionnement



Compte Administratif Bois et Énergie 2023 – Section Investissement



Résultats de clôture 2023 (comprenant les déficits ou les excédents antérieurs) :

- › **FONCTIONNEMENT** **14 288,70 €**
- › **INVESTISSEMENT** **5 954,19 €**

LE PACTE FISCAL ET FINANCIER

En 2021, la CCCE et ses communes membres ont adopté un nouveau pacte fiscal et financier. Ce dernier couvre la période de 2021 à 2026 inclus, et a été voté lors de la séance du Conseil communautaire du 13 avril 2021.

Il repose sur les priorités suivantes, débattues au cours des nombreuses réunions préparatoires :

- › alléger les budgets communaux du poids des mécanismes de péréquation horizontale (le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), alors même qu'elles ne disposent pas des recettes leur permettant de les financer ;
- › simplifier et renforcer les mécanismes de solidarité financière ;
- › donner au budget communautaire les moyens d'accroître ses ressources.

Ce pacte fiscal et financier porte sur les thématiques suivantes :

- › Le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales),
- › La DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) ;
- › L'optimisation des ressources fiscales de la CCCE ;
- › L'allègement des charges des petits redevables.

FPIC – Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

En 2023, la CCCE a pris intégralement en charge le prélèvement auquel est soumis le territoire au titre du FPIC, c'est-à-dire sa part et celle de ses communes membres, conformément à la délibération n°8 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023.

En 2023, le FPIC s'élève à 2 759 167,00 € :

- › Part relevant de la CCCE : **1 703 520,00 €**
- › Part relevant des communes : **1 055 647,00 €**

DSC – La Dotation de Solidarité Communautaire

La Dotation de Solidarité Communautaire 2022 (DSC) a été calculée selon les dispositions prévues dans le pacte financier et fiscal 2021 – 2026 de la CCCE. Elle tient compte des modifications apportées par l'article 256 de la loi de finances pour 2020.

Aussi, elle repose sur 2 critères obligatoires répartis de la manière suivante :

- › Critère potentiel financier : 80,00 % du montant total des dotations critères légaux ;
- › Critère 'revenus' : 20,00 % du montant total des dotations critères légaux.

Elle repose également sur 4 autres critères complémentaires, non obligatoires, mais déterminés par la CCCE :

- › une part fixe, pour tenir compte des charges incompressibles, quelle que soit la population, que doit financer chaque commune ;
- › un critère de richesse financière couplé à un critère d'effort fiscal, adaptés aux caractéristiques du territoire : la dotation répartie selon ce critère est identique, dans ses modalités de calcul, à celle utilisée dans la DSC du pacte précédent 2015/2019 ;
- › la population DGF ;
- › le nombre d'enfants de 3 à 16 ans sur chaque commune (statistiques INSEE).

Un mécanisme de plancher a été mis en place afin d'éviter des variations à la baisse importantes de dotations pour les communes, suite notamment à la suppression de la Taxe d'Habitation ou encore pour les communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz suite à leur intégration au sein du périmètre communautaire. Sur ce dernier point, le calcul de la DSC 2023 pour ces 2 communes tient désormais compte du potentiel fiscal de la CCCE et non du potentiel fiscal de leur ancien EPCI d'appartenance.

La DSC au titre de 2023 est en hausse de 2,9% par rapport à l'année 2022.

DSC 2023

COMMUNES	MONTANT EN EUROS (€)
BASSE-RENTGEN	50 663,00 €
BERG-SUR-MOSELLE	56 540,00 €
BEYREN-LÈS-SIERCK	60 679,00 €
BOUST	110 416,00 €
BREISTROFF-LA-GRANDE	66 070,00 €
CATTENOM	146 026,00 €
CONTZ-LES-BAINS	50 422, 00 €
ENTRANGE	98 708,00 €
ESCHERANGE	54 247,00 €
ÉVRANGE	37 144,00 €
FIXEM	61 357,00 €
GAVISSE	67 491,00 €
HAGEN	42 116,00 €
HAUTE-KONTZ	51 055,00 €
HETTANGE-GRANDE	409 276,00 €
KANFEN	93 943,00 €
MONDORFF	66 036,00 €
PUTTELANGE-LÈS-THIONVILLE	88 971,00 €
RODEMACK	115 476,00 €
ROUSSY-LE-VILLAGE	118 125,00 €
VOLMERANGE-LES-MINES	158 808,00 €
ZOUFFTGEN	104 203,00 €

Total : 2 107 772,00 €

L'optimisation des ressources fiscales de la CCCE

Pour faire face à l'accroissement des dépenses 2023 liées à ce pacte (FPIC et DSC), la CCCE a :

- › augmenté le taux de la taxe du Foncier Bâti de 0,1 point par an : 9,83 % (9,73 % en 2022);
- › augmenté le taux de la taxe de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 27,38 % (27,32 % en 2022) ;
- › fixé le taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 2,61 %.

Les taux, ci-dessous, restent inchangés :

- › Taux de la taxe de Foncier Non Bâti : **3,31 %** ;
- › Taux de la taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : **7,70 %**.

L'allègement des charges des petits redevables économiques

Afin que la fiscalité des entreprises reste modérée pour les PME (augmentation du taux de CFE), les élus communautaires ont voté des bases minimums de CFE.

Conformément à la délibération N°15 adoptée par le Conseil communautaire en date du 27 septembre 2022, le montant des bases minimum est fixé au titre de l'année 2023 selon le tableau ci-dessous :

MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES OU DES RECETTES	MONTANT DE LA BASE MINIMUM
Inférieur à 10 000 €	439,00 €
Compris entre 10 000 € et 32 600 €	875,00 €
Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	1 462,00 €
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	1 462,00 €
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	1 462,00 €
Supérieur à 500 000 €	1 462,00 €

LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) ET LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

En 2023, les attributions de Compensation ont été mises à jour suite l'intégration des Communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz au sein du périmètre communautaire et au titre de la politique sportive.

La CLECT, chargée d'évaluer tout transfert de charges a donc été saisie et a produit à cet effet des rapports.

Aussi, sur la base des procès-verbaux, votés à l'unanimité par la CLECT, le Conseil a adopté de nouvelles Attributions de Compensation.

En 2023, le montant des AC est réparti comme suit :

AC Négatives

COMMUNES	MONTANT ANNUEL	COMMUNES	MONTANT ANNUEL
Berg-sur-Moselle	6 912,00 €	Fixem	1 297,00 €
Beyren-lès-Sierck	5 296,00 €	Gavisse	7 512,00 €
Breistroff-la-Grande	5 480,00 €	Haute-Kontz	22 225,00 €
Contz-les-Bains	20 904,00 €	Hettange-Grande	102 641,84 €
Entringe	27 488,50 €	Kanfen	44 543,82 €
Escherange	23 191,01 €	Mondorff	7 847,00 €
Évrange	4 829,00 €	Volmerange-les-Mines	67 428,61 €

Total : 347 595,78 €

AC Positives

COMMUNES	MONTANT ANNUEL	COMMUNES	MONTANT ANNUEL
Basse-Rentgen	29 197,00 €	Puttelange-lès-Thionville	29 193,00 €
Boust	144,00 €	Rodemack	32 343,00 €
Cattenom	266 755,10 €	Roussy-le-Village	11 399,00 €
Hagen	391,00 €	Zoufftgen	34 561,50 €

Total : 403 983,60 €

Soutien aux communes

La CCCE continue de verser des fonds de concours dédiés s'appliquant aux travaux d'ERA et Candélabres sur VIC et VICC :

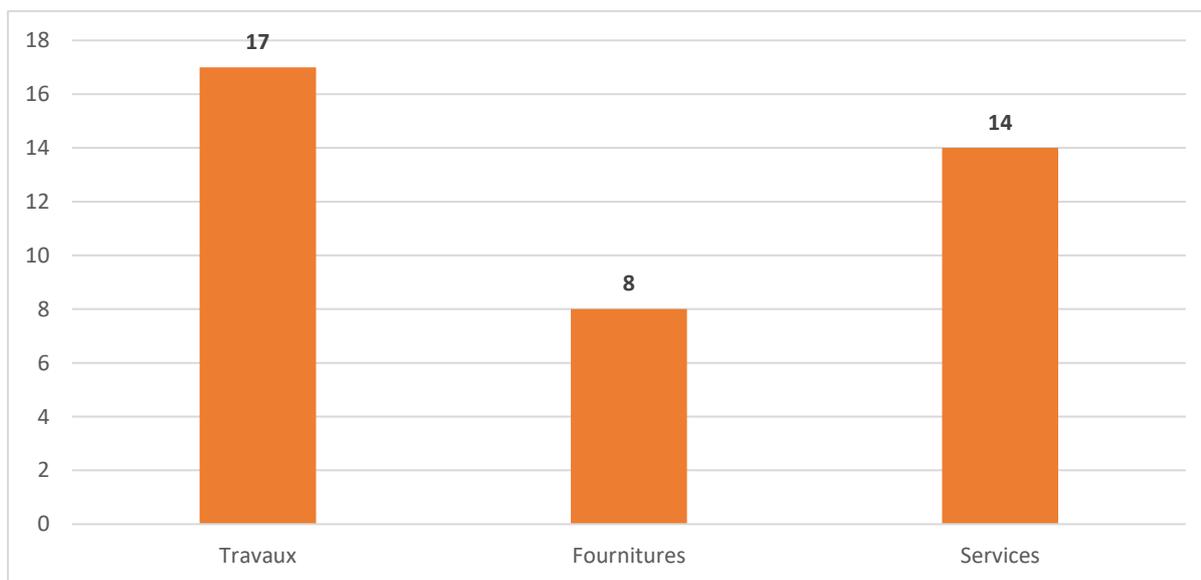
- › 270 000,00 € / année budgétaire pour les travaux d'ERA et candélabres sur VIC ;
- › 150 000,00 € / année budgétaire pour la fourniture de candélabres sur VICC.

4. Les Marchés Publics

Les marchés présentés dans ce document sont tous les marchés conclus par l'EPCI pour un montant supérieur à 25 000,00 € HT, conformément à son règlement intérieur de la commande publique.

Nombre de marchés conclus en 2023

TRAVAUX	17
FOURNITURES	8
SERVICES	14
TOTAL DES MARCHÉS	38



L'année 2023 a vu le nombre de marchés d'un montant supérieur à 25 000 € H.T. diminuer par rapport à l'année 2022.

Ce sont 38 marchés qui ont été conclus en 2023, contre 67 conclus en 2022. Toutefois, ce nombre ne concernant que les marchés d'un montant supérieur au seuil précité, nous pouvons le comparer au nombre total de contrats conclus par le service Marchés publics qui est de 82. Ce dernier nombre important s'explique par le fait que sur l'ensemble des procédures lancées par le service, beaucoup étaient alloties et ont abouti sur la conclusion de contrats d'un faible

montant (le montant estimatif de tous les lots devant être pris en compte lors du lancement de la consultation). Ainsi, sur 49 procédures lancées, 43 marchés d'un montant inférieur à 25 000 € H.T. ont été conclus. Sur ces « petits lots » conclus, nous pouvons citer les marchés de fournitures pour les multi accueils, les marchés d'entretien des espaces verts sur VICC, les travaux à l'accueil du centre aquatique Cap Vert....

Le nombre de contrats conclus par le service Marchés publics reste ainsi important pour l'année 2023 : 82 contre 68 en 2022.

Les marchés publics de travaux

Les marchés de travaux représentent près de la moitié des marchés conclus en 2023.

Les communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz ayant intégré l'EPCI en 2022, un nouveau programme d'enfouissement des réseaux aériens sur VICC a été mis en place et deux nouveaux marchés ont été conclus.

D'autres marchés d'aménagement de voirie ont été lancés pour le compte de la CCCE mais également pour le compte des Communes membres par le biais de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée. Par ailleurs, des marchés de travaux concernant les bâtiments ainsi que la compétence GEMAPI ont été conclus.

Les marchés de travaux restent encore cette année 2023 les marchés dont la part financière est la plus importante (62,00 %).

Les marchés publics de services

Les marchés de services, quant à eux, représentent plus d'un tiers des marchés conclus en 2023. Cette part est relativement importante et s'explique par le fait que de nombreux projets de construction de bâtiments sont à prévoir.

Pour la concrétisation de ceux-ci, des marchés de programmation, d'études ont été conclus (programmiste pour la création d'un équipement à vocation culturelle, diagnostic pour la réhabilitation d'un gymnase à Entrange, etc.). Des marchés reconductibles ont également été conclus tels que l'entretien de base et la taille des espaces sur VICC, l'exploitation et la maintenance des installations au centre aquatique, etc.

Les marchés publics de fournitures

Les marchés publics de fournitures restent les marchés les moins conclus en 2023. Les marchés conclus sont essentiellement des marchés reconductibles tels que les marchés de fournitures pour les multi accueils. L'année 2023 a toutefois vu la volonté de fournir et poser de nouveaux parcs sportifs communautaires avec la conclusion d'un accord-cadre sur 3 années.

Si seulement 7 contrats de fournitures ont été conclus en 2023, plusieurs marchés ont été conclus pour des montants inférieurs à 25 000,00 € HT (procédures alloties).

Montant HT des marchés conclus en 2022

TRAVAUX	2 525 226,73 €
FOURNITURES	258 269,32 €
SERVICES	607 953,95 €
TOTAL DES MARCHÉS	3 391 450,00 €

Répartition financière des marchés publics

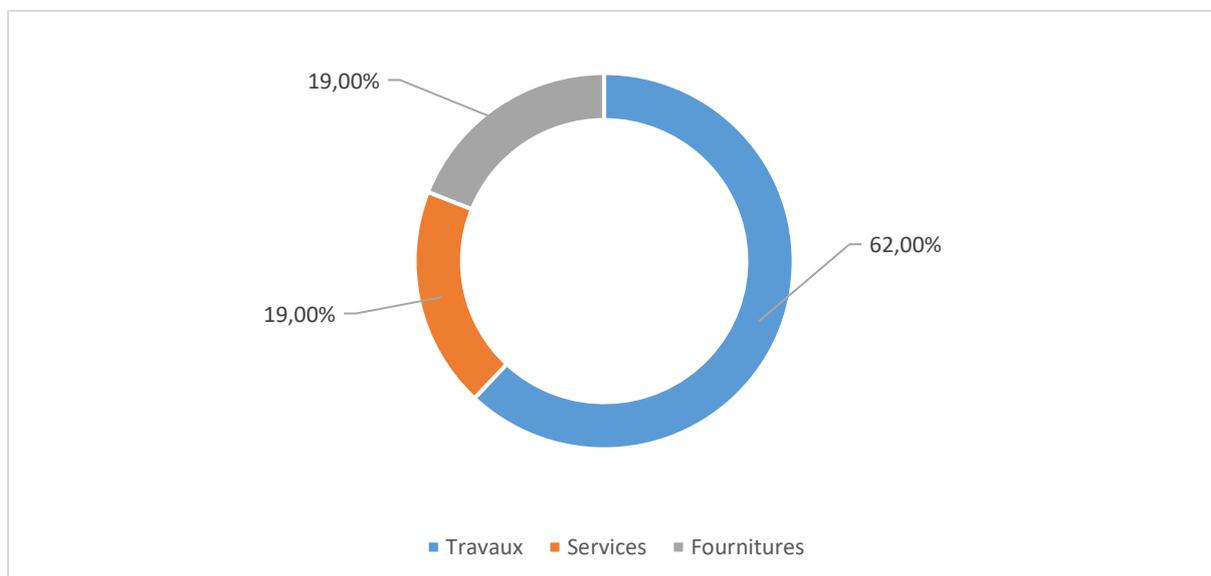


Schéma de mutualisation

Par délibération n°6 en date du 2 avril 2022, le Conseil communautaire a adopté le schéma de mutualisation entre les Communes membres et la CCCE.

La mutualisation des achats entre l'EPCI et les Communes membres initiée dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation a continué en 2023.

Aussi, un second groupement de commandes concernant la fourniture et livraison de papier pour la CCCE et les 18 Communes membres intéressées a été créé le 10 octobre 2022. Le marché qui en résulte a été attribué par la Commission d'attribution des marchés mutualisés à l'entreprise LACOSTE à LE THOR (84 250).

Un troisième groupement de commande pour l'actualisation ou la création d'un plan communal et intercommunal de sauvegarde a été créé en fin d'année 2023. Celui-ci a été attribué le 23 avril 2024. 17 communes ont adhéré au groupement.

5. Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU)

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240925-C20240924_07_SI-DE

Un service au profit des Communes membres de la CCCE

Le **Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU)** de la CCCE instruit les dossiers d'urbanisme pour l'ensemble de ses Communes membres : Basse-Rentgen, Berg-sur-Moselle, Beyren-lès-Sierck, Boust, Breistroff-la-Grande, Cattenom, Contz-les-Bains, Entringe, Escherange, Évrange, Fixem, Gavisse, Hagen, Kanfen, Haute-Kontz, Hettange-Grande, Mondorff, Puttelange-lès-Thionville, Rodemack, Roussy-le-Village, Volmerange-les-Mines et Zoufftgen.

Le SIAU accompagne également les Communes, à leur demande, dans le cadre des modifications de leur document d'urbanisme. 5 communes ont sollicité l'avis du SIAU dans le cadre de la procédure de consultation des Personnes Publiques Associées.

Enfin, le SIAU accompagne directement les demandeurs et conseille les administrés sur toute question liée à l'Application du Droit des Sols.

Pour cela, deux permanences, avec ou sans rendez-vous, ont lieu les mardi et jeudi matin de 8h45 à 11h45 dans les locaux de la CCCE, au 5 Rue Saint Exupéry à Cattenom (à côté du multi-accueil communautaire « Les Touchatouts »). Les demandeurs sont accueillis afin d'examiner en amont leur projet, préparer leur dossier, ou bien encore d'obtenir une réponse aux interrogations dans le cadre d'un projet en cours d'instruction. En plus des diverses sollicitations, rendez-vous téléphoniques et courriels de demande d'information, 94 personnes ont été accueillies directement en permanence aux cours de l'année 2023.

Les dossiers d'urbanisme instruits concernent les certificats d'urbanisme informatifs et opérationnels, les déclarations préalables, les permis de construire, les permis d'aménager et les permis de démolir. Pour type de dossiers instruits et pour lequel la commune a souhaité conventionner, la CCCE émet un avis. La décision finale reste du ressort exclusif de chaque maire, qui la notifie au demandeur.

Un service étendu aux Communes extérieures à la CCCE dès 2015

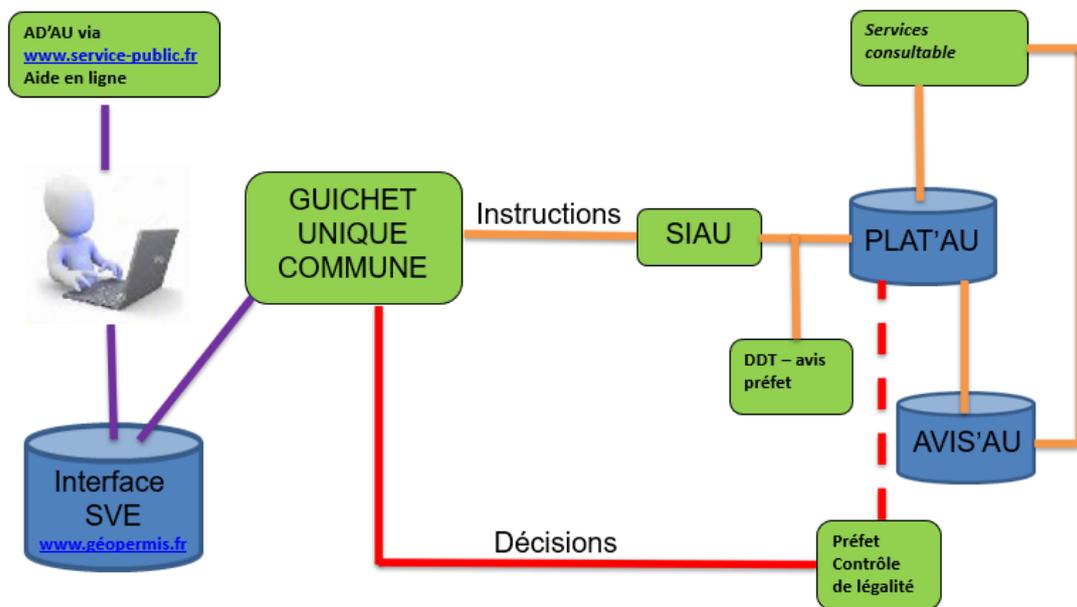
Faisant suite à la promulgation de la loi ALUR le 24 mars 2014, différentes Communes, non membres du territoire communautaire, ont souhaité confier l'instruction des demandes déposées sur leur ban communal au SIAU de la CCCE à compter du 1^{er} juillet 2015. Pour rappel, l'adhésion s'effectue sur demande de la commune et prend la forme d'une convention bipartite entre la commune et la CCCE après délibération communale et délibération communautaire.

Les Communes adhérentes en 2023 sont : Bousse, Buding, Distroff, Hombourg-Budange, Inglinge, Kédange-sur-Canner, Luttange, Metzeresche, Metzervisse, Rurange-lès-Thionville, Stuckange, Volstroff, Budling, Elzange, Monneren, Oudrenne, et Veckring.

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme prend son rythme de croisière

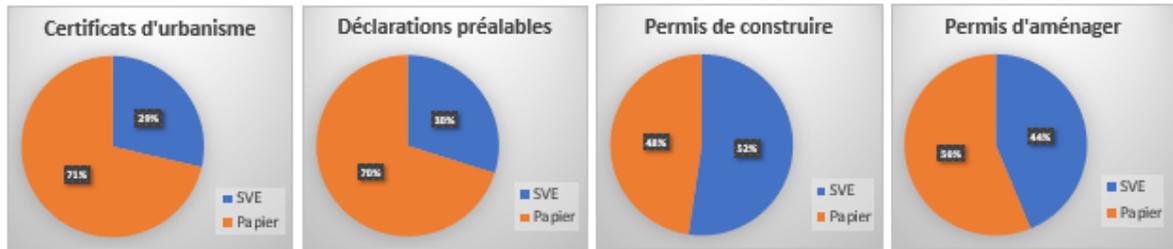
La mise en place à compter du 1^{er} janvier 2022 du déploiement de la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme, exigé par la loi pour l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) a nécessité une nouvelle organisation entre les communes et le SIAU afin de gérer les dossiers par voie dématérialisée.

Schéma d'organisation de la chaîne d'instruction des Autorisations des Droits du Sol :

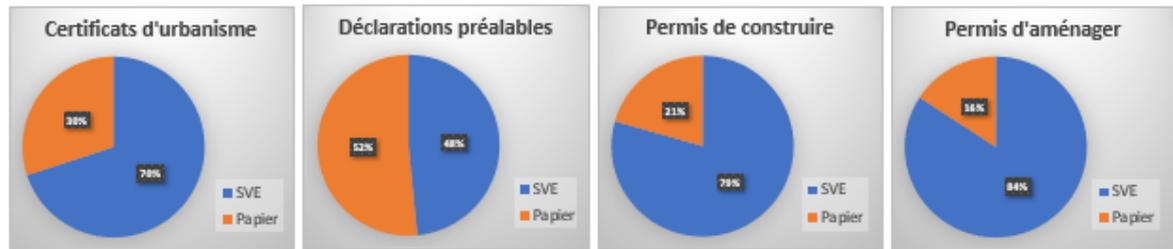


A l'issue de cette deuxième année de dématérialisation, l'évolution des dossiers déposés par voie dématérialisée est significative de l'adaptation des administrés et des professionnels à cette nouvelle forme de dépôt.

2022



2023



Afin d'aider les communes à la prise en main et l'utilisation du logiciel partagé d'instruction des dossiers, le SIAU a élaboré un guide en partenariat avec l'éditeur à destination du personnel communal. Ce guide « pas à pas » prend en compte la gestion des dossiers qu'ils soient déposés en version papier ou via la plateforme informatique de dépôt. Une première version a été transmise courant de l'été 2023.

Le développement de la dématérialisation dans la gestion des transmissions des décisions au contrôle de légalité

Les communes peuvent utiliser le logiciel partagé pour transmettre les décisions au contrôle de légalité. 32% des communes membres de la CCCE et 58% des communes non membres de la CCCE ont conventionné avec la préfecture afin de leur permettre d'utiliser cette interface.

Au total, sur l'année 2023, toutes communes confondues, 2 674 dossiers ont été traités, soit 4,5% de plus que l'année précédente. Cette année a été marquée par une stagnation du nombre de permis et une augmentation du nombre de déclarations préalables et de certificats d'urbanisme

Détail et comparatif :

ANNÉE	PERMIS DE CONSTRUIRE*	DÉCLARATION PRÉALABLE	CERTIFICAT D'URBANISME	PERMIS DE DÉMOLIR	PERMIS D'AMÉNAGER*	TOTAL	AGENTS
2015	476	473	404	3	16	1 372	4
2016	553	594	541	9	13	1 710	6
2017	599	711	655	5	10	1 980	6
2018	505	678	656	14	24	1 877	7
2019	483	709	763	24	29	2 008	8
2020	574	895	729	26	20	2 244	8
2021	713	1 068	879	27	16	2 703	8
2022	456	1 095	961	29	16	2 557	8
2023	452	1 197	975	31	19	2 674**	8

* y compris permis modificatif.

** : 64,00 % des demandes sont issues d'une Commune membre de la CCCE

Le service est composé de 8 ETP dont un responsable, une secrétaire et des instructeurs.

6. La Communication

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs communique au travers des supports traditionnels de communication, qu'ils s'agissent de supports « print » (affiches, flyers, bâches) ou de supports numériques (site internet, spots radio, réseaux sociaux, campagnes web). L'objectif est d'informer au mieux les habitants des différents services existants, des compétences de la collectivité et également des événements qui sont organisés sur le territoire durant toute l'année.

Communication digitale

Un effort important a été fait sur les outils numériques de communication. L'activité de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs s'est amplifiée sur le réseau social Facebook, s'adaptant ainsi aux nouveaux modes de consommation de l'information. La communauté des internautes suivant l'actualité de la CCCE a continué d'augmenter.

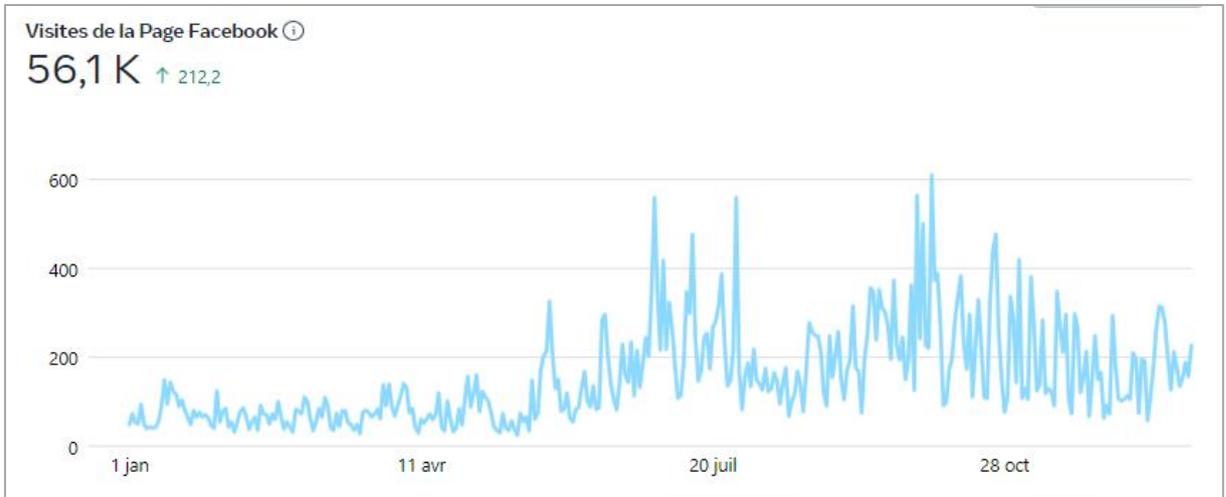


Au 1^{er} janvier 2023, la page Facebook comptait 5 426 fans, tandis qu'en décembre 2023 elle en comptait 5 885. Soit une augmentation de plus de **8 %** en un an, ce qui est constant par rapport aux années précédentes.

Cette évolution s'explique par le fait que les messages très institutionnels ont été remplacés par des messages plus proches des administrés, par le ton et la forme. La fréquence de publication est aussi plus régulière avec plusieurs messages par semaine, avec une mise en avant des actions concrètes de la CCCE que ce soit dans le domaine de la mobilité, des travaux ou encore au niveau des actions culturelles. Toutes les publications sont également illustrées (photos, images, icônes, vidéos), ce qui facilite le partage de l'information auprès de tous les utilisateurs.

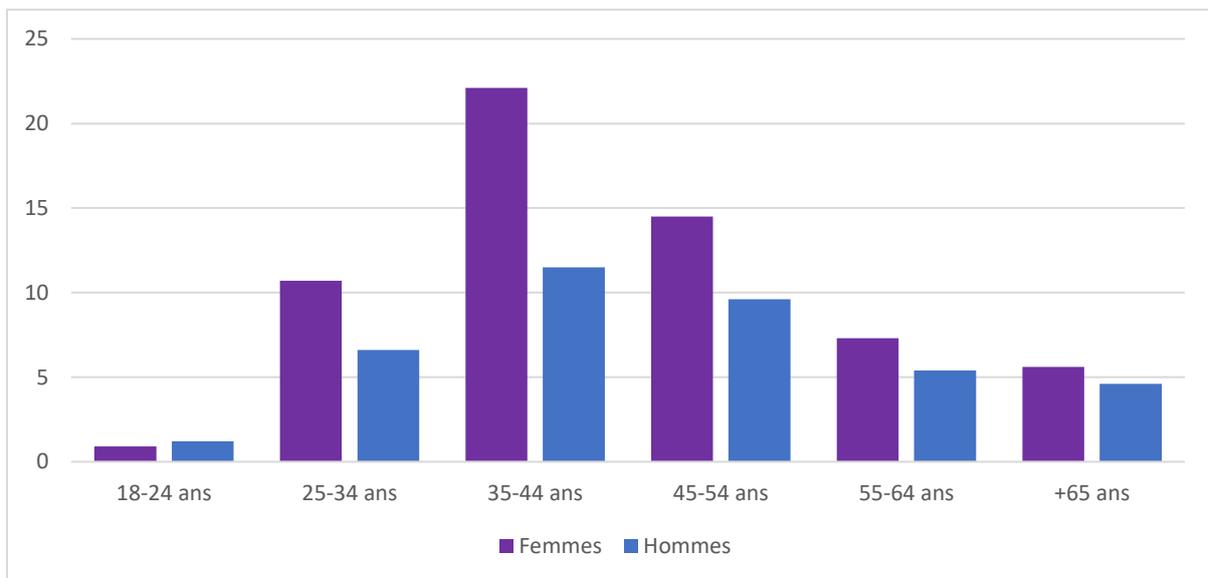
Pour exemple, la publication sur la mise en place des navettes gratuites vers la piscine Cap Vert durant l'été a touché un total de 9 825 personnes et a été partagé une centaine de fois. Le post relatif à l'Escape Game de Rodemack a touché plus de 8 000 personnes, ce qui a généré 166 interactions.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le nombre de visites du profil Facebook de la CCCE est également en forte augmentation, puisqu'il atteint plus de 56 000 visiteurs sur l'ensemble de l'année.



L'audience principale de la page Facebook de la CCCE concerne les personnes dans la tranche d'âge de 35 à 44 ans, pour 33,60 % des fans. En détails, la répartition est la suivante :

- › 18 – 24 ans : 2,10 % ;
- › 25 – 34 ans : 17,30 % ;
- › 35 – 44 ans : 33,60 % ;
- › 45 – 54 ans : 24,10 % ;
- › 55 – 64 ans : 12,70 % ;
- › 65 ans et plus : 10,20 %.



La CCCE est également présente depuis 2022 sur Instagram via son compte *ComComCattenom*. Ce support est utilisé principalement pour annoncer les événements importants à venir, ou proposer des récapitulatifs photos des manifestations passées. À la fin de l'année 2023, la page était suivie par 295 followers.



Concernant le site Internet www.ccce.fr, grâce à la diversité des articles et des actualités publiés plus régulièrement, les statistiques des pages visitées sont en augmentation de **10,70 %** par rapport à 2022. En chiffres, le site de la CCCE représente pour l'année 2023 :

- › 660 121 pages vues (+ **10,70 %** par rapport à 2022) ;
- › 135 697 visiteurs (– **0,55 %** par rapport à 2022) ;
- › 1 808 pages visitées en moyenne par jour ;
- › 371 visiteurs en moyenne par jour ;
- › Un visiteur passe en moyenne 2 minutes et 35 secondes sur le site ;
- › Mots-clés les plus utilisés pour accéder au site Internet (depuis le moteur de recherche Google) : CCCE, Comcom Cattenom, Cap Vert Breistroff, Piscine Cap Vert CCCE, Piscine Breistroff horaires, Déchèterie Hettange, Déchèterie Cattenom.

Pages les plus visitées du site Internet en 2023 :

1. Horaires du Centre Aquatique Cap Vert : 30 532 visiteurs ;
2. Tarifs du Centre Aquatique Cap Vert : 19 727 visiteurs ;
3. Activités du Centre Aquatique Cap Vert : 10 136 visiteurs ;
4. Déchèteries communautaires : 8 456 visiteurs ;
5. La CCCE recrute : 7 014 visiteurs ;
6. Contact : 5 452 visiteurs ;
7. Ordures ménagères : 4 863 visiteurs ;
8. Le Bureau : 4 144 visiteurs ;
9. Le Conseil Communautaire : 3 613 visiteurs ;
10. Collecte des encombrants : 3 564 visiteurs ;
11. Gestion des déchets : 3 474 visiteurs ;
12. Urbanisme : 2 823 visiteurs.

Actualités les plus consultées en 2023 :

1. Cinéma en Plein Air : 2 240 visiteurs ;
2. Micados – Cap sur l'Eau : 2 100 visiteurs ;
3. Festival de théâtre « Ici ou là » : 1 940 visiteurs ;
4. Concert « Titan » : 1 705 visiteurs ;
5. 16^{ème} édition du Printemps Musical en Pays Mosellan : 15 10 visiteurs.

Affichage

Dans sa communication, la CCCE tient à garder ses supports traditionnels d’affichage puisqu’ils offrent une grande visibilité aux habitants, à travers l’affichage sur les bâtiments communautaires et les commerces, la distribution de flyers ou encore l’installation de bâches aux entrées du territoire.

La CCCE utilise également les camions de son service « Environnement ». Sillonnant quotidiennement le territoire, ces véhicules permettent un affichage « mobile » en très grand format au niveau local, notamment pour ce qui concerne le tri ou le compostage.

De plus, un panneau lumineux est fixé sur le mur de la Maison Communautaire. Il permet une visualisation dynamique de l’information. Situé sur un axe routier très fréquenté, cet affichage touche naturellement un grand nombre de riverains du territoire communautaire.

Par ces différents canaux, la CCCE veut renforcer sa visibilité auprès de ses habitants et du public extérieur.

Relation publique et relation presse

Afin de valoriser auprès du plus grand nombre les événements et les actions organisés par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs auprès de ses habitants mais également des personnes hors-territoire, la communication au travers de la presse a été omniprésente durant cette année.

Les outils utilisés auprès des différents médias ont été : les communiqués de presse, les dossiers de presse et également les conférences de presse. Ces relations publiques sont essentielles pour la communication hors du territoire, tant pour toucher une population locale que régionale. C’est ainsi que durant l’année 2023, les principaux médias utilisés ont été : Le Républicain Lorrain, Virgule et le magazine « Spectacle ».

En complément de la presse, la CCCE a communiqué notamment à travers des spots publicitaires sur la radio LOR’FM.



Campagne d’affichage dans les bâtiments communautaires de la CCCE ainsi que tous les commerces du territoire, pour l’événement culturel du « Printemps Musical ».

7. Développement Territorial : économie et conseil de développement

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240925-C20240924_07_SI-DE

Les entreprises sont l'une des clefs de voûte du développement et du rayonnement de notre territoire. Elles jouent un rôle fondamental dans la vie de tous : offre de biens et de services, création d'emploi et de ressources. C'est pourquoi, la Communauté de Communes souhaite favoriser la création d'entreprises et assurer la pérennité des projets en proposant à ses entreprises des solutions d'accompagnement, d'implantation et de financement adaptés. De l'idée du projet à la phase de création puis aux différents moments de vie de l'entreprise, l'intercommunalité se doit d'être un acteur de confiance et de proximité pour faciliter l'activité de l'économie locale.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET PROJET DE TERRITOIRE

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs s'est historiquement positionnée comme une intercommunalité d'aménagement, avec la réalisation des zones d'activités à Entringe, Hettange-Grande et celle en cours à Kanfen.

Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, son action s'est renforcée dans le domaine du développement économique, notamment à travers une convention d'autorisation de financements avec la Région Grand Est pour permettre des actions de soutien financier auprès des entreprises. Elles se sont concrétisées à travers les dispositifs des Aides Communautaires aux Entreprises (2017) et le Fond d'Aide à la Reprise Économique (2020). Une politique agricole a débuté en 2019 à travers des rencontres avec les exploitants du territoire, débouchant sur l'Aide Communautaire aux Exploitants Agricoles (2020).

Avec l'aboutissement du Projet de Territoire de la CCCE en 2023, les élus de la Commission « Développement Économique » ont souhaité se saisir de ce moment pour interroger la politique économique menée jusqu'alors et d'étudier l'impact des actions communautaires par rapport au tissu économique. En effet, la capacité d'un territoire à se réinventer, à évoluer et donc à s'adapter aux évolutions économiques de la société, repose sur le soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation de ses entreprises.

Ce soutien permet de redynamiser l'activité économique du territoire et participe localement au développement de nouvelles activités. L'enjeu pour le territoire est de ne pas uniquement reposer sur la mono-industrie du CNPE et de diversifier ses filières pour préparer l'avenir et être préparée aux chocs économiques exogènes. Ainsi, soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innovation, c'est détecter des porteurs de projets et rendre plus accessible et plus rapide l'accès aux offres d'accompagnement des créateurs – repreneurs.

Ce soutien doit concerner toutes les activités économiques de la CCCE, de l'industrie à l'agriculture en passant par le commerce et l'artisanat. La CCCE souhaite se positionner comme un acteur facilitateur pour les entreprises, en favorisant l'accès à l'offre d'accompagnement à la création – reprise d'entreprise, et en augmentant la part des entrepreneurs informés, accompagnés et financés dans leur projet de création, reprise et développement d'entreprise.

Installation de la start-up « Hekatech » dans l'espace d'entreprise Vital Park à Hettange-Grande

L'Association Française des Premiers Répondants (AFPR) a été créée en 2016 à Kanfen, à l'initiative de sapeurs-pompiers et d'infirmiers mosellans. Grâce à une application « mobile » elle permet de faire intervenir des secouristes de proximité auprès des victimes d'arrêt cardiaque.

Dans la continuité de ce projet, elle a développé des boîtiers connectés reliés à l'application et installés au-dessus des défibrillateurs. Équipés d'un gyrophare et d'un haut-parleur, ces boîtiers se mettent en route lorsqu'un arrêt cardiaque survient à proximité, permettant l'apport d'un défibrillateur sur les lieux de l'accident et doublant les chances de survie de la victime.



Discours d'inauguration du local par Frédéric Leybold

Le Président de l'AFPR, Frédéric Leybold, a créé l'entreprise Hekatech afin d'assurer la distribution de ces boîtiers. La CCCE a loué deux cellules d'activité à Hekatech afin qu'elle puisse développer une chaîne de production sur 280 m² dans l'espace entreprises Vital Park à Hettange-Grande.

AMÉNAGEMENT FONCIER, CRÉATION D'ENTREPRISES ET MONDE AGRICOLE

Poursuite de la commercialisation de la ZAC Vital Park à Hettange-Grande

La CCCE et la Sodevam, aménageur et commercialisateur de la ZAC, ont poursuivi la commercialisation des parcelles de terrain. Les premiers chantiers ont débuté en 2023.



Vue aérienne des terrains de la ZAC

Développement des partenariats avec les associations œuvrant en faveur de la création d'entreprise



L'association Thi'Pi est le Pôle Numérique du bassin thionvillois, véritable porte d'entrée dans l'écosystème transfrontalier de l'innovation, du numérique et de l'entrepreneuriat. Il vise à développer la vie digitale, les usages numériques et contribue à œuvrer au développement économique grâce à la mise en réseau de l'ensemble des partenaires privés et publics.

L'association Alexis Grand Est est un outil régional d'aide à la création, au développement et à la transmission d'entreprise. Son projet : « Construire une nouvelle génération de femmes et hommes entrepreneurs, dont l'exigence professionnelle cohabite pleinement avec une vie sociale et citoyenne, au profit du développement économique de leur territoire ».



Association proposant au créateur ou au repreneur d'entreprise un prêt d'honneur, sans intérêts ni garanties, ainsi qu'un accompagnement dans la réussite de son projet, depuis son intention jusqu'à sa réalisation. Elle organise une coopération de tous les acteurs locaux en faveur de la création d'entreprise.

Lancement de l'opération « Eco-défis » en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Moselle



La CCCE et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Moselle (CMA 57) ont signé la convention de partenariat de l'opération « Eco-défis » sur le territoire communautaire.

Cette signature acte le lancement de l'opération « Eco-défis » pour les entreprises volontaires du territoire. « *Un partenariat qui s'inscrit dans une démarche globale d'aides aux entreprises du territoire de la part de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs* » a souligné le Président Michel Paquet.

Permettant de valoriser les commerçants et artisans locaux impliqués dans une démarche éco-responsable, ce label peut être obtenu en contrepartie d'un engagement concret. Les artisans volontaires s'engagent à relever des défis environnementaux dans plusieurs thématiques différentes parmi lesquelles l'énergie, les déchets, l'eau ou encore le transport. Une opération qui leur permet d'être accompagnés et soutenus dans leur transition environnementale et énergétique.

La CCCE partenaire du Concours Trajectoires organisé par Alexis Grand Est

Dans le cadre de sa compétence Développement économique et de son partenariat avec Alexis Grand Est, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs soutient le concours Trajectoires. Organisé chaque année depuis 24 ans, il récompense des entrepreneurs qui ont créé ou repris une activité, et dont le parcours, parfois atypique, mérite d'être salué. Ce sont plus de 2 000 entreprises qui ont participé à ce concours.

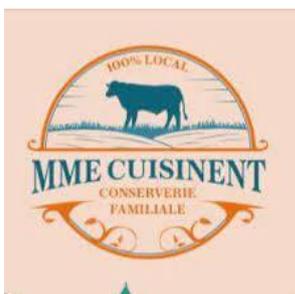
L'édition 2023 du concours Trajectoires organisé par Alexis Grand Est s'adressait à toute entreprise créée en 2022. Il était doté de prix d'une valeur de 20 000 €, la CCCE finance un prix local et le prix régional récompensant les lauréats du concours.

La CCCE toujours aux côtés de ses entreprises : remise du prix du Concours Trajectoire 2022

Le lundi 22 mai 2023, l'entreprise MME CUISINENT (Marie Bauer) a reçu le prix « Prix CCCE » des mains de Sylvie Collin (Déléguée générale chez Alexis Grand Est), Olivier Kormann (Maire de Rodemack) et Michel Hergat (Vice-Président de la CCCE en charge du « Développement économique »).



De gauche à droite : Michel Hergat, Marie Bauer, Olivier Kormann



Dans un principe du 100 % zéro déchets et 100 % fait maison, MME CUISINENT propose des produits issus d'une agriculture durable, raisonnée et respectueuse issue des fermes rodemackoises et des villages alentours. Cette épicerie-conserverie familiale de Rodemack propose toute une gamme de produits permettant de valoriser les produits du terroir et d'éviter tout gaspillage alimentaire.

Le prix de 1500 € récompense un parcours atypique et est un exemple de ce que la CCCE souhaite proposer sur son territoire : un accompagnement à la création d'entreprise par un organisme partenaire (ici Alexis Grand Est), un investissement soutenu par le dispositif des Aides Communautaires aux Entreprises (ACE) et une valorisation à travers le Concours Trajectoires.

**Le concours Trajectoires en chiffres : 78 dossiers,
10 récompenses, 65 % d'entrepreneuses
et toujours la CCCE aux côtés de ses entreprises !**

La CCCE poursuit son soutien auprès des entreprises avec l'Aide Communautaire aux Entreprises

Le dispositif des Aides Communautaires aux Entreprises (ACE) continue de soutenir l'activité économique du territoire et poursuit les objectifs suivants : favoriser la création d'emplois, accompagner les entreprises dans l'efficacité énergétique et la protection environnementale, soutenir la création d'entreprises et pérennité des projets et valoriser les circuits courts.

L'aide ACE en chiffres :

- › 9 nouveaux dossiers reçus ;
- › 8 dossiers attribués et l'aide versée ;
- › 28 837 € versés ;
- › 102 dossiers reçus depuis 2017 ;
- › 302 141 € versés depuis 2017.

Agriculture : Politique agricole et développement de l'Aide Communautaire aux Exploitations Agricoles (ACEA)

Une stratégie en élaboration avec les exploitants et les partenaires du monde agricole

L'agriculture est en profonde mutation. Les chiffres issus du recensement agricole de 2020 réalisé sur l'ensemble du territoire français montrent que plus de la moitié des chefs d'exploitation partiront en retraite d'ici 2030, plus d'un quart des exploitations étant déjà dirigées par un exploitant de plus de 60 ans. Cette donnée est à mettre en perspective avec les autres défis de l'agriculture pour les années à venir : difficultés financières issues du modèle agricole, tensions sur le foncier, sur les ressources en eau, dépendance aux produits phytosanitaires, aléas climatiques extrêmes et récurrents.

	2010	2020	ÉVOLUTION
NOMBRE TOTAL D'EXPLOITATIONS	152	137	- 10,00 %
SAU TOTALE (HA)	10 181	10 990	+ 8,00 %
SAU MOYENNE (HA)	67,00	80,20	+ 20,00 %
PBS TOTALE (K€)	14 527	12 634	- 13,00 %
TOTAL UGB	8 801	7 706	- 12,00 %
TRAVAIL TOTAL (ETP)	199,7	163,6	- 18,00 %
NOMBRE DE CHEFS D'EXPLOITATION¹	178	161	- 10,00 %
↪ DONT FEMMES	21,00 %	25,00 %	+ 5 points
ÂGE MOYEN DES CHEFS D'EXPLOITATION	50	51	+ 1 an

¹ Chefs d'exploitations, coexploitants

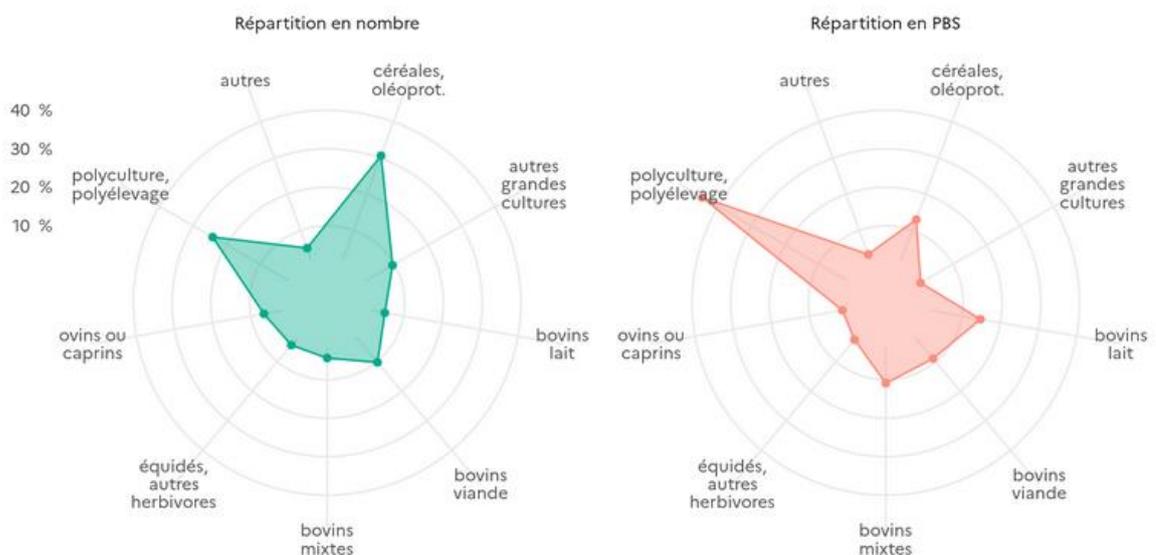
Source : AGRESTE – Recensements agricoles 2010 et 2020
 Champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes
 s : secret statistique

De fait, l'agriculture est une des principales activités économiques, tant par la surface utilisée que par le nombre d'exploitants ; elle a une influence déterminante sur l'économie des villages, la gestion des espaces, des paysages et de l'environnement. Aussi, le devenir de cette agriculture est un enjeu essentiel pour rendre le territoire attractif aux habitants comme aux nouveaux exploitants agricoles dans la perspective de maintenir le caractère rural du territoire. Le projet de territoire 2023 – 2030 place ainsi l'installation et la transmission des exploitations comme une de ses priorités. La CCCE souhaite se doter d'une stratégie foncière de ce niveau d'ambition.

Depuis vingt ans, le territoire connaît d'importantes restructurations en matière agricole. La CCCE dispose ainsi de 137 exploitations selon le dernier recensement agricole général, soit une diminution de 10,00 % en dix ans. En revanche, la taille des exploitations en polyculture, poly élevage et bovins laits augmente avec en moyenne plus de 127,6 ha sous une structuration en GAEC à forte capitalisation. L'augmentation de la production de détail, compatible avec un développement des circuits-courts, implique en effet une disponibilité de terres propices au maraîchage, dans un contexte de course à l'extension des grandes exploitations (rachats de terres par les GAEC en polyculture et poly-élevage sur la période 2010 – 2020).

En dépit d'une identité agricole marquée, les surfaces agricoles dédiées aux fruits et légumes restent marginales au profit de la polyculture et de l'élevage. On le distingue nettement dans le graphique présentant l'orientation technico-économique du territoire ci-dessous. Ce constat est également partagé par le département de la Moselle qui souhaite développer le maraîchage sur le territoire mosellan en vue d'assurer une alimentation locale pour la restauration collective (contexte des lois Egalim 1 et 2).

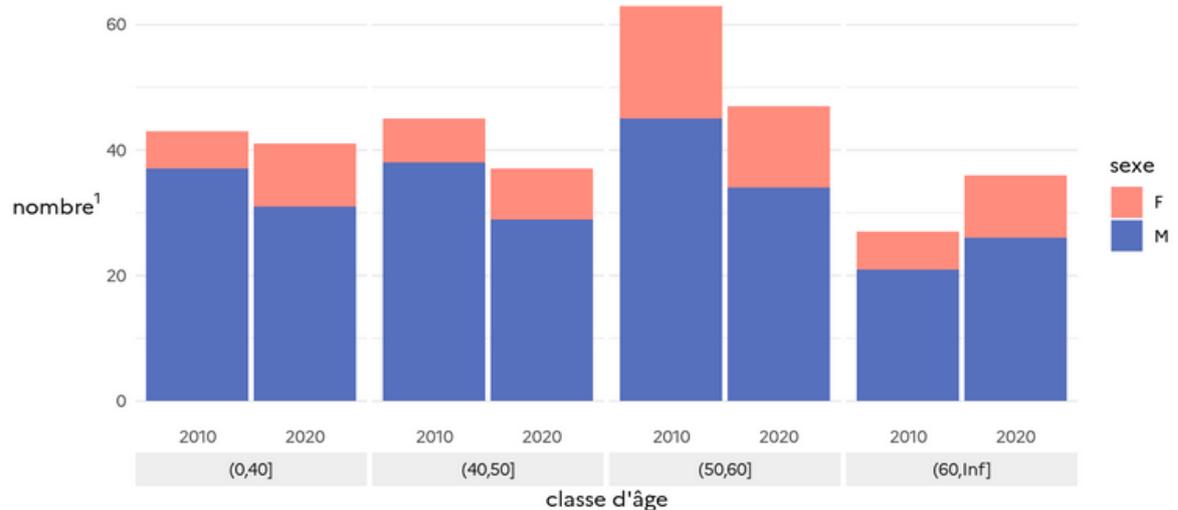
Orientation technico-économique CC de Cattenom et Environs



source : Agreste – recensement agricole 2020

Le secteur agricole de Cattenom et Environs est par ailleurs marqué par le vieillissement des chefs d'exploitation : plus de 26,00 % d'entre eux ont 60 ans et plus, ce qui fait peser une menace sur le maintien de l'agriculture locale en lien avec les difficultés de transmission des exploitations.

Âge des chefs d'exploitations
CC de Cattenom et Environs



¹ chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

Dans ce cadre, la Communauté de Communes souhaite encourager l'installation de jeunes agriculteurs à travers le développement d'une agriculture de qualité dotée d'une filière de transformation des produits.

A travers le réseau des Communes et de par sa compétence en aménagement du territoire, la Communauté de Communes souhaite mettre en place une politique volontariste de soutien à l'installation des agriculteurs par l'acquisition de foncier et a lancé en 2023 une réflexion sur son action de soutien au monde agricole.

La CCCE poursuit son soutien auprès des agriculteurs avec l'Aide Communautaire aux Exploitants Agricoles

Le dispositif des Aides Communautaires aux Exploitations Agricoles (ACEA) poursuit son soutien aux projets d'investissement sur le territoire.

L'aide ACEA en chiffres :

- › 14 nouveaux dossiers reçus ;
- › 18 dossiers attribués et l'aide versée ;
- › 93 013,00 € versés ;
- › 67 dossiers reçus depuis 2020 ;
- › 321 595 € versés depuis 2020.

Le comité d'examen des dossiers associe les élus de la Commission « Développement Économique » avec les fédérations et syndicats du monde agricole ; de façon à permettre des regards croisés et des expériences multiples sur les projets examinés.

8. La Mobilité

LA CCCE POURSUIT LA RÉALISATION DE SON SCHÉMA CYCLABLE COMMUNAUTAIRE

La définition et la mise en œuvre d'un maillage de pistes cyclables à l'échelle du territoire de la CCCE a été lancée dès le début des années 2000. Elle répondait alors principalement à des objectifs de loisirs et de tourisme, et était menée dans le cadre des compétences « Aménagement de l'espace » et « Voirie ».

La stratégie du schéma cyclable communautaire, voté le 14 février 2022, s'appuie sur la création d'un réseau armature destiné à proposer des itinéraires sécurisés et répondant aux flux traversants les plus importants du territoire. Ce réseau est principalement orienté Nord-Sud, et longe les grands axes routiers.

Si l'année 2022 a permis le lancement de plusieurs projets secondaires et facilement réalisables, l'année 2023 a été principalement dédiée au cadrage administratif ainsi qu'aux études préliminaires qui doivent permettre le lancement à très court terme de projets plus structurants.

Réalisation et livraison des premiers chantiers cyclables communautaires

En 2022, plusieurs itinéraires cyclables avaient été identifiés en vue d'une réalisation à horizon 2023. Simples, ces itinéraires réutilisent pour la plupart les infrastructures routières ou cyclables existantes :

- › Hettange-Grande ↔ ZAC Vital Park à Cité Soétrich ;
- › Breistroff-la-Grande ↔ P+R de Roussy-le-Village via Dodenom ;
- › Volmerange-les-Mines ↔ Rochonvillers via Escherange ;
- › Entringe ↔ Zac de Cité Soétrich ;
- › Cattenom ↔ Hettange-Grande (Gare / Soétrich) via Forêt domaniale de Garche ;
- › Rodemack ↔ Mondorff via Halling / Himeling.

Démarrés au second semestre 2022, ces travaux ont été livrés à la CCCE au printemps 2023.

Le lancement d'études géotechniques et environnementales, préalable indispensable à la création de nouvelles infrastructures de voirie cyclable

Différents projets ont pu être soumis à la CCCE par les Communes, qui ont permis le lancement d'études géotechniques sur certains itinéraires empruntés notamment par les véhicules agricoles.

Ces études ont notamment concerné le secteur de Cattenom et de Contz-les-Bains.

Elles ont d'une part confirmé la nécessité d'une bonne identification des réseaux existants. D'autre part, elles ont confirmé qu'un usage partagé des voiries cyclables avec les véhicules agricoles induisent nécessairement le renforcement de la structure de voirie afin de s'adapter au fort tonnage des engins agricoles.

Face à ce constat plusieurs projets ont été ciblés. Ces axes sont aujourd'hui considérés comme prioritaires dans l'objectif d'un lancement ou d'une réalisation d'ici à l'échéance du mandat actuel.

Une priorisation des projets cyclables structurants de la CCCE à horizon 2026

Cette priorisation est le résultat de la multiplicité des contraintes qui touchent aujourd'hui la bonne réalisation du schéma cyclable (connaissance du terrain et de sa géographie, accès au foncier, gestion des eaux d'écoulement, préservation de la biodiversité, Loi sur l'Eau, Loi sur le Zéro Artificialisation Nette, ...). Les projets concernés sont :

- › La voie verte envisagée dans le cadre du projet de voie dédiée aux transports en commun le long de la RD 653 entre Hettange-Grande et Evrange (Maîtrise d'Ouvrage départementale) ;
- › Le prolongement du circuit cyclable de la Boler en direction de Cattenom le long de la RD 56 ;
- › La création d'une voie verte destinée à relier le village de Soetrich et la ZAC Vital Park à Hettange-Grande ;
- › Le comblement de la rupture cyclable affectant la Voie Bleue V50 entre Haute-Kontz et Contz-les-Bains le long de la RD 64.

Ainsi, différentes démarches ont pu être réalisées en 2023 pour chacun de ces projets tant du point technique (lancement d'études), qu'administratif (recherche de financements et de partenariats).

Pour une stratégie d'équipement de la CCCE en mobilier dédié au stationnement cyclable

Le schéma cyclable communautaire prévoit bien la mise en place d'une stratégie d'équipement des sites communautaires, touristiques, culturels ou sportifs d'importance. Cette stratégie s'adresse tout particulièrement aux jeunes du territoire et prévoit également, en lien avec les établissements concernés, la pose d'abri à vélos à proximité des collèges du territoire.

Une phase de diagnostic et de détermination exacte des besoins a pu être menée au cours de l'année 2023, qui sera finalisée par un marché de travaux spécifique au cours de l'année 2024.

INFRASTRUCTURE ET RÉSEAU

D'une possible sortie du SMITU à la préfiguration d'un réseau de transport propre à la CCCE

La CCCE est aujourd'hui partagée entre deux AOM : la CCCE d'une part, qui dispose de la compétence « Mobilité » depuis le 1^{er} juillet 2021 et le Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch (SMITU), d'autre part, qui gère historiquement les lignes de bus reliant les Communes de Cattenom, Entringe, Escherange, Hettange-Grande, Kanfen et Volmerange-les-Mines à l'agglomération de Thionville. A l'issue de cette prise de compétence, la CCCE est devenue membre du SMITU au titre de la représentation-substitution de ses Communes.

Alors que la CCCE souhaite développer de nouveaux services de mobilité sur l'intégralité de son périmètre, le SMITU connaît une gouvernance instable et de très fortes contraintes financières liées à ses projets d'investissement. Ces éléments confirment la volonté exprimée en 2022 de quitter le syndicat afin de développer par elle-même, mais en lien avec les territoires voisins, des services de transport adaptés à géographie et à sa densité de population.

Plusieurs échéances guident cette réflexion comme la refonte à venir du plan de déplacements urbains de l'agglomération Thionville-Fensch ou l'échéance à fin 2025 de la délégation de service public liant le SMITU à l'exploitant actuel du réseau de transport Citéline.

Afin d'anticiper ces échéances, plusieurs actions ont pu être lancées comme la préparation d'un Plan de Mobilité Simplifié ainsi que de premiers travaux de conception pour la création de lignes de Transport A la Demande (TAD).

RD 653 : De Hettange-Grande à Evrange, le projet de voie dédiée sur le chemin de la concertation

L'année 2023 aura permis au Département de la Moselle d'avancer sur le projet de voies dédiées aux transports en commun le long de la RD 653 qui relie Hettange-Grande à Evrange dont il assure la Maîtrise d'Ouvrage.

La contribution de la CCCE à ce projet s'est exprimée dans le cadre d'une convention passée en mars 2023 entre les deux parties et prévoyant le financement, par la CCCE, d'une partie des études relatives à ce projet.

C'est aussi dans cet esprit de partenariat qu'a pu être lancée une série de comptages routiers sur différents points du réseau routier au mois de février 2023. Ces données viennent compléter et confronter des données similaires déjà récoltées en 2018.

L'année 2023 aura aussi été l'occasion pour le Département de la Moselle de mener, avec le soutien de la CCCE, une première phase de concertation foncière au contact des Communes et des propriétaires privés concernés par l'emprise du projet. Ces rencontres, préalables au dépôt d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), ont notamment permis de faire évoluer à la marge le tracé du projet.

Vers un déploiement des Infrastructures des Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) sur le périmètre de la CCCE

Le transfert de la compétence « IRVE » des Communes vers la CCCE a été acté lors du Conseil communautaire du 27 juin 2023. Cette prise de compétence est le préambule à une planification intercommunale en la matière qui devra se structurer au cours de l'année 2024. Cette planification envisage notamment la définition d'une stratégie d'équipement de sites communautaires pour la plupart déjà identifiés (équipements communautaires à vocation touristiques, culturels ou sportifs notamment). Elle prévoit aussi la mise sous gestion de la supervision de ces bornes par un opérateur spécialisé dès le début de l'année 2024.

Un travail de concertation est envisagé au cours de cette même année, visant à définir précisément les lieux d'implantation privilégiés ainsi que la nature exacte des bornes de recharge qui y seront installées.

Vers la mise en place d'un système de covoiturage courte et moyenne distance à l'échelle de la CCCE

Fortement soutenu à l'échelle nationale pour son impact en matière de réduction de l'autosolisme, le covoiturage courte distance tend à se développer pour les mouvements pendulaires transfrontalier et bénéficie d'un soutien de l'État et de nombreuses entreprises au Grand-Duché du Luxembourg.

Plusieurs propositions provenant de différents opérateurs ont pu être étudiées au cours de l'année et la commission « Mobilité » a pu déterminer sa préférence pour la mise en place d'une expérimentation dès le premier trimestre 2024 avec l'opérateur Blablacar Daily.

9. Le Tourisme

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs assure, depuis le 1^{er} janvier 2011, la Commission « Promotion touristique » pour l'ensemble des Communes de son territoire.

Elle a pour cela créé un **Office de Tourisme communautaire** dont elle assure la gestion en régie directe, et qui a pour rôle l'accueil, l'information du public, la mise en valeur du tourisme sur le territoire, en coordination avec les offices de tourisme des territoires voisins, Moselle Attractivité et l'Agence d'Attractivité du Grand Est.



Informations

Office de Tourisme communautaire

- › 🏠 **Adresse** : Place des Baillis, 57570 RODEMACK
- › 📄 **Office Classé** : Catégorie 2
- › 📞 **Téléphone** : 03 82 56 00 02
- › 📧 **Email** : otcommunautaire@cc-ce.com
- › 🌐 **Site Officiel** : fr.tourisme-ccce.fr

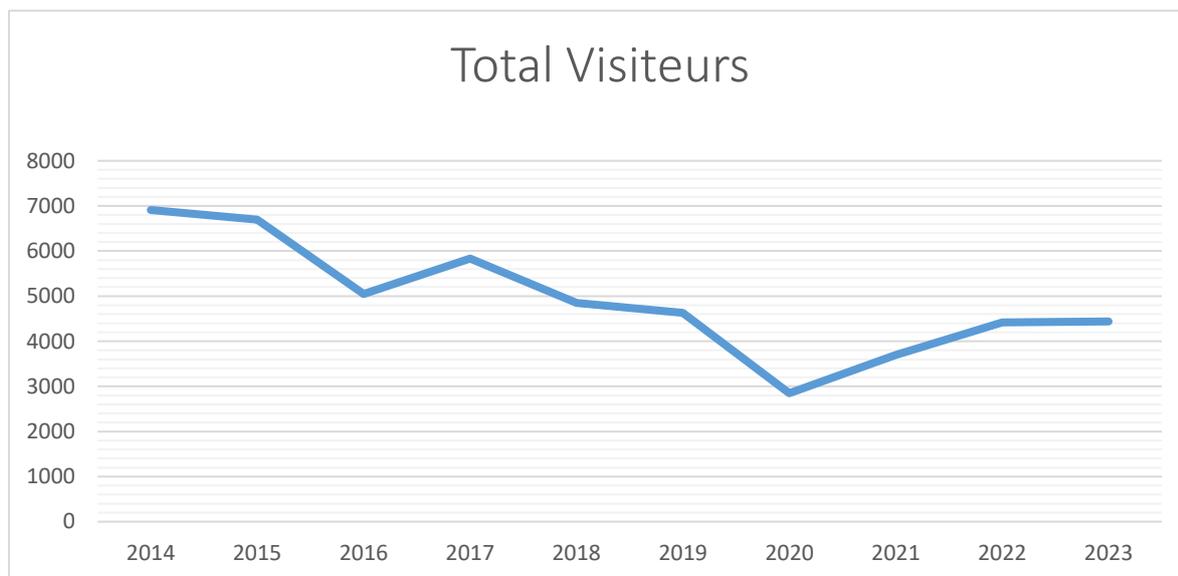
Horaires d'ouverture au public

- › **HAUTE SAISON (1^{ER} MAI AU 30 SEPTEMBRE)** : tous les jours de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00. Jours fériés inclus ;
- › **BASSE SAISON (1^{ER} OCTOBRE AU 30 AVRIL)** : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Fermé week-ends et jours fériés.

FRÉQUENTATION DE L'OFFICE DU TOURISME

Nombre de visiteurs

Sur l'année 2023, 4 436 visiteurs sont passés par l'Office de Tourisme, soit une fréquentation quasiment équivalente à l'année précédente (4 417 visiteurs).

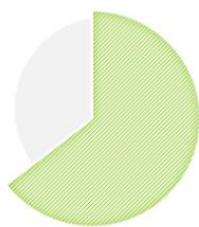
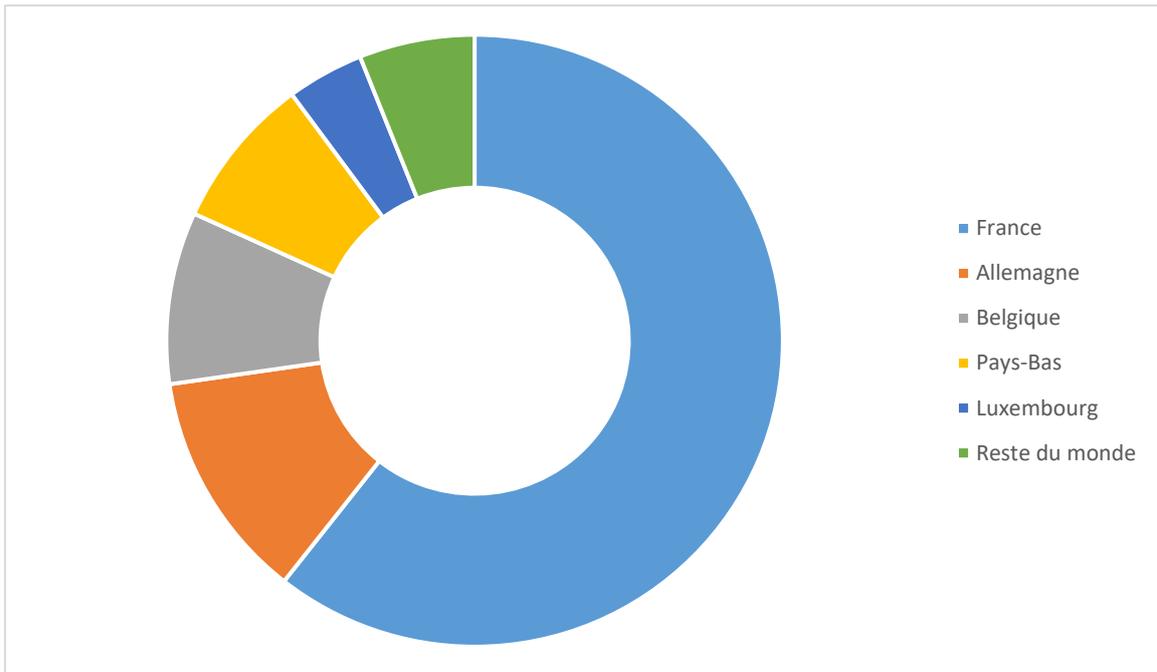


Répartition des visiteurs (selon l'origine géographique)

Contrairement aux années précédentes, il y a eu moins de visiteurs en août qu'en juillet. Cette tendance entamée en 2022 semble se confirmer.

Concernant les visiteurs étrangers, le pic de fréquentation a eu lieu en septembre alors qu'il avait toujours lieu en août les années précédentes.

Les frontaliers de la Grande Région (Luxembourg, Belgique, Allemagne et Pays-Bas) représentent 29.8 % des visiteurs soit une baisse de 17% (36% en 2022). Pour la première fois, les visiteurs néerlandais sont plus nombreux que les Belges. Cela peut s'expliquer par la présence de l'aire de Camping-Cars et l'offre de services (nouvelle borne d'accès à l'eau, l'électricité, possibilité de vidange) qui commence à être bien référencée sur les sites de camping caristes.



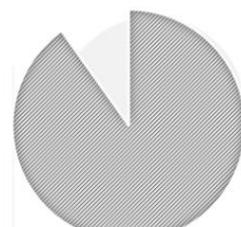
64,54% de Français
(59% en 2022)



dont 67% du Grand Est
(55% en 2022)



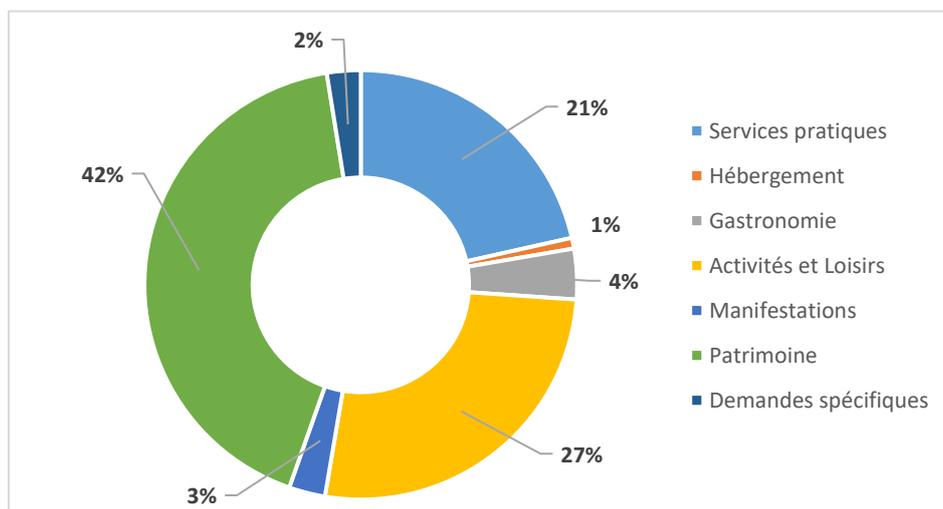
dont 94% de Lorraine
(85% en 2022)



dont 90% de Moselle
(31% en 2021)

Les attentes des visiteurs

Les touristes passant par l'Office de Tourisme s'intéressent principalement au patrimoine (42.11%), notamment aux sites de Rodemack et de la Ligne Maginot. Les activités et loisirs de plein air (26.56%), telles que la randonnée ou le vélo sont également plébiscitées par les visiteurs.



DOCUMENTATION DISTRIBUÉE À L'OFFICE DU TOURISME

Au total, 4 111 brochures ont été distribuées.

Les brochures les plus distribuées sont :



Documentation en ligne via le site Internet

295 brochures ont été téléchargées au format PDF et 254 brochures ont été consultées directement en ligne.

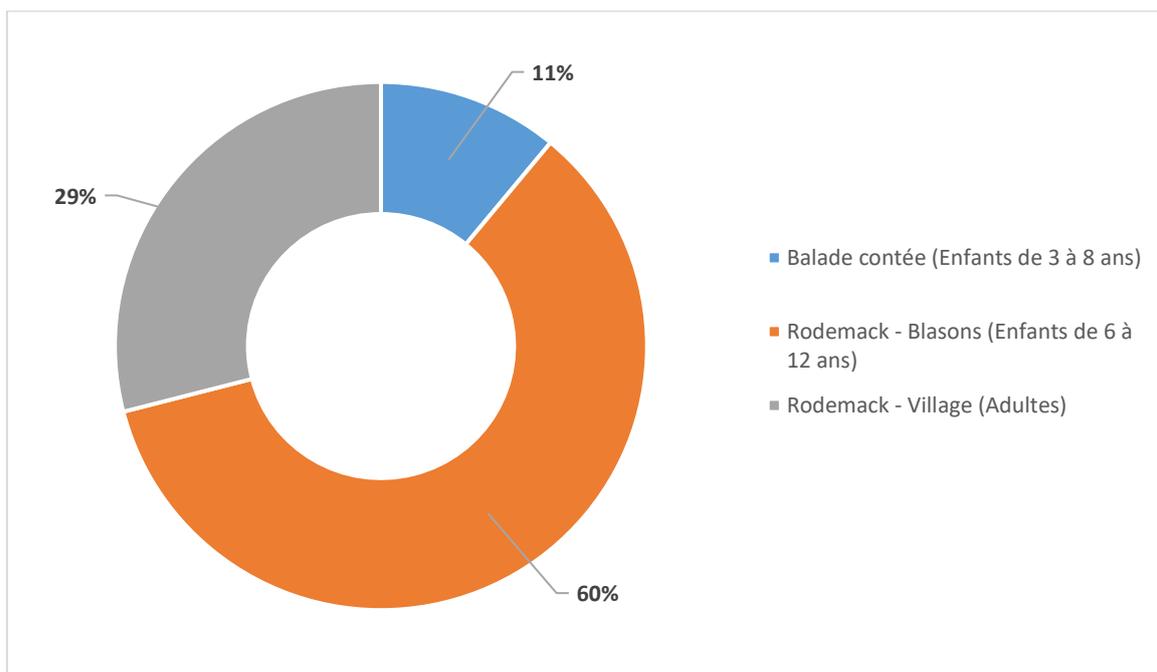
Les brochures les plus téléchargées sont celles du plan touristique de Rodemack, la carte *En balade dans les environs de Cattenom* et la *Citadelle à Rodemack* (INRAP).

LES VISITES GUIDÉES

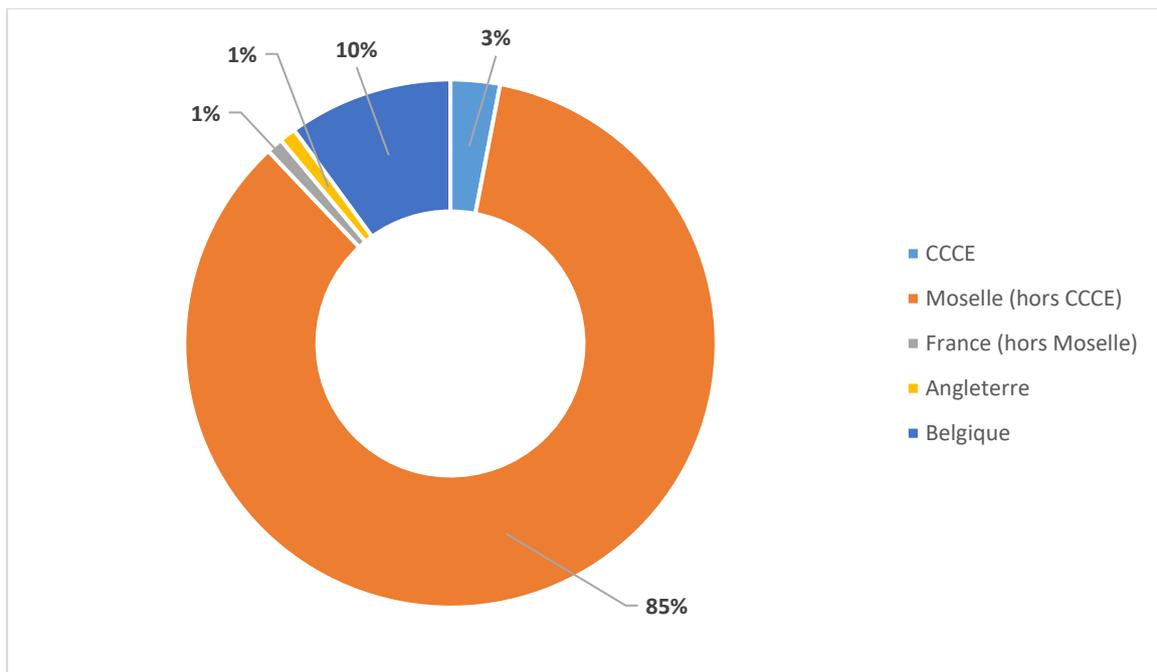
En 2023, les visites guidées ont connu une baisse par rapport à 2022 et 2021. À noter que l'équipe n'était pas au complet une bonne partie de l'année.

	ADULTES	ENFANTS
Nombres de personnes	85	201
Nombre de groupes	6	6
Provenance de la CCCE	3,14 %	0,00 %

Parcours – Visites guidées



Origine des visiteurs – Visites guidées (2023)



La clientèle est en grande majorité locale, en provenance de la Moselle (85 %). En revanche les visiteurs provenant de la CCCE ont grandement baissé passant de 36% en 2022 à 3% en 2023.

En 2023, les recettes perçues pour les visites guidées de Rodemack se montaient à 508 € contre 786 € en 2022.

ÉVENEMENTIEL

- › La 24^e édition du Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France® s'est déroulée les samedi 29 et dimanche 30 avril 2023 au gymnase communautaire à Rodemack.
- › Les samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023, les Journées Européennes du Patrimoine ont eu lieu sur le territoire, précédé des Enfants du Patrimoine, le vendredi 15 septembre 2023.
- › L'Escape Game estival a été mis en place du 8 juillet au 1^{er} octobre. Il a suscité l'intérêt de 783 visiteurs.
- › Participation à la Foire Internationale de Metz les 3 et 4 octobre 2023, sur le stand de Moselle Attractivité.

24^E ÉDITION DU MARCHÉ AUX VINS DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE®

La 24^e édition du Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France®, organisée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, en partenariat avec l'association des Plus Beaux Villages de France et la Commune de Rodemack, s'est déroulée les samedi 29 et dimanche 30 avril 2023.



La manifestation a été organisée au gymnase de Rodemack pour la deuxième année. Comme l'équipe de l'OT était réduite, il a été décidé de faire appel à un prestataire extérieur : Global Média Com (Laurence et Christian Morel), en partenariat avec la société Sono Anim (Eric Gulino).

La fréquentation a augmenté de 13,76 % par rapport à 2022 et a comptabilisé 1058 visiteurs.

La météo a été plutôt clémente sur le week-end avec un dimanche doux et ensoleillé.



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Les Enfants du Patrimoine

L'Office de Tourisme est sollicité depuis 2018 par le CAUE de la Moselle dans le cadre de la manifestation, « Les Enfants du Patrimoine ».

Une journée est dédiée aux scolaires chaque année, le vendredi précédent le week-end des Journées européennes du Patrimoine.

Le vendredi 15 septembre 2023 : 105 enfants ont été accueillis soit 4 classes de primaire.

Pour mémoire, en 2022, 136 enfants ont été accueillis à Rodemack soit 6 classes, de la maternelle au CM2.



Les Journées Européennes du Patrimoine

Les Journées Européennes du Patrimoine ont eu lieu les samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023.

18 sites étaient ouverts au public sur le territoire de la CCCE, contre 17 en 2022.

L'Office du Tourisme avait recensé le programme des ouvertures et animations dans une communication unique diffusée sur le site internet de la CCCE et distribuée aux sites partenaires, illustrant la variété de l'offre sur le territoire.



Au total 6 451 visiteurs ont été comptabilisés sur l'ensemble des sites. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2022 (4 881 visiteurs) et s'explique par le succès de la deuxième édition du Festival Étrange-Grande organisé le même jour et du Festival de théâtre 'Ici ou là'. Certains sites n'ont pas effectué de comptage mais étaient satisfaits de l'affluence en général.

À l'Office de Tourisme Communautaire

Sur les 2 jours, l'Office de Tourisme a accueilli 148 personnes dont 70 pour les visites guidées gratuites de la ville.

En 2022, 53 personnes accueillies dont 15 personnes avaient été accueillies à l'Office de Tourisme.

L'édition 2023 des Journées Européennes du Patrimoine a donc vu une forte augmentation de participation aux visites guidées.

Visiteurs sur chaque site

COMMUNES	SITES	2020	2021	2022	2023
BASSE-RENTGEN	Château de Preisch	430	150	300	200
BEYREN-LÈS-SIERCK	Chapelle Saint-Médard	0	0	25	NC
BOUST	Église Saint-Maximin	41	49	25	40
	Tour de l'Usselskirch	43	72	45	89
BREISTROFF-LA-GRANDE	Chapelle de Boler	Fermée	Fermée	20	39
CATTENOM	Ouvrage du Galgenberg	200	50	100	420
	Petit-ouvrage du Bois Karre	70	10	50	
	Ouvrage de Sentzich	40	30	50	80
	Centrale Nucléaire	/	/	/	115
	Conférence « Les Rites »	/	/	/	20
CONTZ-LES-BAINS	Église Saint Jean-Baptiste	Non CCCE	Non CCCE	9	Fermée
ENTRANGE	Abri du Zeiterholz	20	65	9	32
	Chapelle Saint-Hubert	90	168	N/C	Fermée
ESCHERANGE	Casemate du Grand Lot	300	117	N/C	N/C
	Casemate du Petersberg	0	80	Fermée	Fermée
HAUTE-KONTZ	Église Saint-Hubert	Non CCCE	Non CCCE	N/C	N/C
HETTANGE-GRANDE	Réserve Naturelle Nationale	0	113	23	84
	Festival Étrange-Grande	N'existait pas	N'existait pas	4 000	5 000
	Ouvrage A10 Immerhof	40	200	100	230
PUTTELANGE-LÈS-THIONVILLE	Église Saint-Rémi	Fermée	Fermée	20	Fermée
RODEMACK	Animations par Daniel Ackermann	0	95	0	0
	Escape Game – Guild of Gamers	0	20	0	32
	Visite du village	0	120	15	70
ROUSSY-LE-VILLAGE	Chapelles Saint-Fiacre et Sainte-Croix ; Église Saint-Denis	/	/	/	NC
	Maison Forte	/	/	/	NC
VOLMERANGE-LES-MINES	Expositions – Moselle Déracinée	N'existait pas	N'existait pas	90	/
TOTAL		1 274	1 339	4 881	6 454

ESCAPE GAME ESTIVAL



Escape Game extérieur gratuit

Le roi est mort...
Qui est l'assassin ?..

Menez l'enquête du
8 juillet au 30 septembre

Début des recherches à l'Office de Tourisme
Place des baillis 57570 RODEMACK
Tous les jours de **10h à 12h30** et de **13h30 à 18h**
(dernier départ du jeu à 16h)

 otcommunautaire@cc-ce.com ou 03 82 56 00 02 

« Nous avons besoin de votre aide !

Louis I^{er}, roi des Francs, a été retrouvé mort à Rodemack, assassiné d'une flèche en plein cœur.

Face à ce drame, le bourgmestre nous a confié la mission d'interroger les habitants. Nous devons trouver le(s) responsable(s) de cet acte immonde... »

Jeu mis en place du 8 juillet au 30 septembre avec une prolongation jusqu'au 1^{er} octobre.

Créé par Guild of Gamers Experience (situé à Terville mais aujourd'hui fermé).

Le jeu était destiné à un public plutôt adolescent/adulte et conseillé aux enfants à partir de 12 ans.

Le jeu a rassemblé 783 participants, soit près de 30% du total des visiteurs de l'Office du Tourisme sur la même période.

FOIRE INTERNATIONALE DE METZ 2023

L'Office de Tourisme était présent à la Foire Internationale de Metz (FIM), les 3 et 4 octobre 2023 de 10h00 à 19h00, sur le stand de MOSL Attractivité.

Étaient également présents sur le stand :

- › le Vélo Club Communautaire d'Hettange-Grande ;
- › le Skate Club Lorrain ;
- › des représentants de la ligue Lorraine de tir sportif qui présentait le stand de tir de Volmerange-les-Mines.

417 visiteurs ont été renseignés par les agents de l'office de Tourisme durant ces deux jours.



BOUTIQUE DE L'OFFICE DU TOURISME

L'Office de Tourisme a proposé des nouveautés dans sa boutique, pour la saison 2023. Trois nouveaux produits ont fait leur apparition dans la boutique :

- › des puzzles 1000 pièces, fabriqués par la société Alizé Group (Behren-lès-Forbach) en partenariat avec Moselle Attractivité ; deux modèles avec des visuels de Rodemack – 19,90 €
- › l'éco-biographie de Jean-Marie Pelt – 18,00 €
- › l'Hydromel au format 70 cl – 19,00 €

Pour les produits boutique les recettes s'élèvent à 2 778,70 € en 2023 contre 2 580,50 € en 2022, soit une augmentation de 7,00 % en un an. Cette augmentation peut s'expliquer par la mise en place d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) permettant ainsi de payer par Carte Bleue. La nouvelle option de paiement facilite les ventes.

L'Office de Tourisme a souhaité mettre en avant les artisans du territoire dans sa boutique : le centre Jean-Marie Pelt de Rodemack, le rucher de Rodemack, le rucher des Ammonites à Hettange-Grande, les vins de Moselle avec le Domaine Sontag de Contz-les-Bains et l'activité de forgeron taillandier de Monsieur Jean-Marie Mentzer à Haute-Kontz ainsi que la langue régionale avec l'ouvrage Les sobriquets du Pays des Trois Frontières.



TAXE DE SÉJOUR – 6^E ANNÉE DE COLLECTE

La Communauté de Communes a voté, par délibération du Conseil communautaire en date du 11 avril 2017, l'instauration de la taxe de séjour communautaire sur le territoire à compter du 1^{er} janvier 2018. Les recettes de cette taxe sont consacrées à des projets et actions de promotion et de valorisation touristique.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ensemble des plateformes qui sont intermédiaires de paiement pour des loueurs non professionnels sur Internet ont l'obligation de collecter la taxe de séjour et de reverser le produit à la collectivité. Ces plateformes agissent pour le compte des logeurs qui les mandatent. Elles ont également l'obligation, depuis cette année, de transmettre un état complet et détaillé de leur parc d'hébergements sur le territoire (adresse, nombre de personnes, nombre de nuits, etc.).

Grâce aux informations transmises par les plateformes (AirBnB, LeBonCoin, Booking, Gîtes de France et Aritel) mais aussi suite à la demande faite aux mairies, de nouveaux logements ont pu être détectés en 2023.

En 2023, 2 hébergeurs ont cessé leur activité. Au 31 décembre 2023, 89 hébergeurs (108 hébergements) sont répertoriés sur le territoire avec l'ajout des hébergeurs de Contz-les-Bains et Haute-Kontz pour la première année.

HÉBERGEMENTS CONNUS ET INCONNUS	PARC TOTAL	MEUBLÉS	CHAMBRES D'HÔTES
NOMBRE D'HÉBERGEMENTS	108	102	6
NOMBRE DE LITS TOTAUX	402	372	30
NUITÉES – TOTAUX	38 646	38 092	554
TAUX D'OCCUPATION	26,34 %	28,05 %	5,06 %

En 2023, 38 646 nuitées ont été recensées, représentant un taux d'occupation de 26,34 % sur le territoire.

52,63 % de ce total de nuitées ont été réservées via des plateformes : AirBnB, LeBonCoin, Booking, Aritel et Gîtes de France.

La Communauté de Communes a collecté 12 861,38 € de taxe de séjour en 2023 (contre 8388,24 € en 2022), dont 10,00 % reversés au Département, au titre de la taxe de séjour additionnelle.

Apport d'une aide alimentaire aux enfants en bas âge

En 2023, la CCCE a octroyé une subvention annuelle de 2 000,00 € à l'association Les P'tits Loups qui délivre une aide alimentaire pour les enfants âgés de 0 à 2 ans issus de familles défavorisées, rencontrant des difficultés momentanées ou sur une période plus longue. Les Elus communautaires ont souhaité que ce type d'aide puisse être mobilisé en tant que de besoin lorsque la situation des familles, vivant sur le territoire communautaire, le nécessite.

L'association apporte, de manière hebdomadaire : le lait infantile, les petits pots repas et desserts, les couches et les produits d'hygiène indispensables au bien-être de l'enfant.

S'il y avait nécessité et à la demande du travailleur social (à l'origine de la sollicitation d'aide), l'association remettrait à la famille pour le ou les enfants concernés des vêtements, des jouets et du matériel de puériculture (issus de dons de particuliers à l'association). Un colis de naissance peut également être remis.

Aide à la formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur – BAFA

Les élus communautaires ont considéré que le fait de participer à l'accès à la qualification BAFA des adolescents et des adultes habitant le territoire communautaire permet d'encourager ces derniers à :

- › gagner en compétences dans le domaine de l'animation ;
- › s'investir dans les associations de loisirs éducatifs du territoire.

Ainsi, depuis le 23 octobre 2012, la CCCE peut accorder une aide au financement de la formation BAFA pour les adolescents et les adultes habitant le territoire communautaire. Elle verse 54 % du montant de la formation sachant que cette somme n'excède pas 200,00 € pour une personne par formation. Sont concernées par ce financement :

- › la formation générale ;
- › l'approfondissement ou la qualification (surveillant de baignade, canoë kayak, voile).

ANNÉES	NOMBRE DE PERSONNES BÉNÉFICIAIRES	MONTANT TOTAL ALLOUÉ
2012	13	2 600,00 €
2013	9	1 772,60 €
2014	4	975,30 €
2015	2	383,60 €
2016	3	994,20 €
2017	5	1 400,00 €
2018	-	-
2019	4	800,00 €
2020	2	400,00 €
2021	3	587,52 €
2022	2	400,00 €
2023	7	157,18 €

Faire vivre les projets des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire communautaire

La Mission Locale du Nord Mosellan (MLNM) exerce une mission de service public de proximité pour permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

A ce titre, la CCCE a décidé en avril 2017 d'adhérer à l'association. La MLNM assure sur l'ensemble du territoire communautaire des permanences et y développe un accompagnement global en direction des jeunes (emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs).

La MLNM tient une permanence dans les locaux de la structure France Services à Entringe, tous les lundis matin de 9h00 à 12h00.

Soutien à l'emploi des personnes en insertion professionnelle sur le territoire

Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association A.I.CO (anciennement « TREMPLIN Chantiers ») pour le chantier d'insertion « les Jardins d'Husange », la CCCE met à disposition à titre gratuit le foncier et participe sous forme d'aide financière aux travaux d'amélioration du site.

Les clauses de promotion de l'emploi

Dans le cadre de sa politique sociale, la CCCE a souhaité intégrer dans ses marchés publics de voiries sur Voirie d'Intérêt Communautaire (VICC) des clauses sociales qui ont pour objet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées. Les clauses d'insertion permettent ainsi d'associer les acteurs du développement local et de développer l'offre d'insertion sur le territoire.

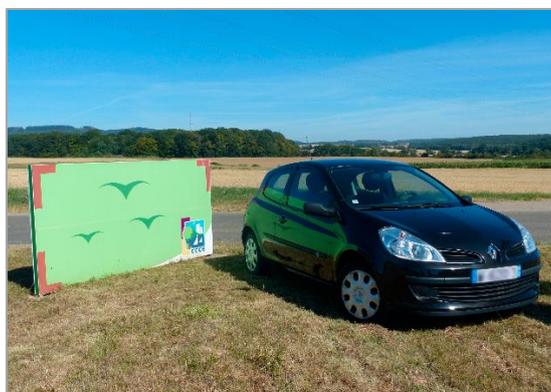
Pour leur réalisation, la CCCE a retenu l'association locale Entreprise Lorraine d'Insertion et de Prestations Spécialisées (ELIPS).

En 2023, 4 chantiers de voirie (dont la CCCE est le Maître d'ouvrage) et 5 chantiers pour les communes adhérentes à la CCCE ont permis à 12 salariés en insertion d'intégrer les équipes de travail d'entreprises pour 1 387.50 heures réalisées.

SOLIDACAR: Aide à la mobilité des personnes en situation d'insertion socio-professionnelle

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a mis en place depuis octobre 2017 un dispositif innovant et solidaire qui propose aux personnes ne disposant pas de véhicule ou éloignées des transports en commun des locations de véhicules à prix très réduit :

- › 4 € par jour, 15 € par semaine, 60 € par mois.



La CCCE accompagne, en direct, sur un temps déterminé (maximum 2 mois de location en continu) toutes les personnes ayant un projet d'insertion socio-professionnelle (premier emploi, mission intérim, formation, stage, etc.).

La flotte SOLIDACAR était à l'origine composée de 3 véhicules issus de dons ou achetés d'occasion. En 2020, 2 nouveaux véhicules d'occasion ont été achetés par la CCCE pour remplacer les véhicules devenus hors d'usage.

La remise en état et l'entretien des véhicules sont assurés par la CCCE. Leur retrait, contrôle et restitution s'effectuent au Centre Technique Environnemental à Hettange-Grande.

En 2023, 7 personnes ont pu bénéficier d'une location solidaire et ont pu ainsi concrétiser leur projet professionnel.

Aides aux victimes d'infractions pénales

En 2023, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a financé l'Association Thionilloise d'Aide aux Victimes – ATAV (à hauteur de 5 500 €) afin qu'elle accompagne les victimes d'infraction pénales habitant le territoire dans leurs démarches juridiques, administratives, sociales et de soutien psychologique.

Pour déployer ses actions, l'association dispose d'un local à Thionville et de bureaux au Tribunal judiciaire de Thionville. Elle tient également plusieurs permanences sur le secteur thionillois.

L'ATAV tient notamment une permanence dans les locaux de la structure France Services à Entringe, le 3^e mercredi du mois de 9h00 à 11h30.

Aide aux particuliers pour la rénovation thermique et/ou l'aménagement de leur habitat dans le cadre du maintien à domicile

La CCCE subventionne le CALM (Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle) afin qu'il tienne une permanence mensuelle dans les locaux de la structure France Services le 3^e vendredi de chaque mois de 10h30 à 12h00, afin :

- › d'apporter des conseils techniques gratuits aux propriétaires qui sont sur le territoire communautaire ;
- › de les accompagner et les aider dans le montage administratif, technique, financier et social des dossiers de subvention de l'Anah (Agence nationale de l'habitat – dossiers « Habiter mieux », Autonomie et Insalubrité), des caisses de retraite et d'autres financeurs.

La CCCE octroie une subvention d'un montant de 1 000,00 € à chaque ménage du territoire éligible au Programme « Habiter Mieux ». Elle aide les ménages du territoire communautaire ayant effectué des travaux de sortie d'insalubrité, d'adaptation de l'habitat à l'âge et/ou au handicap à hauteur de :

- › 20 % du reste à charge (après déduction de toutes les subventions obtenues) pour les ménages à revenu très modeste ;
- › 10 % du reste à charge (après déduction de toutes les subventions obtenues) pour les ménages à revenu modeste.

Entre 2013 et 2023, 47 dossiers ont reçu un financement de la CCCE :

- › dans le cadre du programme « Habiter Mieux » : 28 ;
- › dans le cadre de l'amélioration de l'habitat pour faire face à la perte d'autonomie : 19.

Aide à l'accès et au maintien dans le logement des jeunes

L'association « Pour le Logement des Jeunes » (APOLO'J) accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes de 15 à 30 ans pour favoriser leur accès au logement ainsi que leur insertion sociale et professionnelle.

La CCCE a décidé de signer une convention avec l'association APOLO'J depuis le 1^{er} janvier 2019. La convention a été renouvelée depuis cette date. Dans ce cadre, la CCCE attribue une subvention annuelle à l'association et des permanences sont mises en place sur le territoire communautaire, au sein de la structure France Services à Entrange (les jeudis de 9h30 à 12h00).

Soutien aux familles et aux jeunes rencontrant des situations de conflit ou difficultés d'ordre familial, scolaire, social, affectif, personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'association Apsis-Emergence a fusionné et a absorbé l'activité de l'association Espace Rencontre (lieu neutre, médiation familiale).

La CCCE attribue une subvention de fonctionnement à l'association Apsis-Emergence, dans le cadre de ses actions « médiation de voisinage », « Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) » et « Lieu neutre et médiation familiale ». En 2023, cette aide s'élève à 18 000 €.

L'action médiation sociale de voisinage est destinée à tout public rencontrant des situations de conflits (querelles de voisinage, litiges familiaux, actes d'incivilité). Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'écoute, de négociation avant toute procédure policière et/ou judiciaire.

L'action PAEJ permet à des jeunes en situation de mal être (difficultés d'ordre familial, scolaire, social, affectif, personnel, etc.) de bénéficier d'un accueil, d'une écoute et d'un

accompagnement. Le PAEJ vise aussi à apporter aux parents en difficulté une écoute et une guidance éducative.

En 2023, l'association a reçu des personnes domiciliées sur le territoire communautaire dans le cadre de ses actions :

- › Dans le cadre de l'Espace Rencontre : 16 fratries concernées représentant 23 enfants ont réalisé au moins 1 rencontre parents/enfants ;
- › Dans le cadre du PAEJ : 42 enfants dont 14 enfants reçus à la permanence d'Entringe ;
- › Dans le cadre de la médiation familiale : 14 personnes.

L'association tient 2 permanences dans les locaux de la structure France Services à Entringe :

- › PAEJ : lundi après-midi (2 fois par mois) ;
- › Médiation de voisinage : mardi matin (2 fois par mois).

En 2023, 16 personnes ont été reçues par l'association dans le cadre de ces permanences (PAEJ : 14 personnes ; médiation de voisinage : 2 personnes).

Soutien pour l'écoute et l'accueil des femmes victimes de violence conjugale

Jusqu'en 2018, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs finançait l'association ATHENES pour le dispositif « Référent violence au sein du couple » au travers d'une subvention annuelle.

Depuis 2019, afin de maintenir et développer un guichet unique d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des personnes victimes de violence, la CCCE soutient l'association pour développer l'action du Lieu d'Ecoute et d'Accueil (LEA). En 2023, la CCCE a soutenu l'association à hauteur de 2 000,00 €.

L'objectif du LEA est de prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes. Depuis 2020, l'association tient une permanence dans les locaux de la structure France Services à Entringe, au titre du LEA (permanence mensuelle, le lundi après-midi).

Aide à la prévention contre les addictions et conduites à risque

Au travers d'une subvention de fonctionnement attribuée au Comité Départemental de Prévention en Alcoologie et Addictologie de Moselle, la CCCE soutient le développement d'un dispositif intercommunal de prévention des addictions et des conduites à risque sur le territoire communautaire.

Les actions suivantes sont concernées :

- › activité du Point Relais en Education et Promotion de la Santé : accueil des professionnels, accompagnement à la mise en place de projet, prêt d'outils de prévention, etc. ;
- › dynamisation du réseau : mobilisation de partenaires dans la prévention des conduites addictives ;
- › prévention en milieu scolaire : destinée aux élèves et professionnels de la communauté éducative ;
- › prévention hors milieu scolaire : actions de prévention destinées aux publics (santé, bien-être, addictions avec et sans substance, conduites à risque, développement des compétences psychosociales) ;
- › prévention de la récurrence : destinée aux usagers orientés par la justice ;
- › accompagnement individuel et/ou familial, notamment « Consultation jeunes consommateurs ».

Poursuite de la politique en faveur de l'accueil des personnes âgées

L'hébergement des personnes âgées a toujours été l'une des priorités de la Communauté de Communes.

Inaugurée en 1993, la maison de retraite communautaire baptisée « Résidence d'Automne » est gérée par l'Association pour les Personnes Agées du District de Cattenom (APADIC). Elle est présidée par Mauricette NENNIG, conseillère municipale de Cattenom, dans le cadre d'une convention avec la CCCE.

Elle dispose de :

- › 65 lits ;
- › 59 chambres individuelles et 3 chambres doubles vastes et spacieuses, meublées et prêtes à accueillir leurs hôtes, chacun pouvant la personnaliser à son idée ;
- › 1 salle à manger ;
- › 1 grand salon qui s'ouvre sur une cheminée ;
- › 1 salle d'activités ;
- › un personnel infirmier pour administrer les soins et apporter l'aide nécessaire ;
- › 34 agents au service de l'établissement et des pensionnaires, une cuisine préparée sur place et qui sait s'adapter à chacun ;
- › un service de garde de nuit ;
- › 1 espace réservé aux personnels (vestiaires, salle de repos, et local de rangement).

L'établissement a réussi à trouver un rythme de fonctionnement donnant entière satisfaction mais force est de constater que les responsables sont de plus en plus souvent confrontés à la détresse des familles qui ne trouvent pas de solution d'accueil pour leurs aînés atteints de la maladie d'Alzheimer. Ceux-ci nécessitent des soins et un accompagnement spécifique, bien au-delà de ceux dont bénéficient les personnes accueillies à la résidence d'Automne.

La CCCE a souhaité pouvoir apporter une réponse à ces personnes en difficulté.

Elle a donc étudié les possibilités qui s'offraient à elle dans le cadre des réflexions menées par la commission « Politique Sociale ».

Après avoir consulté l'Agence Régionale de Santé (ARS), la création d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) s'est substituée au projet initial Unité de Vie Protégée (UVP) Alzheimer. Sa mise en service a pour objectif d'améliorer la prise en charge et la qualité de vie des résidents.

Le PASA, attendant à la « Résidence d'Automne », a été inauguré en 2020. Il permet d'accueillir dans la journée des résidents de l'établissement (10 à 12 personnes) ayant des troubles du comportement modérés.

Structure France Services à Entringe

Avec la création de la structure France Services à Entringe, l'objectif est de développer une offre de services de proximité adaptée et diversifiée, favorisant une égalité d'accès aux droits et au numérique pour tous les habitants, résidents de la CCCE et des communes voisines.

Le souhait de la CCCE a été de développer un espace mutualisé de services à la population qui permet à chacun d'obtenir une réponse à ses besoins dans les meilleurs délais et dans divers domaines (insertion, logement, solidarité, santé, handicap, retraite, accès aux droits et au numérique, etc.).

Le site d'Entringe fait partie des 460 sites labellisés au 1^{er} janvier 2020.



Ce service de proximité permet aux citoyens d'effectuer leurs démarches administratives auprès d'opérateurs nationaux (Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, Mutualité Sociale Agricole, La Poste, Pôle Emploi) et services de l'État (Ministère de l'Intérieur, Direction Départementale des Finances Publiques, Conseil Départemental de l'Accès aux droits de la Moselle – Ministère de la Justice).

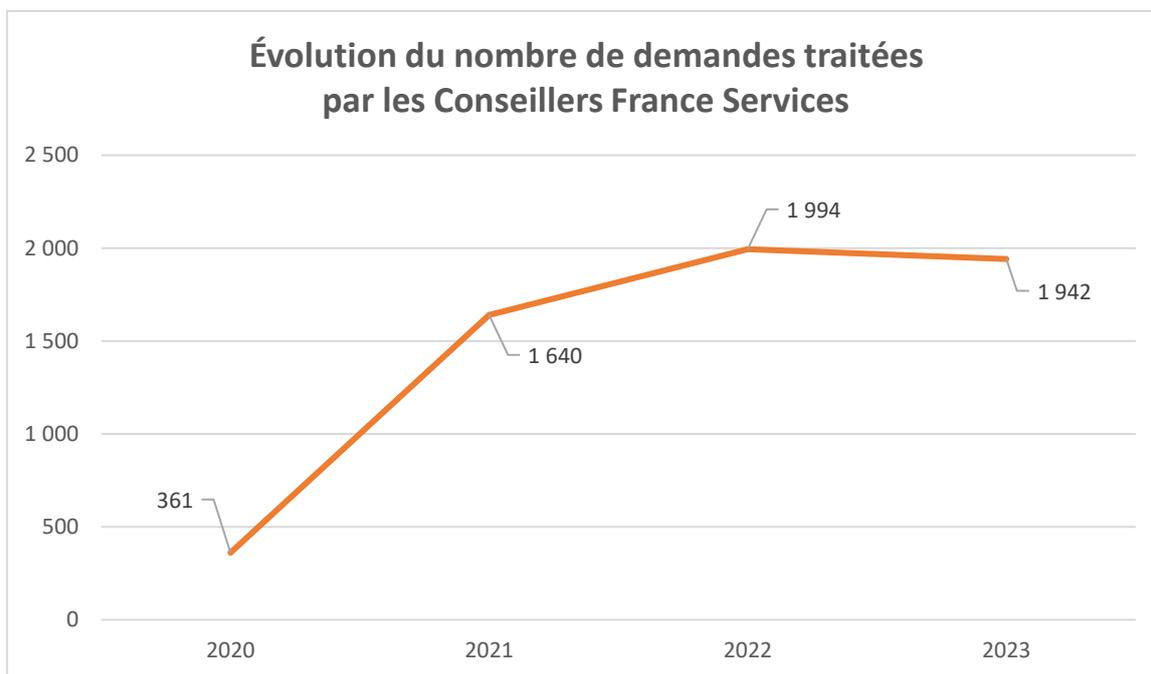
Les usagers peuvent également être renseignés et orientés concernant les aides d'associations partenaires :

- › Mission Locale du Nord Mosellan (*permanence de l'association tous les lundis de 09h00 à 12h00*) ;
- › Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (*permanence de l'association le 3^e vendredi du mois de 10h30 à 12h00*) ;
- › Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (*permanence de l'association le 1^{er} mercredi du mois de 14h00 à 16h30*) ;
- › Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes (*permanence de l'association le 3^e mercredi du mois de 09h00 à 11h30*) ;

- › Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (*permanence de l'association le 4^e mardi du mois de 09h00 à 12h00*) ;
- › Mission Locale du Nord Mosellan (*permanence de l'association tous les lundis de 09h00 à 12h00*) ;
- › Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (*permanence de l'association le 3^{ème} vendredi du mois de 10h30 à 12h00*) ;
- › Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (*permanence de l'association le 1^{er} mercredi du mois de 14h00 à 16h30*) ;
- › Association Thionilloise d'Aide aux Victimes (*permanence de l'association le 3^{ème} mercredi du mois de 09h00 à 11h30*) ;
- › Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (*permanence de l'association le 4^{ème} mardi du mois de 09h00 à 12h00*) ;
- › Association Pour le Logement des Jeunes (*permanence de l'association les jeudis de 09h30 à 12h00*) ;
- › Association Thionilloise pour l'Essor de Nouveaux Espaces Sociaux – Lieu d'Écoute et d'Accueil (*permanence de l'association le 1^{er} lundi du mois de 14h00 à 16h00*) ;
- › Apsis-Emergence (*permanences de l'association : Médiation de voisinage → 1^{er} et 3^e mardi du mois de 09h30 à 12h00 ; Point Accueil Ecoute Jeunes → 1^{er} et 3^e lundi du mois de 14h00 à 17h00 ; médiation familiale en cas de besoin*) ;
- › Les P'tits Loups ;
- › Entreprise Lorraine d'Insertion et de Prestations Spécialisées ;
- › Association Habitat Jeunes des Trois Frontières – FJT « Les Trois Frontières » ;
- › Chambre Régionale de Surendettement Social ;
- › A.I.CO ;
- › Tremplin (*permanence de l'association le 2^e lundi du mois de 14h00 à 16h00*) ;
- › Comité Départemental de Prévention en Alcoologie et Addictologie de Moselle ;
- › Association des Conciliateurs de Justice de Moselle (*permanence d'un Conciliateur de Justice le 1^{er} et 3^e jeudi du mois, de 14h00 à 17h00*) ;
- › Administrations Faciles Écrivains Publics (*permanence d'un Ecrivain Public le mardi après-midi de 14h00 à 16h00*) ;
- › Centre de Renseignements et d'Information- Bureau Information Jeunesse Moselle (*permanence ½ journée tous les 2 mois*) ;
- › UDAF de la Moselle – Point Conseil Budget (*permanence 1^{er} mardi du mois, sur rendez-vous*) ;
- › Association Germinal (*permanence ponctuelle selon les besoins*).

Deux agents sont présents pour assurer l'accueil des usagers, les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches. Ils ont été formés sur les activités et démarches en lien avec les opérateurs nationaux, et concernant les missions des associations partenaires.

En 2023, **1 942** demandes d'usagers ont été traitées par les conseillers France Services. **83** personnes ont été reçues dans le cadre des permanences tenues par les associations partenaires.



Les thématiques qui font le plus souvent l'objet de demandes sont les suivantes :

- › la retraite (opérateur CARSAT concerné : 17,8 % des demandes) ;
- › les demandes en lien avec le Ministère de l'Intérieur : pièces d'identité, permis de conduire, carte grise, etc. (13,85 % des demandes) ;
- › l'assurance maladie (opérateur CPAM : 8,20 % des demandes) ;
- › les impôts (opérateur DDFIP : 19,10 % des demandes).

La structure France Services est située dans les locaux de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs :

- ›  **Adresse** : 22 Rue du Silo – 57330 ENTRANGE
- ›  **Téléphone** : 03 82 54 95 90
- ›  **Email** : f.services@cc-ce.com

Le temps d'ouverture de la structure a été augmenté en 2022 afin de faire face à l'augmentation des demandes, et de s'adapter au rythme de fréquentation. Depuis le mois de mars 2022, l'accueil est ouvert au public aux horaires suivants :

- › **Lundi** : 09h00 à 12h30 puis de 13h30 à 17h00 ;
- › **Mardi** : 09h00 à 12h30 puis de 13h30 à 17h00 ;
- › **Mercredi** : 09h00 à 12h30 puis de 13h30 à 16h30 ;
- › **Jedi** : 09h00 à 12h30 ;
- › **Vendredi** : 09h00 à 12h30.

11. La Politique Enfance

QUATRE MULTI-ACCUEILS COMMUNAUTAIRES ET UN RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)



L'accueil collectif

Dans le cadre de sa compétence « Petite Enfance », La Communauté de Communes de Cattenom et Environs gère quatre multi-accueils situés à Cattenom, Volmerange-les-Mines, Rodemack et Hettange-Grande. Cela représente une offre de 160 places en accueil collectif.

Pour l'année 2023, 289 enfants différents ont été accueillis au sein des structures Petite Enfance.

Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle le 5 avril 2023

La CTG a pour ambition de couvrir l'ensemble des missions de la CAF sur le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs. L'objectif principal est de maintenir et de développer les services aux familles. Dès 2022, cette nouvelle forme de contractualisation est obligatoire afin que les communes membres continuent à bénéficier des aides de la CAF.

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022, adoptée en juillet 2018 par l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) prévoit la couverture de l'ensemble du territoire national par des Conventions Territoriales Globales (CTG) d'ici 2022, en privilégiant l'échelon intercommunal. Elles remplacent progressivement les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) signés avec les communes en matière de petite enfance et jeunesse.

Réalisations

La contractualisation s'appuie sur un diagnostic territorial partagé qui a permis d'identifier les ressources et besoins du territoire et de dégager les principales problématiques sociales. La mobilisation autour de la CTG a abouti à la définition d'enjeux communs et à l'élaboration d'un plan d'actions. Ainsi, quatre enjeux ont été priorités à l'issu du diagnostic partagé, à savoir :

La Petite Enfance

- › Maintenir les jeunes familles sur le territoire et faciliter l'accueil des nouvelles familles, répondre aux sollicitations en matière de parentalité
- › La CCCE joue un rôle de coordination de cette politique

L'Enfance

- › Renforcer l'accompagnement éducatif en dehors de la vie scolaire sur le territoire
- › Les communes mènent ces politiques qui restent de leur compétence

Les adolescents et les jeunes

Développer une politique jeunesse fédératrice et coordonnée sur le territoire d'intervention développé en cohérence avec les acteurs compétents du territoire

Les personnes âgées

- › Accompagner le vieillissement des personnes sur le territoire

La souplesse de la CTG permet à terme d'inclure d'autres thématiques en fonction de la volonté de la CCCE et de ses communes membres. Une instance de pilotage est chargée de suivre, mettre en œuvre et évaluer la convention jusqu'en 2026.

Afin de poursuivre l'ambition de renforcer un volet social sur le territoire, la signature de la CTG avec la CAF marque un engagement fort. Elle matérialise l'engagement conjointe de la CAF et de la CCCE à poursuivre leur appui financier aux services des familles du territoire.

L'année 2023 a repris petit à petit ses différents projets et activités pour le plaisir des petits et des grands.

Chaque structure a développé des activités en référence avec son projet pédagogique.

À chaque structure son projet

Multi-accueil Les Lucioles

« L'itinérance ludique »



Une fois par mois, le multi-accueil ouvre les portes des différents groupes afin que tous les enfants puissent évoluer librement dans la structure sous l'œil bienveillant des professionnelles.

Chaque espace propose un univers pédagogique qui répond aux besoins des enfants (construction, manipulation, imitation, sensoriel, psychomoteur...).

Ces temps communs permettent à tous les enfants de se rencontrer, se socialiser et pouvoir se repérer dans de nouveaux espaces.

Multi-accueil Les Frimousses

« Cuisiner comme des grands... pour apprendre et se régaler »



Les enfants ont eu l'occasion au cours de l'année 2023 de participer à quelques activités cuisine, notamment lors des différentes fêtes qui ponctuent l'année. Ils ont donc pu réaliser pour Halloween un gâteau araignée, ou des sablés pour Noël.

Cuisiner avec les enfants permet de leurs faire **découvrir les saveurs et les textures, d'ouvrir leur imagination**. Cette activité permet également aux enfants de développer leur autonomie, leur confiance en eux, leur créativité, leur dextérité et leur motricité fine. Cela participe grandement à l'éveil au goût et à développer leur intérêt pour les aliments tout en faisant une activité ludique.

« Avoir la main verte dès le plus jeune âge »



Les enfants ont pu faire une activité jardinage au cours de l'année 2023, avec pour objectif de réaliser une petite plante à offrir pour la fête des mères. Ils ont donc pu mélanger le terreau, planter la graine qui est ensuite devenue une jolie fleur pour leur maman.

Le jardinage est une activité attirante pour un enfant. Elle lui **permet d'être dehors, de s'amuser dans l'eau et dans la terre, et de faire des découvertes**. Lorsqu'ils aident à ratisser, planter et arroser à leur façon, ils développent leurs sens et leur motricité fine.

Multi-accueil Les Lutins

« Self-Service – Plateau repas »



Le self est mis en place dans la section des grands. Le repas est mis en place sur une grande table et les enfants sont invités à aller se servir avec leur plateau. L'enfant choisit les quantités qu'il souhaite se servir, l'adulte est là pour contrôler la ration de viande servie afin de ne pas dépasser les préconisations nutritionnelles. L'adulte accompagne également l'enfant et l'incite à prendre un peu de tout pour goûter.

Le système de self favorise l'autonomie des enfants qui sont très fiers de faire comme les grands. On remarque également que le temps de repas est plus calme et serein car chaque enfant mange à son rythme et n'a pas besoin d'attendre que le copain ait fini de manger pour avoir la suite du repas. Le self est également mis en place sous la même forme pour le goûter.

Multi-accueil Les Touchatouts

Médiation Animale ; Plumes Poils Compagnie ; Gym Douce



Une semaine sur 2, les enfants participent à la gym douce avec les aînés et une fois par mois, une séance de médiation animale a lieu.

Pour les aînés, c'est l'occasion de passer du temps avec les plus jeunes, de faire des rencontres et de tisser des liens. Les enfants apprécient le contact avec les personnes âgées. Le cœur du projet étant de favoriser l'émergence d'un lien entre les deux parties et, pour l'équipe, de mettre en place les supports pour y parvenir.

Les enfants vont une fois par mois à la médiathèque de Cattenom. Des petites animations sont mises en place, ils manipulent les livres et en choisissent quelques-uns pour les ramener à la crèche.

Ces sorties sont actuellement suspendues à cause du plan urgence attentat. Les animatrices de la Médiathèque viennent nous rendre visite en attendant le retour des enfants dans leurs locaux.

Nous gardons une correspondance avec la maison de retraite : des dessins et affiches sont confectionnés par les enfants pour les résidents.

Des journées à thème sont également mise en place telle que la journée Pyjama, la journée sensorielle, la journée orange...

Accueil individuel : le RPE (Relais Petite Enfance)

Le Relais Petite Enfance de Dodenom, véritable service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels a les missions suivantes :

- › Accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel ;
- › Accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans leurs pratiques professionnelles et pour leur employabilité.

En 2023, Le Relais comptabilise 779 contacts (émis et reçus) avec les usagers ; professionnels et parents confondus. Ce chiffre reste stable par rapport à 2022 malgré le départ de plusieurs assistants maternels agréés.

La profession

Au 31 décembre 2023, le RPE dénombre 100 assistants maternels agréés sur le territoire. Ce chiffre continue de chuter du fait d'un manque d'attractivité du métier, des départs en retraite et des modalités d'agrément plus exigeant.

L'accompagnement dans la recherche d'un mode de garde

En 2023, le RPE a reçu 222 contacts concernant la recherche d'un mode de garde :

En effet, le RPE a réceptionné 129 dossiers de préinscription en établissement d'Accueil du Jeune Enfant (AEJE) communautaire. Dans cette mission de « Guichet Unique », on dénombre 70 contacts et 8 familles reçues en entretien individuel.

Le RPE a distribué 20 listes d'assistants maternels et dénombre 24 contacts concernant le rôle d'employeur, les démarches à suivre ainsi que la relation contractuelle.

Les animations collectives

Lors de ces temps collectifs, on dénombre 164 inscriptions concernant 13 assistants maternels différents, 8 parents différents et 37 enfants différents. On note une augmentation significative du nombre de parents participants aux ateliers. Leur présence fluctue en fonction des congés maternités et parentaux.

En parallèle, on enregistre 8 prêts de malles pédagogiques par les assistants maternels. Cela permettant également aux assistants maternels ne pouvant pas être présentes lors des animations de bénéficier d'outils pédagogiques.





Pour rappel, vous pouvez retrouver ci-dessous les coordonnées des 4 multi-accueils et du RPE communautaires. Les différents documents sont disponibles sur le site www.ccce.fr dans l'onglet : « Social – Enfance – Multi-accueils ».

Multi-accueil Les Frimousses

- ›  **Adresse** : 32 Rue de la Mine – 57330 VOLMERANGE-LES-MINES
- ›  **Téléphone** : 03 82 82 65 15
- ›  **Email** : lesfrimousses@cc-ce.com
- › **Nombre d'enfants accueillis** : 30



Multi-accueil Les Lutins du Château

- ›  **Adresse** : 127A Rue Arnauld 1^{er} – 57570 RODEMACK
- ›  **Téléphone** : 09 61 29 62 12
- ›  **Email** : leslutins@cc-ce.com
- › **Nombre d'enfants accueillis** : 45



Multi-accueil les Touchatouts

- ›  **Adresse** : 7 Rue St Exupéry – 57570 CATTENOM
- ›  **Téléphone** : 03 82 83 08 00
- ›  **Email** : lestouchatouts@cc-ce.com
- › **Nombre d'enfants accueillis** : 25



Multi-accueil Les Lucioles

- ›  **Adresse** : 2 Chemin du Vicus – 57330 HETTANGE-GRANDE
- ›  **Téléphone** : 03 82 54 22 59
- ›  **Email** : leslucioles@cc-ce.com
- › **Nombre d'enfants accueillis** : 60



Relais Petite Enfance (RPE, ex-RAM)

- ›  **Adresse** : 81 Grand'Rue – 57570 ROUSSY-LE-VILLAGE-DODENOM
- ›  **Téléphone** : 03 82 83 59 68
- ›  **Email** : rpe@cc-ce.com



12. L'Environnement

LES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

La CCCE gère en régie directe 2 déchèteries communautaires situées à Hettange-Grande et à Cattenom.

Elles sont ouvertes aux particuliers du lundi au samedi, ainsi qu'aux entreprises, commerçants et artisans, hormis les vendredis et samedis.

Horaires d'ouverture des déchèteries communautaires

DÉCHÈTERIE DE HETTANGE-GRANDE (10 Rue des Rossignol – 57330 HETTANGE-GRANDE)

- › **Lundi** : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h45 ;
- › **Mardi** : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 18h45 ;
- › **Mercredi** : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 18h45 ;
- › **Jeudi** : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h45 ;
- › **Vendredi** : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h45 ;
- › **Samedi** : de 09h00 à 18h30 sans interruption.

DÉCHÈTERIE DE CATTENOM-SENTZICH (Route de Gavisse – 57570 CATTENOM-SENTZICH)

- › **Lundi** : de 13h00 à 18h45 ;
- › **Mardi** : de 10h00 à 11h45 et de 14h00 à 18h45 ;
- › **Mercredi** : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h45 ;
- › **Jeudi** : fermeture ;
- › **Vendredi** : de 09h00 à 11h45 et de 14h00 à 18h45 ;
- › **Samedi** : de 09h00 à 11h45 et de 13h00 à 18h30.

Le service se compose de 5 agents d'accueil répartis sur les 2 déchèteries ainsi que d'un chef d'équipe. Les déchèteries permettent de valoriser les déchets grâce à 17 filières mises en place : ferraille, bois, cartons, gravats, déchets verts, plâtre, mobilier, huisseries, polystyrène, piles, déchets électriques et électroniques, déchets dangereux, batteries, pneus, huiles minérales et végétales ainsi que les livres.

Une 18^e filière correspond au tout-venant, déchets non valorisables qui sont enfouis.

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs assure depuis 2011 la collecte des déchets en régie. Pour cela, elle dispose d'une équipe de 18 agents ainsi que d'un chef d'équipe et d'un mécanicien. Les ordures ménagères résiduelles et les emballages recyclables sont collectés chaque semaine dans des contenants mis à disposition des usagers par la CCCE.

5 bennes à ordures ménagères (BOM) assurent le ramassage quotidiennement du lundi au vendredi. Cela représente 25 tournées par semaine pour collecter les déchets de l'ensemble des usagers des 22 communes pour ces 2 flux.

Temps fort 2023

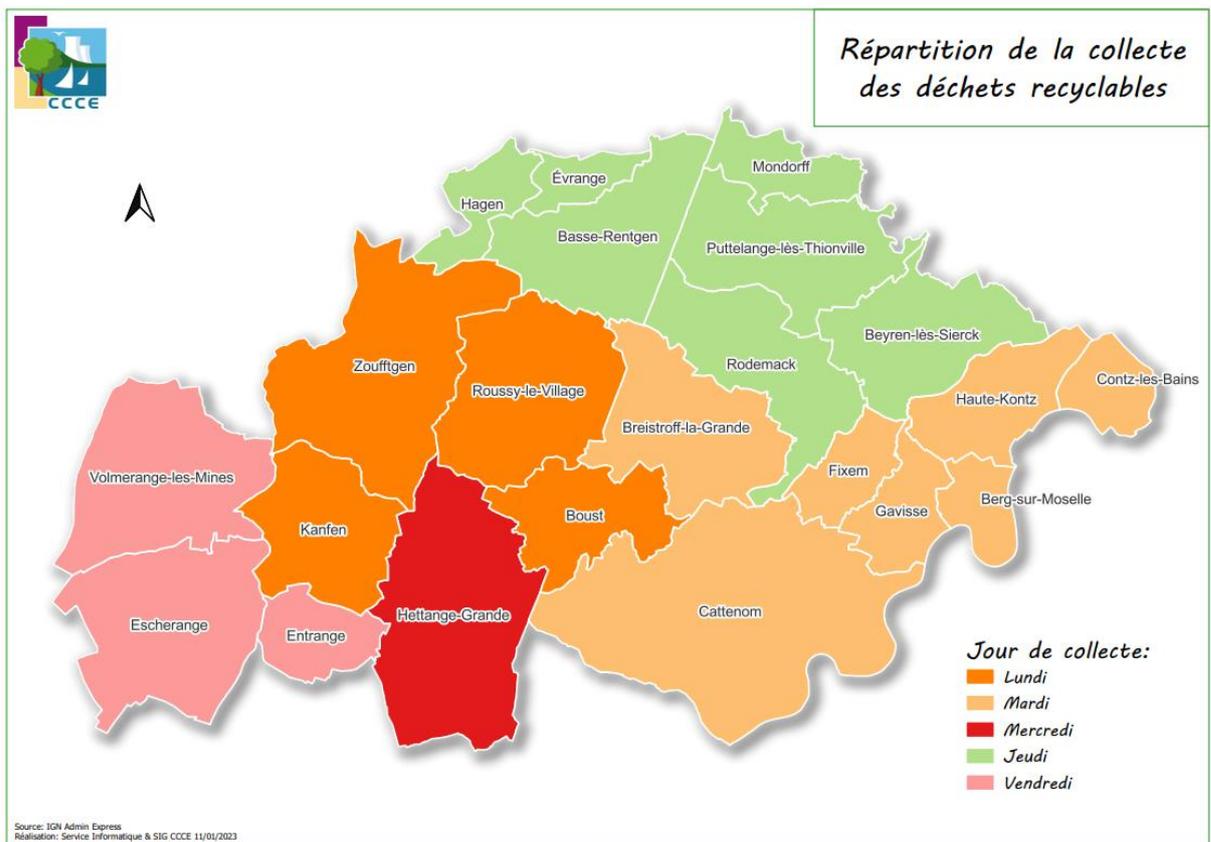
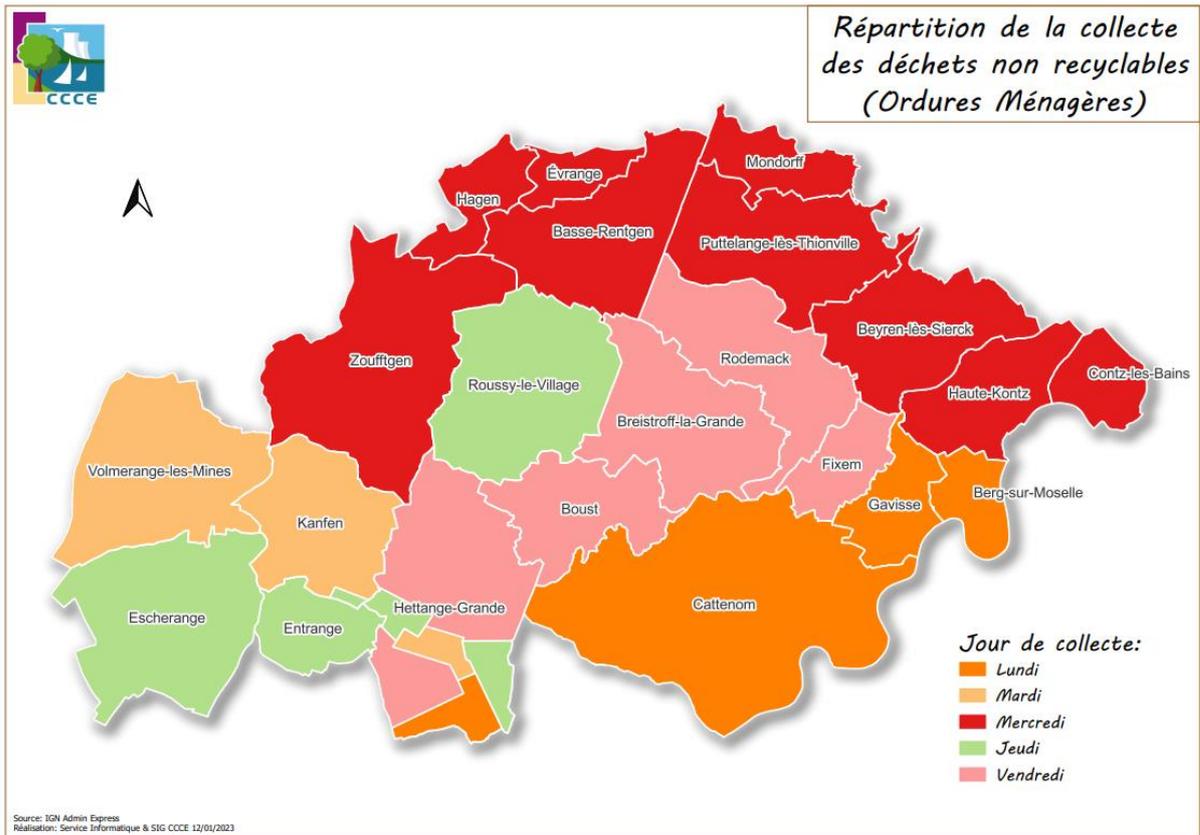
Le 30 octobre 2023, la CCCE a réceptionné sa 1^{ère} BOM 100 % électrique. Un test concluant avait été effectué début janvier 2023. Ce nouveau véhicule est utilisé pour collecter les 2 flux ordures ménagères résiduelles et emballages recyclables, prioritairement sur des tournées courtes dans un premier temps afin de se familiariser avec son fonctionnement et avec l'autonomie des batteries, estimée à une centaine de kilomètres. Les papiers sont déposés par les usagers dans des points d'apport volontaire et la collecte est réalisée en régie. Au total en 2023, 59 conteneurs sont répartis sur le territoire.

Au 31 décembre 2023, la régie de collecte se compose de 8 BOM et 2 camions Ampliroll.



Depuis 2011, la CCCE adhère au SYDELON, syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine Nord, et qui assure le transport et le traitement des déchets ménagers ainsi que la collecte du verre. Ce flux est directement transporté dans l'usine de recyclage dans les Vosges. Au total en 2023, 95 conteneurs sont répartis sur le territoire.

Pour toutes les Communes du territoire de la CCCE :



PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le compostage

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs propose depuis 1998 des composteurs à tarif réduit : 15 €. En fin d'année 2023, les modalités de fourniture des composteurs ont évolué.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur le tri des biodéchets, à partir de 2024, chaque foyer qui en fait la demande a droit à 1 composteur gratuit, au choix entre les volumes de 300 et 600 litres. Les composteurs supplémentaires sont payants, respectivement 10 et 15 €.

Depuis 2017, la CCCE propose également des lombricomposteurs pour 25,40 €.



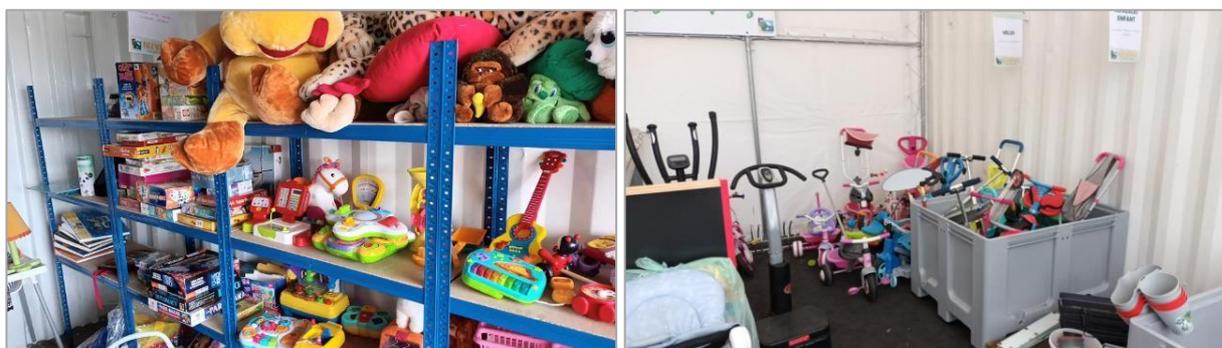
COMPOSTEURS	2019	2020	2021	2022	2023
COMPOSTEURS	152	166	161	170	223
LOMBRICOMPOSTEURS	10	26	2	4	8
TOTAL	162	192	163	174	231

En 2023, les composteurs ont été mis à disposition entre janvier et août. En effet, du fait de la nouvelle réglementation, les fournisseurs n'étaient pas en capacité de fournir et livrer rapidement. Malgré seulement 8 mois de distribution, la CCCE n'a jamais vendu autant de composteurs. De quoi annoncer une année 2024 exceptionnelle.

Le réemploi

En 2022, lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), la Communauté de Communes a initié au sein de sa déchèterie à Hettange-Grande, une zone de réemploi appelée « Recytroc ». Une zone spécifique constituée de 2 conteneurs maritimes reliés entre eux par une tonnelle crée un espace total de 66 m² dans lequel les usagers de la déchèterie peuvent déposer des objets en bon état dont il ne se servent plus et/ou récupérer des objets déposés par d'autres. C'est une zone qui permet de donner une seconde vie aux objets et d'éviter de créer des déchets, même s'ils avaient pu suivre une filière de recyclage.

Initialement imaginé pour être éphémère le temps de la SEDD mais fort de l'accueil enthousiaste des usagers et du nombre important d'objets ayant transité par la zone de réemploi, le Recytroc est devenu pérenne et son affluence en 2023 n'a pas baissé. Une enquête a permis d'estimer qu'en 1 an, le Recytroc permet de donner une nouvelle vie à environ 100 tonnes d'objets.



Le tri des emballages et des papiers

Au 1^{er} février 2023, la CCCE a recruté 2 nouveaux ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets. Leurs missions principales sont de sensibiliser les usagers du service aux bons gestes de tri mais aussi rappeler les bases du règlement de collecte lorsqu'elles ne sont pas respectées.

En 2023, 31 demi-journées ont été consacrées à de la sensibilisation en porte-à-porte, sur des quartiers entiers ou à des adresses précises où des irrégularités avaient été constatées. Au total, 190 foyers ont été visités dans 11 des 22 communes.

Plusieurs établissements ont été audités sur leur organisation en termes de tri des déchets dont 3 bâtiments communautaires : la Maison Communautaire, le SIAU et la piscine Cap Vert. Les agents de ce dernier ont participé à une formation pour améliorer les pratiques. En complément, la Gendarmerie à Hettange-Grande a été rencontrée et un composteur partagé a été installé. Le périscolaire à Cattenom a également fait l'objet d'une rencontre avec une formation de 10 animateurs de la structure.

Les ambassadeurs ont également accompagné les organisateurs du Festival Etrange-Grande à la mise en place d'une gestion des déchets de l'évènement adaptée à son ampleur et à son organisation. La CCCE a fourni des moyens de pré-collecte et de communication spécifiques, un accompagnement au choix d'emplacements pertinents des poubelles et une sensibilisation des restaurateurs pour favoriser le tri.

Enfin, à la demande de la Commune de Puttelange-Lès-Thionville, 35 élèves participant à une journée de nettoyage de la nature ont été sensibilisés.

Les ambassadeurs ont également réalisé un diagnostic des supports de communication sur les bornes d'apport volontaire Verre et Papiers et sur les bacs de tri en prévision d'une harmonisation et d'une adaptation des consignes de tri.

En complément de ces actions sur le tri des déchets, les ambassadeurs sont en charge des ventes des composteurs et ont assuré les opérations de sensibilisation pour le tri des biodéchets.

Les biodéchets

Au 1^{er} janvier 2024, la réglementation évolue pour imposer aux collectivités assurant la collecte des déchets de proposer à chacun des usagers du service, une solution de tri des biodéchets.

Plusieurs services sont envisageables, entre compostage et collecte, à domicile ou en apport volontaire.

Afin de choisir la solution la plus adaptée au territoire, il a été décidé de mener une expérimentation sur 6 secteurs de la CCCE représentant environ 1 200 foyers de typologie variée, soit 10 % de la population. 3 scénarios ont été établis :

1. Développement du compostage, individuel et collectif via des composteurs fournis par la CCCE ;
2. Collecte via des points d'apport volontaire ;
3. Collecte en porte-à-porte via des bacs fournis à chaque foyer.

Pour commencer, une enquête en porte-à-porte a été réalisée de mai à juillet 2023. Cette étude préalable a montré entre autres que 53 % des foyers individuels compostent déjà et que plus de la moitié de ceux qui ne compostent pas encore, en maison et en appartement, sont disposés à le faire si un accompagnement est assuré.

Fort des résultats de cette enquête, le matériel de collecte a été acheté et la logistique mise en œuvre pour un lancement d'expérimentation dès le début d'année 2024, jusqu'au début de l'été. S'en suivra une phase d'analyse des résultats, qui permettra de déterminer quelle solution est la mieux adaptée aux spécificités de la CCCE. A partir du second semestre 2024, la méthode retenue sera déployée sur l'ensemble des 22 communes et des 11 000 foyers, marquant ainsi un tournant dans la gestion durable des déchets au sein de la CCCE.

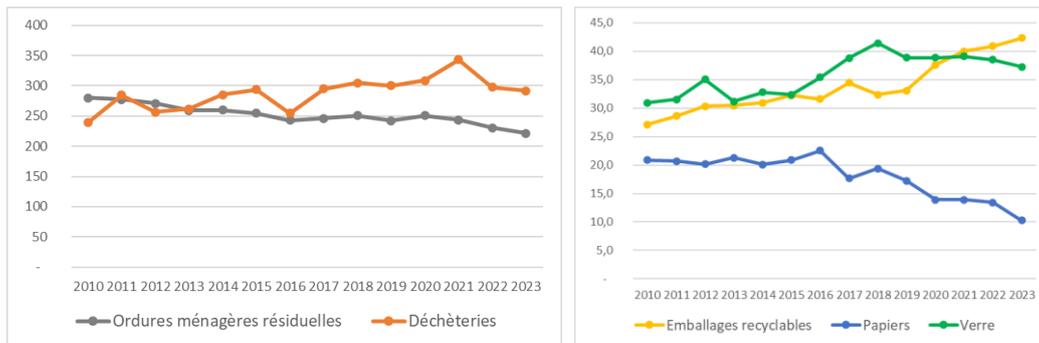
Évolution des tonnages

L'un des indicateurs clés d'un service de prévention et de gestion des déchets est l'évolution des quantités de déchets, reflet des habitudes de consommation et d'utilisation du service public

TONNES	2010	2020	2021	2022	2023
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	6 783	6 598	6 425	6 292	6 099
EMBALLAGES ET RECYCLABLES	657	989	1 054	1 116	1 165
PAPIERS	506	366	366	367	283
VERRE	749	1 021	1 029	1 051	1 026
DÉCHÈTERIES	5 799	8 117	9 044	8 130	8 046
DÉCHETS TOTAUX	14 495	17 092	17 918	17 046	16 617

Les quantités de déchets sont directement liées à la population et celles de la CCCE étant en croissance constante, avec notamment l'intégration de 2 nouvelles communes en 2022, le ratio par habitant permet une meilleure analyse.

RATIO KG / HABITANT	2010	2020	2021	2022	2023
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	280	251	244	230	221
EMBALLAGES ET RECYCLABLES	27	38	40	41	42
PAPIERS	21	14	14	13	10
VERRE	31	39	39	39	37
DÉCHÈTERIES	239	309	343	298	292
DÉCHETS TOTAUX	598	651	680	621	603



Pour la troisième année consécutive et malgré l'intégration de 2 nouvelles communes en 2022, les quantités d'ordures ménagères collectées sont en diminution pour atteindre 221 kg/hab en 2023 soit une réduction de 12 % par rapport à 2020. Les quantités d'emballages recyclables collectés restent en augmentation depuis le passage en extension des consignes de tri en 2020 mais le refus de tri aussi, passant de 20 à 22 % entre 2021 et 2023. Les ratios de papiers et de verre sont en légère diminution.

Après une année 2021 record, conséquence directe de la crise sanitaire, les quantités apportées en déchèteries reviennent à des niveaux de 2018 à 2020, restant cependant élevées avec 292 kg/hab.

Au total, 16 634 tonnes de déchets ont été gérées par la collectivité, soit 604 kg/hab, en diminution de 7 % par rapport à 2020. Ce ratio est le plus faible atteint depuis 2016, marquant une progression constante dans la réduction des déchets.

LA FILIÈRE BOIS

La CCCE porte depuis 2017 une activité « filière bois » visant à récupérer les résidus de coupe provenant des communes et des particuliers du territoire (rémanents d'exploitation forestière, arbres abattus lors de travaux, d'entretien de ruisseau, etc.) et à les revaloriser au format « plaquettes ».



3 agents de collecte sont ponctuellement détachés de leurs missions pour assurer la production des plaquettes. En 2023, l'activité a été limitée, avec un total de 163 heures consacrées au broyage contre 460 h en moyenne entre 2020 et 2022. Au total, cette mission a mobilisé 0,15 ETP en 2023 contre 0,35 ETP en moyenne les années précédentes.

Pour l'année 2023, 78 tonnes de bois ont été réceptionnées en vue de leur transformation en plaquettes et 115 tonnes de plaquettes ont été livrées aux 3 chaufferies biomasses du territoire :

- › la commune de Zoufftgen : 74,13 tonnes livrées ;
- › la commune de Cattenom : 19,39 tonnes livrées ;
- › la commune de Fixem : 21,78 tonnes livrées.

LES AIDES COMMUNAUTAIRES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, la CCCE a mis en place plusieurs dispositifs de soutien, auprès des particuliers et des communes, en faveur des énergies renouvelables, des économies d'énergie et de manière générale de la transition écologique.

Aides à l'installation d'équipements

La CCCE accorde des subventions aux particuliers, sous réserve de conditions, pour des projets d'installation d'un système solaire destiné à la production d'eau chaude sanitaire et/ou de chauffage d'habitation, pour l'installation d'une pompe à chaleur géothermique par puisage vertical ainsi que pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie d'un volume supérieur à 4m³ selon les modalités suivantes.

TYPE D'ÉQUIPEMENT	CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL CESI	SYSTÈME SOLAIRE COMBINÉ (EAU SANITAIRE ET CHAUFFAGE) SSC	GÉOTHERMIE VERTICALE	RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE (Volume ≥ 4m ³) *
SUBVENTION	100 €/m ² de capteur	100 €/m ² de capteur	10% du montant	30% du coût TTC de l'installation
PLAFOND	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

** Si utilisation de l'eau de pluie avec rejet dans le réseau d'assainissement (chasse d'eau, lavlinge ou point d'eau dans l'habitation), mise en place d'un système de compensation de la perte de la redevance assainissement, assise sur la consommation d'eau potable relevée au compteur, par l'application d'un coefficient de 1,3 sur la base de la consommation d'eau servant de référence à la facturation de la redevance.*

En 2023, 3 dossiers ont été étudiés pour des récupérateurs d'eau de pluie, pour un montant total d'aides de 3 000 €.

Aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Afin de permettre le développement de l'usage du vélo, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a mis en place depuis le 1^{er} juillet 2021 un dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique pour ses habitants.

La CCCE fixe le montant de l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique à 30 % du coût du vélo, plafonné à 300 € par matériel acheté neuf et par bénéficiaire majeur résidant sur le territoire communautaire, sans condition de ressources.

En 2023, 106 subventions ont été attribuées.

Attribution de fond de concours – Transition énergétique

La CCCE soutient également ses communes avec un fond de concours en faveur de la transition énergétique suivant les principes énoncés ci-après :

Enveloppe annuelle : 400 000,00 €

- › Le seuil maximum de participation par projet est de 50 % du montant HT plafonné à 70 000 € par an.
- › 1 dossier par commune, dépôt des dossiers avant le 1^{er} septembre de chaque année ;
- › Si l'enveloppe annuelle n'est pas attribuée au 1^{er} septembre, les communes auront la possibilité de déposer un dossier complémentaire.

12 dossiers conformes aux conditions d'éligibilité ont été déposés en 2023, complets et validés en séance du Conseil Communautaire :

COMMUNES	TRAVAUX	MONTANT TOTAL HT	AIDE DEMANDÉE	AUTO-FINANCEMENT
CATTENOM	Passage en LED sur 150 têtes de candélabres	76 617,30 €	35 000,00 €	41 617,30 €
ENTRANGE	Passage en LED sur 176 têtes de candélabres	80 776,06 €	16 155,00 €	16 155,00 €
CONTZ-LES-BAINS	Passage en LED sur 49 têtes de candélabres	32 995,19 €	16 447,59 €	16 447,59 €
VOLMERANGE-LES-MINES	Passage en LED sur 58 têtes de candélabres	25 321,00 €	6 330,00 €	6 330,00 €
RODEMACK	Remplacement de 53 luminaires et 13 spots	56 417,50 €	16 925,00 €	16 925,00 €
KANFEN	Passage en LED sur 102 têtes de candélabres	49 458,00 €	24 729,00 €	24 729 €
BOUST	Remplacement de points lumineux et télégestion	89 802,00 €	26 940,60 €	26 940, 60 €
ÉVRANGE	Passage en LED sur 73 têtes de candélabres	35 509,39 €	17 754,70 €	17 754,70 €
FIXEM	Réhabilitation d'une ferme en 4 logements communaux	1 441 984,00 €	35 000,00 €	640 634,00 €
MONDORFF	Passage en LED sur 17 têtes de candélabres	11 864,24 €	5 932,12 €	5 932,12 €
ESCHERANGE	Remplacement luminaires bâtiments et candélabres	37 209,04 €	18 604,52 €	18 604,52 €
MONDORFF	Remplacement pompe à chaleur école	39 800,00 €	19 800,00 €	19 800,00 €

L'ESPACE « FRANCE RENOV' » (ANCIENNEMENT « INFOENERGIE »)

C'est un service porté dans le cadre de Nord Moselle+. Partenariat initié en 2012, la CCCE a renouvelé régulièrement la convention triennale avec l'ADIL57 pour disposer d'un conseiller Info Energie sur le territoire Nord Mosellan.

Subvention annuelle 2023 : 2 610,00 €

Ses missions

- › Conseiller sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables ;
- › Présenter les équipements et matériaux existants ;
- › Informer sur les aides publiques nationales et locales ;
- › Réaliser des calculs approfondis à l'aide d'outil spécialisé (Dialogie ©) afin de faciliter un choix énergétique ;
- › Orienter, si nécessaire, vers des professionnels ;
- › Organiser et animer des conférences ou des visites d'installations exemplaires ;
- › Participer à des foires et autres manifestations.

L'Espace France Renov' apporte des conseils de qualité, neutres et gratuits aux propriétaires, locataires, professionnels ou élus.

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE GÉOLOGIQUE DE HETTANGE-GRANDE

La Réserve naturelle géologique de Hettange-Grande, constituée de 6ha de terrain, couvre une ancienne carrière exploitée depuis l'époque romaine et jusqu'aux années 60 pour la fabrication de matériaux de construction. C'est l'une des quatorze réserves nationales géologiques françaises et la seule en Lorraine.

Elle a été classée Réserve Naturelle Nationale en 1985 afin de protéger un patrimoine naturel et géologique de valeur universelle. C'est grâce aux nombreux fossiles présents dans des roches vieilles de 200 millions d'années que le site fut choisi comme la référence mondiale du début de la période du Jurassique, période nommée « l'Hettangien ».

L'espace sert également de refuge à des espèces protégées et patrimoniales d'oiseaux, de reptiles, de chauve-souris et d'insectes.

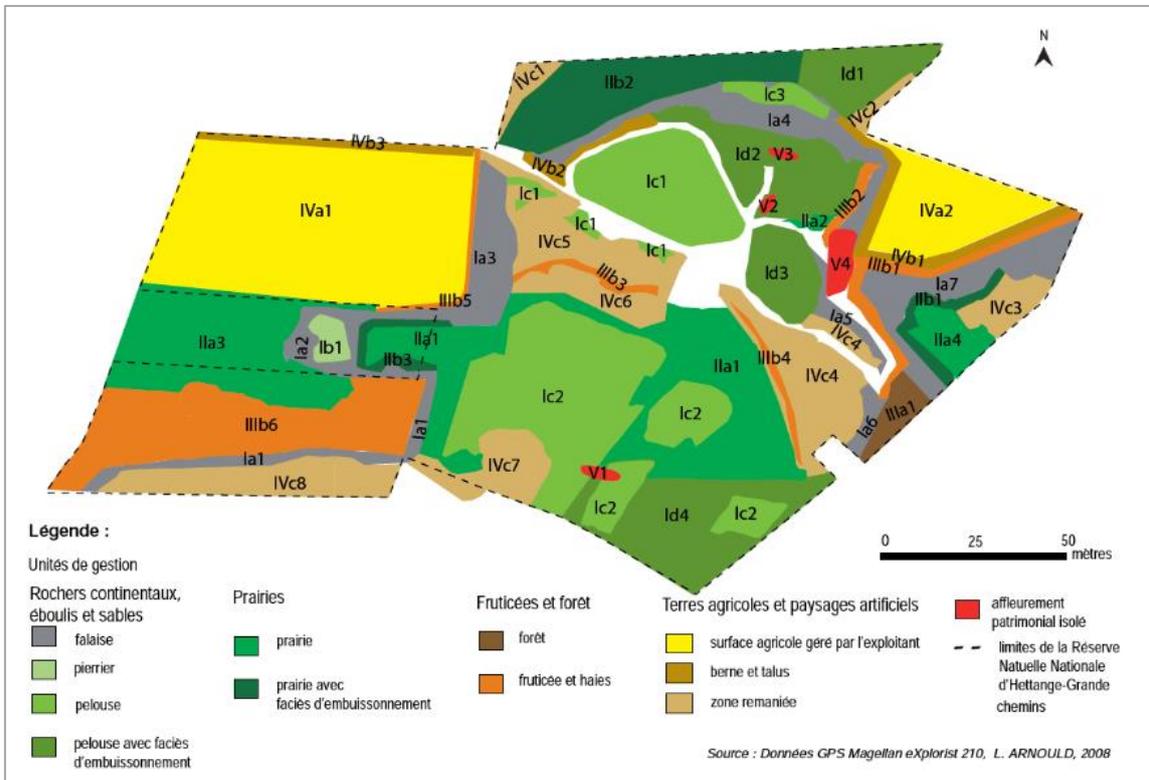


Depuis 2013, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs s'est vu confier, par le Préfet de Région, la gestion de la Réserve Naturelle, planifiée dans un document de référence, le plan de gestion, avec les objectifs suivants :

- › conservation et protection du territoire et de son patrimoine, conservation des objets géologiques et de la biodiversité, entretien et/ou amélioration de la valeur paysagère du site ;
- › amélioration des connaissances relatives au patrimoine naturel et à la gestion de l'espace ;
- › sensibilisation – information et éducation au patrimoine naturel et à sa gestion ;
- › gestion administrative et financière.

Conservation, gestion écologique et suivis scientifiques

En 2023, les travaux de conservation et de restauration des habitats ont été mis en œuvre suivant le calendrier de gestion écologique des unités de gestion.



L'opération de nettoyage des affleurements a été réalisée et notamment les évacuations de terre en pied de front de taille afin d'enrayer la formation de talus.

Les travaux de réfection du stade synthétique d'Hettange-Grande nous ont permis de d'intervenir sur le front de taille sud (Ia1).



Photo avant évacuation de la terre (Ia1)

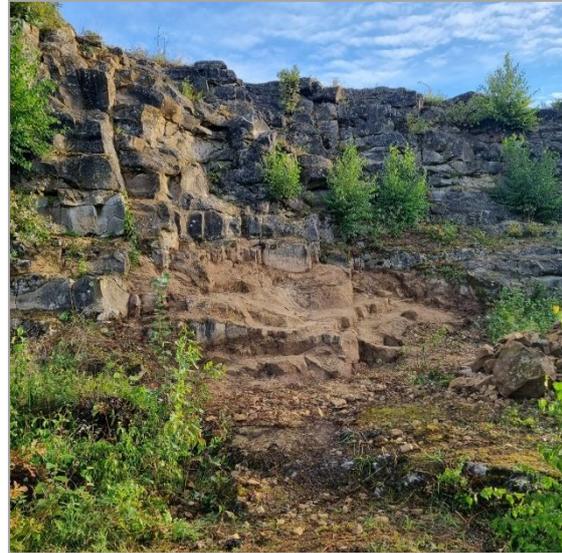


Photo après évacuation de la terre (Ia1)

En outre, le partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse a permis d'accueillir 2 mineurs devant s'acquitter d'un Travail Non Rémunéré suite à une mesure de justice. Leurs tâches consistaient à évacuer la terre sur le front de taille Nord (Ia4) afin également de recouvrer de la lisibilité géologique.



Ia4 Avant



Ia4 Après

Le suivi de l'évolution de la dynamique de végétation en fonction des mesures de gestion par le suivi botanique annuel a été réalisé sur les 3 transects des unités de gestion significatives :

- › Une pelouse avec faciès d'embuisonnement réouverte récemment avec un fort potentiel de colonisation de végétation patrimoniale ;
- › Une pelouse sur dalle avec végétation pionnière patrimoniale ;
- › Une zone remaniée avec une végétation envahissante.

Les pelouses sont en bon état par l'abondance d'espèces patrimoniales botaniques. Une attention particulière sera portée à la Vesce cultivée qui gagne cependant du terrain au détriment des pelouses. Notons que certaines unités de gestion ont particulièrement évoluées positivement : 2 zones remaniées tendent à devenir des pelouses en accueillant des espèces inféodées à ce milieu.

2023 est toujours marquée par une augmentation numérique significative des orchidées, le maintien par rapport au développement spatial des espèces présentes les années précédentes (Orchis Pyramidales, Orchis Bouc, Epipactis Helléborine) et leur apparition sur plusieurs nouvelles stations (IIa4 et IVc4).

Les deux tiers des pousses se situent sur les pelouses des unités de gestion Ic2 et Id4, sujet de nos inventaires annuels.

**Ophrys
Apifera**



**Orchis
Pyramidale**



**Orchis
Bouc**



**Epipactis
Helleborine**



Les suivis des lépidoptères diurnes se sont déroulés pendant le mois de juin, de juillet et d'août 2023 sur 4 transects sur les habitats pelouses calcaires : 446 observations ont été faites, dont 2 espèces patrimoniales (Azuré de l'Ajonc et Hespérie de l'Aclée) démontrant un état écologique de l'habitat satisfaisant. L'augmentation des individus observés tend à confirmer une amélioration de l'habitat par la présence d'espèces nectarifères.

Le suivi des orthoptères a été effectué sur les 3 types de milieux de la RNN (pelouse avec faciès d'embuissonnement, prairie et fruticée et haie) en utilisant la méthode de l'échantillonnage par unité de gestion.

Ont été calculés plusieurs indicateurs :

- › Indice Linéaire d'Abondance (ILA) sur le principe d'une ligne de transect déterminant la proportion de fréquentation ;
- › La densité totale (d) pour une station estimée de l'ILA pour 100 m² ;
- › La fréquence (f) : représentée par le pourcentage de présence d'une espèce donnée sur l'ensemble des stations.

Le suivi 2023 a permis de rencontrer 15 espèces d'orthoptères dans le périmètre de la RNN.

L'ILA montre que les milieux les plus fréquentés par les orthoptères sont les pelouses, les moins fréquentés étant les milieux de haies et de fruticées. L'indice est stable par rapport à l'année précédente.

L'abondance des orthoptères sur la RNN se localise donc sur les milieux ouverts.

Les calculs de densité montrent que les densités les plus fortes se situent en milieu pelouse et les plus faibles en milieux fructifiés et haie.

On observe une augmentation de la densité sur le milieu pelouse.

En termes de fréquence, le Criquet des Clairières *Chrysacharon dispar* (*photo*) est l'espèce la plus représentée, tandis que le Grillon des Bois *Nemobius Sylvestris* est l'espèce la moins représenté.

Le Gomphocère Roux *Gomphocerippus Ruffus*, indicateur des milieux dégradés, est en déclin par rapport à l'année précédente, ce qui conforte un état d'amélioration écologique des milieux.



Nous constatons une augmentation significative de la fréquence de la Grande Sauterelle verte, espèce particulièrement observée dans la végétation dense et épaisse de la Vesce cultivée.

Il semble qu'il y ait une corrélation entre l'augmentation de la Vesce et cette espèce d'orthoptère.

Les résultats actuels permettent de conforter nos méthodes de gestion puisque nous observons une abondance d'espèces inféodées aux milieux, voire une augmentation de certaines espèces patrimoniales et ainsi de conclure au maintien d'un habitat écologique satisfaisant.

Une veille écologique des espèces potentiellement envahissantes ou classées Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) a été réalisée : 8 espèces sont recensées dont 2 EEE (Berce du Caucase et Coccinelle asiatique).

Pas d'observation de chenilles processionnaires sur la RNN en 2023.

Concernant la campagne de réfection extérieure des anciens bâtiments d'exploitation de la RNN, deux fenêtres de la Maison des Carriers ont été remplacées.

Maison des Carriers

Fenêtre Ouest Avant



Fenêtre Ouest Après



Fenêtre Sud Avant



Fenêtre Sud Après



L'éco compteur installé en 2014 situé à l'entrée Nord de la RNN fut remplacé en 2023 et un nouvel équipement identique a été implanté à l'entrée Sud. Ce dispositif permet d'avoir la fréquentation du site et de réaliser au besoin des statistiques.

Éco compteur Nord



Éco compteur Sud



En 2023, la RNN a procédé à l'arpentage de la parcelle 162 section 27 inadéquate dans le périmètre afin de l'intégrer pour plus de cohérence dans le périmètre de la RNN.

En effet, une parcelle centrale de forme très étroite et très long (hors périmètre) sépare la réserve en 2 blocs. Il est probable qu'elle représentait un ancien chemin d'exploitation aujourd'hui totalement inexistant.

Ainsi, la pose d'une borne et la création de deux parcelles à travers un procès-verbal d'arpentage a été réalisée par un géomètre expert en octobre.

Ainsi, les parcelles 197 section 27 et 196 section 27 sont créées. La parcelle 197 (15 ares 92) hachurée, fera l'objet d'une intégration dans le périmètre de la RNN.



Les animations scolaires et les manifestations

Les animations scolaires ont redémarré à partir de fin mai 2023.

- › 27 classes sont venues participer aux ateliers pédagogiques, ce qui représente un public de **592 élèves** ;
- › 6 visites guidées ont été programmées représentant un public de **112 visiteurs**.



La RNN a également participé aux Journées Européennes du Patrimoine le week-end du 16 et 17 septembre 2023, en ouvrant ses portes gratuitement en proposant 5 visites guidées



Le compteur installé à l'entrée de la RNN a enregistré :

- › **2015** : 6 637 visites ;
- › **2016** : 6 374 visites ;
- › **2017** : 8 625 visites ;
- › **2018** : 9 203 visites ;
- › **2019** : 9 271 visites ;
- › **2020** : 9 798 visites ;
- › **2021** : 11 201 visites ;
- › **2022** : chiffres non connus (panne du compteur) ;
- › **2023** : 7303 visiteurs (à partir du 15 juin)

Coordonnées

Pour tout renseignement sur la Réserve, les animations ou les visites guidées, contactez la conservatrice :

- › **Isabelle LENARD**
Conservatrice
- › 🏠 **Adresse** : 2 Avenue du Général de Gaulle – 57570 CATTENOM
- › 📞 **Téléphone** : 03 82 87 02 29

L'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif

Dans le cadre de ses compétences statutaires, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs :



- › Investit dans les équipements intercommunaux d'assainissement collectif en s'appuyant sur le Schéma Général d'Assainissement (Programmes pluriannuels d'assainissement cofinancés par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Conseil Départemental de la Moselle) ;
- › Exploite, en gestion directe, les systèmes d'assainissement collectif en service (système de collecte et système de traitement) ;
- › Accompagne et renseigne les différents interlocuteurs (partenaires, collaborateurs, usagers, etc.) sur les diverses affaires liées à l'assainissement collectif (constructions, urbanisme, travaux, etc.).

Travaux réalisés ou en cours :

- › Remplacement d'un préleveur d'échantillons en entrée de la station d'épuration (STEP) de Cattenom pour 7 000,00 € HT ;
- › Remplacement des vérins des pelles du sécheur de la STEP de Rodemack pour 20 000,00 € HT ;
- › Remplacement d'un préleveur d'échantillons en entrée de la station d'épuration (STEP) de Hettange-Grande pour 7 000,00 € HT ;
- › Travaux sur la zone de rejet végétalisée de la station d'épuration de Basse-Rentgen pour 15 000 € HT ;
- › Pose de vannes d'isolement sur les 3 filtres plantés de roseaux à Puttelange-lès-Thionville, Gandren et Contz-les-Bains pour 20 000 € HT ;
- › Renouvellement de deux armoires électriques sur des postes de refoulement pour 12 000,00 € HT ;
- › Création d'un dégrilleur sur un déversoir d'orage à Volmerange-les-Mines pour 2 500,00 € HT ;
- › Étude sur le devenir et l'évolution de l'assainissement sur le territoire de CCCE pour 98 500,00 € HT ;

- › Zonage assainissement des communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz pour 7 600,00 € HT.

Pour une plus grande réactivité, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a mis en place un numéro de téléphone d’astreinte unique (depuis le 2 décembre 2019) pour les problèmes d’assainissement : 06 88 70 40 78 (pour toutes les Communes).

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Depuis le 30 décembre 2006, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques a imposé aux collectivités de conduire un certain nombre de contrôles sur les installations d'assainissement autonome.

Les objectifs de cette loi sont tout d'abord de prévenir tout risque sanitaire, mais aussi de limiter l'impact environnemental et ainsi participer à l'effort national de protection de la ressource en eau.

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
CONTRÔLE DE CONCEPTION	20	18	34	21	20	24	40	47	57	59
CONTRÔLE DE RÉALISATION	8	22	10	15	60	40	17	24	34	59
CONTRÔLE PÉRIODIQUE	126	164	0	0	0	0	0	0	0	0
DIAGNOSTIC INITIAL	0	0	0	0	0	0	0	0	2	9
DIAGNOSTIC VENTE	3	9	8	9	20	9	14	22	12	18

2022 et 2023 : contrôle périodique général de toutes les installations d’ANC.

Eaux pluviales

- › Suite du levé topographique des réseaux d’eau pluviale et unitaire : 1^{ère} phase du zonage d’eau pluviale pour 143 900,00 € HT.

14. Les Travaux

Travaux sur voirie d'intérêt communautaire

Travaux de requalification, de calibrage, de mise en sécurité et d'aménagement qualitatif sur voirie et espaces verts pour l'année 2023 :

- › **Rodemack – Faulbach** – Remise en état chemin agricole : 38 000,00 € TTC ;
- › **Rodemack – Faulbach** – Reconstruction ouvrage art : 270 000,00 € TTC ;
- › **Boust – Breistroff-la-Grande – Boler** – Voie de liaison – Renforcement : 165 000,00 € TTC ;
- › **Kanfen – Entringe** – Voie de liaison – Renforcement : 86 000,00 € TTC ;
- › **Kanfen – Rue du Moulin** – Aménagement qualitatif et de sécurité : 570 000,00 € TTC ;
- › **Voie de liaison secteur Puttelange-lès-Thionville** – Rechargement et dérasement d'accotement : 61 000,00 € TTC ;
- › **Territoire CCCE** – Marquage horizontal : 25 000,00 € TTC.



Travaux sur voirie d'intérêt communal en maîtrise d'ouvrage déléguée

- › **Zoufftgen** – Allée des Fleurs et Zone de tri



Travaux d'enfouissement de réseaux aériens sur voirie d'intérêt communal en maîtrise d'ouvrage déléguée

- › **Puttelage-lès-Thionville** – Rue de la Gare



15. La Politique Culture – Patrimoine

LA SAISON CULTURELLE COMMUNAUTAIRE 2023

Une saison culturelle dynamique et de transition

En 2023, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a travaillé au renforcement des évènements culturels qualitatifs destinés à tous les publics, et dans les différents domaines artistiques. Ainsi, dans un contexte de modification du service culturel intervenu au premier trimestre, la CCCE a :

- › Consolidé les nombreuses actions menées en régie ;
- › Développé la structuration des partenariats avec les associations du territoire dans les différents domaines artistiques, pour la mise en œuvre d'évènements d'intérêt communautaire ;
- › Piloté la mission de programmation pour la prochaine salle culturelle communautaire ;
- › Amorcé un nouveau cycle culturel original axé sur l'éloquence, et destiné notamment aux publics scolaires.

Les événements portés par la CCCE

Le concert de grande envergure « Titan », interprété par l'Orchestre Symphonique Divertimento (OSD).



Dans le cadre de son partenariat avec l'OSD, la CCCE a souhaité promouvoir et faciliter l'accès à la musique pour tous les publics, ce depuis près de 4 ans. Cela s'est concrétisé par une série de concerts variés et appréciés, ainsi que par un programme d'actions artistiques et culturelles en lien avec les scolaires.

En 2023, les actions proposées par l'OSD sur le territoire ont concerné le concert du nouvel an ainsi que le spectacle « Titan » organisé le 16 avril 2023, dans le Gymnase communautaire à Kanfen transformé pour cette occasion. Ce grand évènement a réuni 500 spectateurs venus à la rencontre de 80 musiciens professionnels, dirigés par la cheffe d'orchestre Zahia ZIOUANI.

Il est à noter l'engagement de l'association Chants et Musiques en Pays Mosellan, qui a œuvré dans l'organisation du concert.



Circuit itinérant de séances de « Cinéma en Plein Air »

Pour la 5^e année consécutive, la CCCE a souhaité déployer une programmation de séances de cinéma gratuites. Ces séances ont vocation à être accessibles au plus grand nombre (enfants, adultes, familles, etc.). D'une année à l'autre, films d'animation, de science-fiction, classiques du cinéma français et étranger sont proposés pour permettre une découverte ou redécouverte de productions cinématographiques.

Ces séances visent également à s'inscrire, autant que faire se peut, dans une dynamique d'animation locale à l'échelle de la commune d'accueil. En outre, l'organisation de ces séances de cinéma en plein-air permet d'apporter des formes d'animation culturelle au plus près des lieux de vie des administrés en veillant à équilibrer la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire de la CCCE.

Cette année, 4 séances ont été organisées de juin à septembre avec une programmation de films dans l'univers du fantastique.

DATE	COMMUNES	SITE	FILM	JAUGE	DONT PROVENANCE CCE
30/06/2023	Hagen	Champs (Rue Saint-Michel)	Le Monde de Narnia (1)	200	125
28/07/2023	Fixem	Salle Communale	Percy Jackson (1)	80	60
25/08/2023	Zoufftgen	Hall situé à l'arrière de la Mairie	Le Seigneur des Anneaux (1)	120	90
29/09/2023	Breistroff-la-Grande	Piscine Cap Vert	Le Grand Bleu	50	25
TOTAL				450	300

450 participants ont ainsi été accueillis sur l'ensemble de ces 4 séances. Ils représentent un public familial, avec un nombre de jeunes considérable.

Les administrés des communes où se tient une projection constituent la majorité du public présent à chaque séance.

Enfin, les séances drainent un public hors du territoire et rayonnent au-delà du Bassin de Thionville (Luxembourg, Metz, Vallée de la Fensch, Arc-Mosellan, Sillon Mosellan voire Longwy, etc.).



La CCCE soutient les initiatives culturelles portées par les associations du territoire communautaire

Pour organiser l'ensemble de ces événements, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a mobilisé 180 000,00 €.

La 16^e édition du Festival « Printemps Musical en Pays Mosellan », du 11 au 26 mars 2023



Porté par l'association « Chants et Musiques en Pays Mosellan », ce festival a été soutenu par la CCCE dès sa création en 2007. Avec une programmation qualitative, équilibrée sur le territoire, la CCCE souhaite permettre à l'ensemble des communes du territoire d'accueillir ce genre de forme.

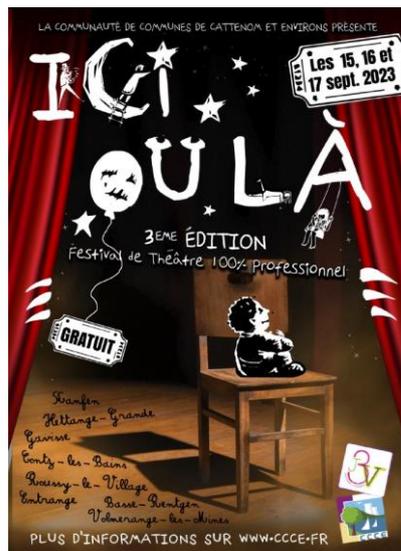
DATE	COMMUNES	ENSEMBLE	JAUGE
11/03/2023	Haute-Kontz	Stan Brass Quintet	146
12/03/2023	Fixem	Le Concert Lorrain	102
18/03/2023	Berg-sur-Moselle	Atelier vocal avec Didier Gendt	64
18/03/2023	Berg-sur-Moselle	Emanuel BEMER	130
19/03/2023	Mondorff	Un Peu de Crème sur du Coton	203
19/03/2023	Mondorff	Vide de Grenier	
25/03/2023	Puttelange-lès- Thionville	Le Quatuor du Rhin	108
26/03/2023	Volmerange-les-Mines	Le Symphonique de Thionville – Moselle	264
TOTAL			1 017

La fréquentation connaît une évolution positive par rapport à l'année 2022 (900 spectateurs).
Et l'association organisatrice met plusieurs points en exergue :

- › la bonne qualité artistique en général, à l'instar des éditions précédentes, avec des intervenants qui ont adhéré au thème et qui sont satisfaits de l'accueil reçu,
- › de plus en plus de demandes de programmation de la part des intervenants,
- › le succès de la deuxième édition de l'atelier vocal ouvert aux amateurs, avec une cinquantaine de choristes ;
- › la fréquentation globale très satisfaisante, et comprenant une majorité de seniors ;
- › des demandes récurrentes du public pour des concerts organisés dans des lieux insolites. La qualité artistique des ensembles programmés a été largement reconnue, à l'instar des autres éditions.

La troisième édition de « Ici ou là », Festival de Théâtre 100 % professionnel, du 15 au 17 septembre 2023

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'Association « Jeunesse 3 Villages » ont présenté la troisième édition du festival de théâtre 100 % professionnel « Ici ou là ».



Durant trois jours, 8 représentations gratuites ont été proposées sur huit communes de la CCCE, parcourant ainsi tout le territoire communautaire lors des 3 éditions annuelles. Au-delà de la diversité des formes proposées, les spectacles s'adressent à tous les publics (très jeune public, jeunesse, famille, etc.). Les spectateurs ont pu ainsi assister à des contes, une balade nocturne, ou encore profiter de spectacles dynamiques et qualitatifs, en intérieur et en extérieur.

Avec l'organisation de ce Festival, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'Association J3V entendent apporter des spectacles qualitatifs au plus près des lieux de vie des administrés. Aussi, 753 spectateurs ont été comptabilisés, soit 94 % de la jauge maximale possible.

Les spectacles dédiés à la jeunesse ont remporté un franc succès. A titre d'exemple, 380 personnes ont assisté aux 4 spectacles « jeune public » proposés le dimanche 17 septembre 2023.

La singularité de ce festival, au-delà de proposer des formes intimistes et qualitatives, réside dans la volonté de mettre en valeur des sites patrimoniaux dont regorge la CCCE, comme celui de la Réserve Naturelle Nationale à Hettange-Grande.

Le bilan de l'édition 2023 met plusieurs points en exergue :

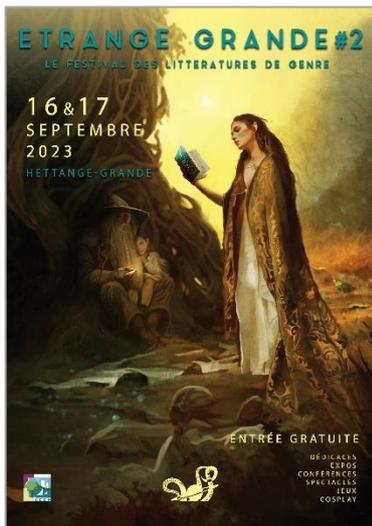
- › 84 % des spectateurs étaient du territoire (contre 79 % en 2022), provenant de 20 communes de la CCCE ;
- › la fidélisation des spectateurs, d'une année à l'autre, ou présents sur plusieurs spectacles de l'édition 2023 ;
- › les 3 spectacles jeune public du dimanche matin, ainsi que l'entresort à la Réserve Naturelle et la balade contée dans Contz-les-Bains ont affiché complet ;
- › la belle dynamique du samedi après-midi à la Réserve Naturelle, avec le croisement des visites guidées et des spectacles proposés ;
- › le lien avec le public collégien et la venue de 35 jeunes et encadrants du collège Jean-Marie Pelt d'Hettange-Grande, lors du spectacle d'ouverture à Kanfen ;
- › la mobilisation de 4 associations locales pour aider à l'organisation : AnVol de Volmerange-les-Mines, l'APE de Contz-les-Bains, l'APE d'Entringe, l'APE de Basse-Rentgen ;
- › la communication renforcée, avec notamment 2 structures bâchées, qui a permis au festival de gagner en visibilité ;
- › un système de réservation à améliorer du point de vue de la communication ;
- › de très bons retours des spectateurs et des élus, au sujet de la diversité et la qualité des spectacles, et sur le choix des lieux parfois inconnus du grand public.

DATE	COMMUNES	COMPAGNIE	JAUGE RÉELLE (JAUGE ATTENDUE)
15/09/2023	Kanfen	Les Euménides (Strasbourg)	151 (200)
16/09/2023	Gavisse	Les Euménides (Strasbourg)	48 (90)
16/09/2023	Hettange-Grande	Compagnie La GiGogne (Nancy)	91 (90)
16/09/2023	Contz-les-Bains	Léa Pellarin (Nancy)	83 (60)
17/09/2023	Roussy-le-Village	L'Atelier Croquelune (Frouard)	116 (90)
17/09/2023	Entringe	Collectif CLAOUNS (Vigy)	73 (60)
17/09/2023	Basse-Rentgen	Compagnie Tiramisù (Nancy)	76 (60)
17/09/2023	Volmerange-les-Mines	Le Pays de ma Tête (Vosges)	115 (150)
TOTAL			753 (800)



La deuxième édition du festival des littératures de genre « Etrange-Grande », manifestation devenue d'intérêt communautaire, organisée les 16 et 17 septembre 2023

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'association « Etrange-Grande » ont conventionné sur la période 2023-2027 pour permettre au festival des littératures de genre « Etrange-Grande » de devenir un évènement d'intérêt communautaire, bénéficiant ainsi du concours financier et organisationnel de l'intercommunalité.



Le 2^e festival « Etrange-Grande » s'est déroulé les 16 et 17 septembre 2023, dans l'univers du fantastique, avec la thématique Tolkien, célébrant ainsi le cinquantenaire de la disparition du célèbre écrivain.

Les 5 000 visiteurs présents ont profité d'un contenu exceptionnel : présence de nombreux auteurs, vente de livres, conférences, démonstration, initiation et vente de jeux de société, défilés de cosplays, concerts...

L'association Etrange-Grande a bénéficié du soutien technique, logistique et financier de la CCCE et de l'apport technique et logistique de la Mairie d'Hettange-Grande.

L'association a recensé des retours enthousiastes de la part des visiteurs, avec notamment des contenus multiples, une magnifique ambiance, des décors et cosplays immersifs, et des concerts très appréciés.

120 auteurs et 30 maisons d'éditions étaient présents et ont loué la qualité d'accueil et d'organisation, avec des conditions très satisfaisantes.

Environ 1 100 livres ont été vendus par Hisler Tome 5, le libraire partenaire de l'évènement, présent avec 12 auteurs invités de renom. Avec les ventes réalisées par les maisons d'éditions, l'association estime le nombre de livres vendus entre 3 000 et 4 000.

Enfin, les ateliers d'initiation en intérieur (mangas, jeux de société) et en extérieur (sabre laser, behourd), ainsi que l'offre de restauration très complète ont plu aux visiteurs. Le partenariat créé en 2023 entre la CCCE et l'association « Etrange-Grande » a permis d'ancrer la manifestation sur le plan communautaire. L'organisateur souligne sa volonté de faire participer les acteurs du territoire de la CCCE, à toutes les étapes du projet. Du sponsoring privé (Crédit Mutuel) aux producteurs (brasseur Maxime LIEBGOTT à Hettange-Grande, Brasserie Artisanale de Rodemack), en passant par les restaurateurs (restaurant Premio du Golf de Preisch, foodtruck El Camino) et le tissu associatif (Amicale des Sapeurs-Pompiers, association « Il était une fois » d'Hettange-Grande, Cattenom Loisirs Culture), les acteurs locaux ont été mobilisés.



La manifestation « Rodemack, Cité médiévale en Fête », organisée les 1^{er} et 2 juillet 2023

Le soutien communautaire aux projets associatifs s'est également manifesté par le subventionnement de l'association des Amis des Vieilles Pierres pour la Sauvegarde de Rodemack (AVP) qui a organisé la 43e édition de « Rodemack, Cité Médiévale en Fête », les samedi 1^{er} et dimanche 2 juillet 2023.



Cet évènement s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs 2022 – 2024 entre la CCCE et l'association, pour la mise en œuvre d'un projet d'intérêt général.

« Rodemack, Cité Médiévale en Fête 2023 » a attiré 11 488 visiteurs sur les deux jours.

L'organisateur associatif se dit satisfait de cette édition et remercie la CCCE pour son soutien et pour l'accompagnement technique.

L'évènement a accueilli 35 troupes et compagnies de spectacle et reconstitution historique.

L'organisateur met en avant une édition à thème musical, avec 11 troupes de musiques variées. Divers lieux du village ont été mis en valeur, comme notamment l'église, le jardin médiéval et les remparts.

Un marché avec un total de 62 stands a proposé au public des produits variés ; objets décoratifs, bijoux, objets en cuir, alimentation, vêtements et chaussures, armes diverses, objets pour enfants...

L'association a recensé des retours très positifs du public et des artistes concernant la très bonne ambiance et l'organisation de la manifestation.

Parmi les points à améliorer, les Amis des Vieilles Pierres ont noté :

- › la gestion du spectacle du samedi soir avec un public très nombreux ;
- › l'organisation et la gestion des files d'attente à certains points de restauration ;
- › l'identification de solutions en cas de pluie pour que les animations puissent être maintenues.

Politique d'aide aux ravalements de façade

Les aides aux projets « façades » sont destinées à participer à la valorisation du patrimoine bâti du territoire de la Communauté de Communes, comme atout de développement en général et touristique en particulier.

Il s'agit ici de soutenir des travaux de qualité visant à faire évoluer, à rétablir ou à maintenir un bâtiment dans le respect de l'ensemble de ses critères qualitatifs d'origine.

En 2023, quatre projets ont fait l'objet d'un accompagnement pour un subventionnement global de 20 500,00 €.

Étude de programmation pour la réalisation d'une salle culturelle communautaire

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a fait le choix de se doter d'un équipement culturel communautaire pour proposer ses grands évènements à tous les publics du territoire.

Lancée en avril 2023, la phase d'étude de programmation pour la salle culturelle a été menée tout au long de l'année pour aboutir au choix d'une salle de spectacle de 800 places assises, implantée sur la Zone d'Activités Commerciales à Hettange-Grande.

L'année 2024 sera consacrée au concours pour la maîtrise d'œuvre.

Préparation des projets culturels communautaires 2024

Une délégation composée d'élus de la Commission Politique Culture de la CCCE s'est déplacée au festival des arts de la rue « Chalon dans la rue », du 21 au 23 juillet 2023, pour repérer les compagnies dans la perspective du Grand Spectacle communautaire 2024.

La compagnie Deabru Beltzak, avec ses spectacles « Les Tambours de Feu » et « SymFEUny » ainsi que la compagnie La Belle Image, avec « Movimiento », ont été choisies par la CCCE pour le grand évènement culturel communautaire programmé les 14 et 15 juin 2024 à Rodemack.

La CCCE a initié un projet de fresques destinées à être réalisées dans le couloir principal de l'Eurostand de Tir, équipement communautaire situé à Volmerange-les-Mines. La constitution d'un appel à concours d'artistes a abouti à la présélection de candidats qui proposeront leurs maquettes en début d'année 2024, autour de 3 thématiques :

- › La valorisation du territoire communautaire de la CCCE ;
- › La mise en lumière de l'activité de tir et de l'Eurostand de tir ;
- › La célébration des Jeux Olympiques.

Par ailleurs, début septembre, le Vice-Président en charge de la Culture et les services communautaires ont rencontré Julien STRELZYK, humoriste professionnel, pour le développement d'un projet relatif à l'éloquence et au stand-up, notamment à destination du public scolaire. L'intégralité de ce projet sera mise en œuvre en 2024.

16. La Politique Sport

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES : PARCS EXTÉRIEURS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES (STREET WORKOUT)

Le dynamisme sociodémographique intercommunal génère des besoins et attentes en termes d'équipements, d'aménagements et de services. Dans ce cadre, la compétence « Loisirs – Tourisme » intégrant le sport a été déléguée au District de Cattenom dès sa constitution en 1986.

La compétence sportive optionnelle et par conséquent facultative atteste de la volonté de la CCCE de soutenir les acteurs sportifs du territoire au plus près de leurs besoins.

Par délibération du 6 juillet 2010, le Conseil Communautaire a décidé de modifier les statuts et le critère d'intérêt communautaire en matière de compétence « Sport-Loisirs » suite à sa redéfinition. Les élus communautaires réunis en séance plénière le 5 octobre 2010 ont approuvé le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire. Soucieux de développer la politique sportive communautaire au plus près des besoins des associations et des habitants du territoire, les élus communautaires ont décidé de modifier ce règlement à différentes reprises, notamment lors des Conseils Communautaires des 6 décembre 2016 et 7 novembre 2023.

Par ailleurs et selon le recensement des équipements sportifs (RES), le territoire communautaire compte près de 149 équipements permettant de développer le sport de compétitions et de loisirs et d'offrir aux usagers l'accès à différentes disciplines. Plus de la moitié des équipements sportifs sont concentrés sur 5 communes qui regroupent la population la plus nombreuse du territoire communautaire (nombre d'habitants de la CCCE : 25 693 selon le recensement de 2015):

- › Hettange-Grande : (7 618 habitants selon le recensement de 2015) ;
- › Cattenom : (2 735 habitants selon le recensement de 2015) ;
- › Volmerange-les-Mines : (2 156 habitants selon le recensement de 2015) ;
- › Roussy-le-Village : (1 332 habitants selon le recensement de 2015) ;
- › Entringe : (1 269 habitants selon le recensement de 2015).

A ce jour, 9 équipements sportifs ont été reconnus d'intérêt communautaire et sont la propriété de la CCCE :

Dojo communautaire Cattenom

- › Rue Saint-Exupery – 57570 CATTENOM



Tennis couverts communautaires Cattenom

- › Rue du Bac – 57570 CATTENOM

Eurostand de Tir

- › Quartier de la Douane – 57330 VOLMERANGE-LES-MINES



Terrain de football d'entraînement en schiste

- › Rue des Aubépines – 57330 ENTRANGE

Terrain de football d'entraînement en schiste

- › Route Départementale 56 – 57570 BOUST



Gymnase et Dojo communautaires Rodemack

- › Route de Mondorff – 57570 RODEMACK

Gymnase communautaire Kanfen

- › Rue d'Hettange-Grande – 57330 KANFEN



Espace Aquatique Cap Vert

- › Route Départementale 57 – 57570 BREISTROFF-LA-GRANDE
- › Géré en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2019.



Une centaine d'associations sportives d'intérêt communal sont présentes sur le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Enfin, un diagnostic (classification des équipements sportifs communautaires et des équipements sportifs et culturels communaux + identification des besoins des différents utilisateurs des équipements sportifs, culturels et des perspectives de développement à l'échelle du territoire) posé par le cabinet KPMG en 2019 a présenté à la CCCE une analyse croisée de l'offre et de la demande des APS sur le territoire communautaire.

Cette étude a permis de ressortir certains axes utiles au développement de la politique sportive communautaire. Ces axes forts sont présentés ci-après, suivis de proposition d'axes d'approfondissement :

Axes forts :

- › une offre globalement abondante et variée au niveau sportif ;
- › des demandes associatives et scolaires globalement couvertes grâce à la présence d'équipements nombreux en proximité (plutôt communaux) et permettant l'apprentissage de pratiques fondamentales (plutôt communautaires avec prestation de transport adossée).

Développement de la politique sportive

Une réflexion est nécessaire sur :

- › l'amélioration qualitative de certains équipements communaux qui pourrait être financée par une politique d'accompagnement financier de la CCCE par exemple ;
- › l'intervention communautaire directe (qui reste à définir) en faveur de l'émergence de nouvelles pratiques.

C'est pourquoi, la Commission « Politique Sport » issue de la composition du Conseil Communautaire de 2020 a souhaité redynamiser et développer la politique sportive communautaire durant le mandat 2020-2026, conformément aux statuts de la CCCE et règlement de mise en application de cette compétence volontariste.

De plus, le contexte sanitaire inédit de la Covid-19 a obligé les associations sportives locales à annuler les événements d'ampleur traditionnellement organisés et soutenus par la CCCE. Les contraintes sanitaires ont fortement impacté les activités des clubs et les animations sportives depuis mars 2020 (confinement, interdiction de pratiquer certains sports, fermeture des équipements sportifs communautaires sur décret gouvernemental, etc...). Force est de constater que les associations perdent des licenciés et que les sportifs loisirs comme les athlètes aguerris ont été contraints de modifier leurs pratiques sportives.

Cette réflexion s'est naturellement inscrite dans la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire avec la création de Parcs Extérieurs Sportifs Communautaires sur le territoire de la CCCE. Ces derniers permettront de répondre à différents besoins et destinés au plus grand nombre de pratiquants. En cela, la destination de ces Parcs Urbains Communautaires devra être intergénérationnelle et multi-dimensionnelle :

1. le sport, vecteur de bien-être et de santé publique : confinement, rééducation post-traumatique ;
2. le sport, un outil mis à la disposition de sportifs chevronnés : musculation, entraînements corporation JSP/gendarmes ;
3. le sport permet la pratique autonome extérieure pour tout public de l'adolescence à la catégorie des « séniors » ;
4. l'émergence de nouvelles disciplines sportives : sports urbains, crossfit, etc.

Cet équipement sportif communautaire devra être accessible au plus grand nombre, dans les meilleures conditions de sécurité et permettant d'accueillir :

- › tout public de + de 1,40 M (âgé de 14 ans et + pour lequel la musculation est une activité appropriée au développement physique du pratiquant) à l'âge dit « séniors et + » ;
- › toutes pratiques de loisirs à l'entraînement sportif ainsi que la rééducation potentielle d'un usager ;
- › accès aux personnes valides et aux personnes à mobilité réduite.

Aussi les agrès implantés sur ces surfaces extérieures devront permettre la sollicitation, la musculation, le gainage et la rééducation éventuelle des membres supérieurs suivants :

- › Trapèzes ;
- › Deltoïdes ;
- › Pectoraux ;
- › Triceps ;
- › Biceps ;
- › Dorsaux ;
- › Abdominaux.

Par ailleurs, l'autre partie de ces agrès devront proposer aux publics de s'entraîner sur des exercices permettant la sollicitation, la musculation, le gainage et la rééducation éventuelle des membres inférieurs suivants :

- › Fessiers (petits, moyens et grands) ;
- › Adducteurs ;
- › Ischio-jambiers ;
- › Quadriceps ;
- › Jumeaux.

Ces parcs de type « Street Workout » devraient être installés sur des terrains communautaires (en face de l'espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande) et sur des terrains communaux (Hettange-Grande, Mondorff, Volmerange-les-Mines, Cattenom, Zoufftgen, Contz-les-Bains, Gavisse et Basse-Rentgen) afin d'être implantés sur des secteurs géographiques différents dans la perspective de couvrir l'ensemble du territoire.

Le premier « Parc Extérieur Sportif Communautaire » a ainsi été construit sur le terrain communautaire situé en face de l'espace aquatique Cap Vert et a été inauguré le 26 avril 2023.



MARCHE À VOLMERANGE-LES-MINES SUR LE THÈME : « L'EUROPE »

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs, terre de sport reconnue, s'est engagée dans l'aventure Terre de Jeux afin de participer à la grande aventure des Jeux Olympiques à Paris en 2024. Dans ce cadre et pour la 2^e année consécutive, la CCCE entourée de ses partenaires



associatifs, a organisé le dimanche 1^{er} octobre 2023 « La Marche de la CCCE » qui s'est déroulée sur le ban de la commune de Volmerange-les-Mines.

Deux parcours ont été proposés aux marcheurs. L'un de 11 km, l'autre de 7 km, qui ont permis de découvrir, à travers 3 ateliers pédagogiques et éducatifs les fondements et spécificités des pays membres de l'Union Européenne.

Cette manifestation consistant en une marche sportive gratuite et ouvert à tous a permis à près de 700 personnes de découvrir le ban de la commune de Volmerange-les-Mines sous un soleil radieux.

Les partenaires de cet événement ont été les suivants :

- Mairie de Volmerange-les-Mines
- Contz Tourisme Loisir Culture et Environnement - association
- Roussy Marche Découverte - association
- Office du Tourisme Communautaire
- Citoyens et Territoires Grand Est – association

LA CCCE A FÊTÉ LE SPORT LE 25 JUIN À HETTANGE-GRANDE

Forte du succès de la 1^{ère} édition d'un événement nommé « La CCCE Fête le Sport » qui s'est déroulé Place Schuman à Hettange-Grande le 24 juin 2022, la 2^e édition de cette manifestation sportive d'ampleur a été réalisée au même endroit le samedi 25 juin 2023.

Cette opération entièrement gratuite a été ponctuée d'animations festives et d'ateliers sportifs tout au long de la journée !

L'objectif a une fois de plus été atteint avec la participation de près de 900 personnes, adultes comme enfants résidant sur le territoire communautaire. Sports collectifs (basket-ball, handball et football), comme sports de combat (kick-boxing, karaté et judo) en passant par des sports individuels tels que le tir aux armes (laser), le tir à l'arc et la plongée ont été représentés et ont permis une multitude de démonstrations et des initiations sportives en direction de tous les publics présents sur le site.

Cette journée sportive a été l'occasion pour tous les publics de rencontrer des représentants du monde sportif local, échanger avec les dirigeants associatifs passionnés et bénévoles et découvrir ou affiner leur connaissance des sports pratiqués sur le territoire communautaire.



LES ASSOCIATIONS SPORTIVES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

En 2023, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs compte sur son territoire six associations sportives reconnues d'intérêt communautaire :

Kick-Boxing Club de Volmerange-les-Mines

- › **Président** : Monsieur Ludovic GERARD
- › 🏠 **Adresse** : 44C Rue de la Mine – 57330 VOLMERANGE-LES-MINES
- › 📞 **Téléphone** : +33 352 621 414 643
- › 📧 **Email** : ludovic4@hotmail.com



Vélo Club Hettange-Grande

- › **Président** : Monsieur Gilbert CRE
- › 🏠 **Adresse** : 1 Place Turenne – 57100 THIONVILLE
- › 📞 **Téléphone** : 06 11 42 49 93
- › 📧 **Email** : cre.gilbert@icloud.com



Skate Club Lorrain

- › **Président** : Monsieur Yannick CORNIQUET
- › 🏠 **Adresse** : 8 Place de la Mairie – 57330 HETTANGE-GRANDE
- › 📞 **Téléphone** : 06 20 89 47 69
- › 📧 **Email** : yannick.corniquet@gmail.com



Les Dauphins du Cap

- › **Président** : Monsieur Julian NIKOLLA
- › 🏠 **Adresse** : 4 Avenue des Bains – L-5610 MONDORF-LES-BAINS
- › 📞 **Téléphone** : 06 21 45 18 90
- › 📧 **Email** : julian.nikolla@yahoo.fr



District Basket Club

- › **Président** : Monsieur Thomas EHRET
- › 🏠 **Adresse** : 58 Montée du Calvaire – 57100 THIONVILLE
- › 📞 **Téléphone** : 06 72 14 87 26
- › 📧 **Email** : thomas.ehret02@orange.fr



Volley Communautaire Hettange Sportif

- › **Président** : Monsieur Daniel MAGITTERI
- › 🏠 **Adresse** : 37 Rue de Cantevanne – 57330 KANFEN
- › 📞 **Téléphone** : +33 352 428 383 225
- › 📧 **Email** : volleyhettange@gmail.com



LES PROJETS DE CLUBS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES COMMUNAUTAIRES

Depuis la mise en application du nouveau règlement de la politique sportive communautaire en date du 3 décembre 2019, la CCCE soutient les associations sportives reconnues d'intérêt communautaire à travers des subventions de fonctionnement ainsi que les associations sportives d'intérêt communal au titre des projets de club (événements sportifs locaux et manifestations sportives d'envergure, anniversaires, soutien aux clubs intervenants auprès des élèves d'une école du territoire pendant le temps scolaire, etc.).

La CCCE a toujours été un partenaire incontournable lors de l'organisation des manifestations suivantes :

- › Open CCCE – Crédit Mutuel ;
- › Tour de Moselle ;
- › Trail des Crêtes ;
- › Etc.

La Communauté de Communes a, durant l'exercice budgétaire 2023, soutenu le milieu associatif sportif local à hauteur de 143 590,99 € liés au versement de subventions aux associations sportives d'intérêt communautaire ou d'intérêt communal, répartis comme suit :

- › **Associations sportives reconnues d'intérêt communautaire : 72 060,39 €** (Skate Club Lorrain, District Basket Club, Les Dauphins du Cap, Volley Communautaire Hettange Sportif, Vélo Communautaire Hettange-Grande, Kick Boxing Club de Volmerange-les-Mines) ;
- › **Projets de clubs** : manifestations sportives reconnues d'intérêt communautaire, anniversaires, soutien aux sportifs, interventions d'éducateurs sportifs en milieu scolaire, célébration des anniversaires imputées sur le budget sport : **71 530,60 €**.

Par ailleurs, les membres du Bureau communautaire décisionnel du 16 octobre 2022 ont décidé de reconduire la proposition de réservation de l'espace Soccer Arena pour la période hivernale de la saison sportive 2022 – 2023, dans le cadre des besoins exprimés par les clubs sportifs d'intérêt communal du territoire de la CCCE.

La location de ces terrains a été prise en charge par la CCCE sur la totalité de la période escomptée, dans la perspective d'apporter un soutien aux licenciés des associations sportives locales souhaitant s'entraîner sous une surface couverte pendant la période hivernale.

Pour rappel, la proposition commerciale d'un montant total de 21 700,00 € HT, soit 26 040,00 € TTC a été réalisée sur la base d'une location de plusieurs terrains du 30 octobre 2023 au 13 mars 2024, dont les créneaux ont été réservés comme suit :

- › lundis de 18h30 à 21h30 pour 2 grands terrains ;
- › mardis de 20h00 à 21h00 pour 1 grand terrain ;
- › mercredis de 14h00 à 18h00 pour 1 grand et 1 petit terrain.

ESPACE AQUATIQUE CAP VERT

L'Espace Aquatique Cap Vert est gérée en régie directe par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs depuis le 1^{er} janvier 2019. La fréquentation globale du Centre Aquatique Cap Vert sur l'exercice 2023 a atteint 85 785 passages, soit une baisse globale du nombre d'entrées. Cette fréquentation est à séparer en fonction des différents espaces et des différents publics accédant au Centre Aquatique.

Répartition du public

	NOMBRE
SCOLAIRE	17 380
CLUBS ET ASSOCIATIONS	4 847
ENTREES DU PUBLIC	45 231
ACTIVITES PISCINE	7 934
REMISE EN FORME	6 442
BALNEO	3 951
TOTAL	85 785

La météo estivale particulièrement maussade cette année n'a pas profité à l'espace aquatique. La fréquentation de l'été a été plus basse que les années précédentes.

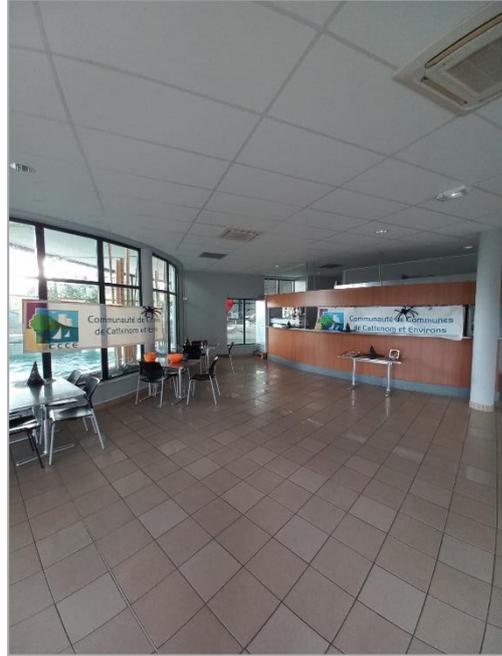
Les activités aquatiques proposées, en revanche, rencontrent du succès et restent encore à développer dans le futur.

Durant l'été, le Centre aquatique Cap Vert a accueilli une cinquantaine d'adolescents par jour de MICADOS – Cap sur l'Eau. L'animation reconduit à la piscine nous permet de dynamiser notre établissement. Les jeunes ont pu bénéficier des diverses installations du site le tout encadré par des associations locales impliquées dans le projet, mais aussi des animateurs saisonniers et des éducateurs sportifs de la piscine.

2023 a également vu le retour de la cérémonie de remise de médailles pour les enfants de l'école de natation, qui n'avait pas eu lieu durant les dernières années du fait de la crise sanitaire.

Le 29 septembre, la piscine a accueilli la projection cinématographique « du Grand Bleu ».

Un évènement a été mis en place pour fêter Halloween, durant les vacances de la Toussaint, qui rencontré un succès avec diverses animations qui ont été proposé à destination des enfants. Cet évènement sera sans doute reconduit.



DES NAVETTES GRATUITES VERS L'ESPACE AQUATIQUE CAP VERT

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a mis en place une ligne de bus à destination des habitants du territoire communautaire, vers le site de l'Espace Aquatique Cap Vert, pour la deuxième année consécutive. Cette ligne régulière a été instituée du mardi 1^{er} août 2023 au vendredi 25 août 2023.

Les bus ont circulé du mardi au vendredi exclusivement pour une arrivée à la piscine à 14h00 et un départ à 17h00. Les transports ont été intégralement gratuits pour tous les usagers (pour tous les administrés, enfants et jeunes).

Pour pouvoir desservir toutes les communes dans de bonnes conditions et avec une parfaite équité, 4 itinéraires ont été proposés chaque jour par la société de transport VANDIVINIT, retenue à cette occasion.



17. La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240925-C20240924_07_SI-DE

Le territoire de la CCCE est traversé par plus de 200 km de cours d'eau. Quatre bassins versants forment notre territoire : l'Altbach, la Boler, la Kissel et le Ruisseau des 4 Moulins.



Les missions du service GEMAPI de la CCCE

- › Aménager le bassin versant ou une fraction de bassin hydrographique ;
- › Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau ;
- › Défendre les personnes et les biens contre les inondations ;
- › Protéger et restaurer les sites, les écosystèmes aquatiques et les zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

Ces missions sont fixées par l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement.

L'année 2023 a été marquée par le lancement des travaux sur la Kissel, le Ruisseau des 4 Moulins et sur les affluents de la Boler.

Études

- › L'étude de modélisation hydraulique s'est achevée. Elle a permis d'identifier des zones inondables qui n'avaient pas encore été recensées.
- › Suite à l'absence de volet inondation dans la démarche de restauration des affluents de la Boler, des études de diminution du risque d'inondation ont été lancées pour les communes de Roussy-le-Village (Dodenom), Fixem et Beyren-lès-Sierck.

Travaux

- › Les travaux de restauration et de prévention des inondations de la Kissel ont débuté par l'entretien de la végétation et la suppression de deux anciens seuils de moulin (rue du général de Gaulle et rue Sainte Sabine à Hettange-Grande). Ces interventions ont permis de réduire l'emprise de la zone inondable en cas de crue, mais également de rétablir la libre circulation des poissons et des sédiments. Les travaux se poursuivront en 2024 et 2025.



Ancien seuil de moulin avant et pendant suppression rue du Général de Gaulle, Hettange-Grande



Visite de la zone précitée après reprise de la végétation

De gauche à droite : Benoit STEINMETZ, Vice-Président Eau, Assainissement et GEMAPI ; Hervé PATAT et Marie-Josée THILL, membres de la Commission Eau, Assainissement et GEMAPI.

- › Les travaux de restauration et de prévention des inondations du Ruisseau des 4 Moulins ont débuté par la réalisation de banquettes végétalisées et la création d'une zone d'expansion de crues permettant de stocker un volume d'eau d'environ 3 000 m³. Les travaux devraient s'achever en 2024.



Installation de banquettes à Molvange

- › Les travaux de restauration des affluents de la Boler ont débuté en fin d'année par la plantation de haies en bordure de cours d'eau, permettant de maintenir les berges tout en recréant des zones d'accueil pour la biodiversité.
Les travaux se poursuivront en 2024 et 2025.

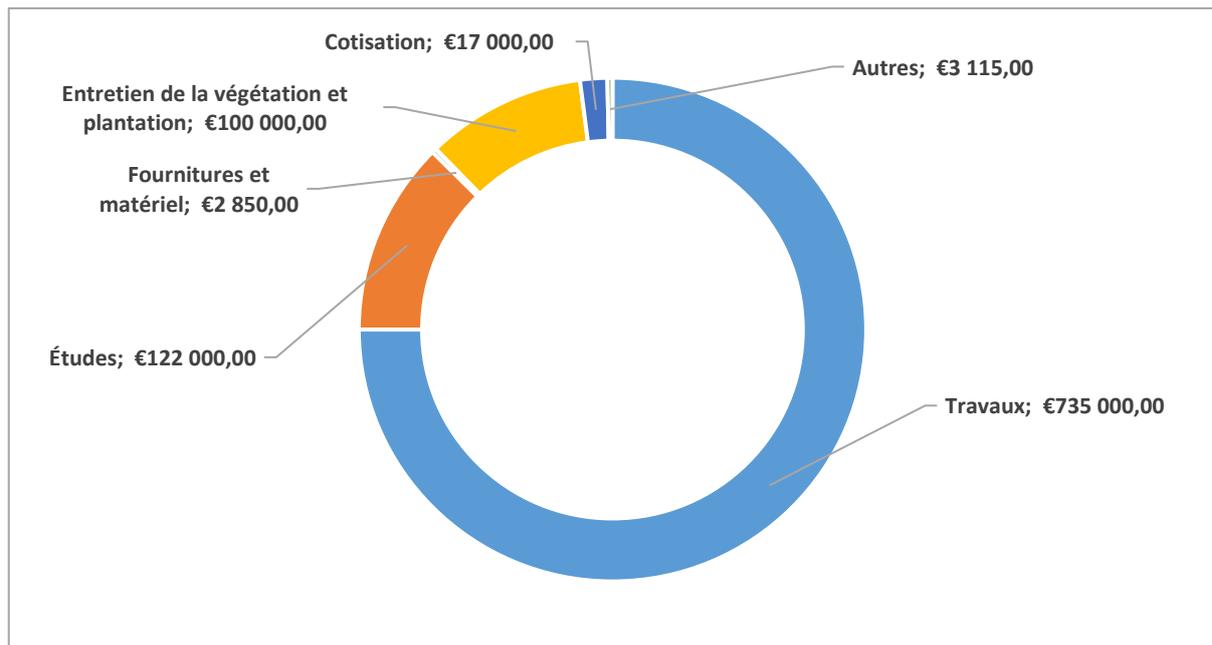


Plantation de haies sur un affluent de la Boler à Breistroff-la-Grande

- › Le programme pluriannuel d'entretien de la végétation des ruisseaux en traversée urbaine s'est poursuivi. Pour rappel, ce programme a pour objectif de rétablir le libre écoulement de l'eau, en fauchant la végétation et en retirant les embâcles*. Plus de 7 000 m de végétation des rives sont fauchées deux fois par an.
- › Reconstitution de l'aide à l'acquisition de batardeaux pour les particuliers dans le cadre de la lutte contre les inondations, instaurée par délibération en date du 27 septembre 2022. Le budget maximum alloué à cette aide en 2023 a été fixé à 25 000,00 €.

** Embâcles : amas de végétaux qui sont tombés dans l'eau et qui forment un bouchon. Les déchets peuvent également constituer des embâcles.*

Répartition des dépenses GEMAPI en 2023



Les chiffres clés GEMAPI en 2023

- › Plus de 21 000 m de cours d'eau entretenus ;
- › Lancement d'études de réduction du risque d'inondation ;
- › Lancement de 3 programmes de travaux d'envergure ;
- › Plus de 980 000,00 € investis ;
- › Plus de 50 rencontres avec riverains et élus.



Coordonnées

- › **Manon PELLICORI**
Chargée de mission Rivières et Milieux Aquatiques
- › 🏠 **Adresse** : Centre Technique Environnemental, Rue du rossignol – 57330 HETTANGE-GRANDE
- › 📞 **Téléphone** : 03 82 82 42 23
- › ✉️ **Email** : m.pellicori@cc-ce.com

18. Le Développement Informatique

Ses missions

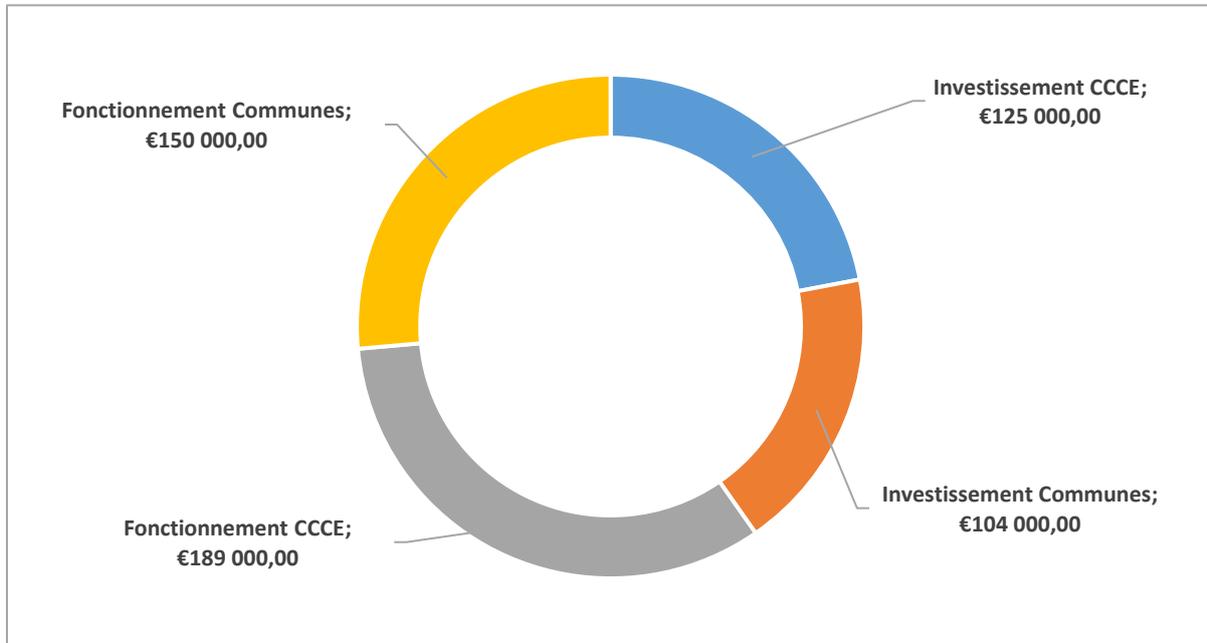
Organiser, gérer et développer le système d'information (SI) de la CCCE :

- › définir avec la Direction Générale les orientations stratégiques ;
- › organiser et mettre en œuvre la politique du S.I. ;
- › garantir la sécurité du S.I. ;
- › assurer la veille technologique ;
- › gérer les ressources systèmes et réseaux ;
- › gérer le parc informatique, copieurs, téléphonie fixe et mobile ;
- › réduire la fracture numérique au sein des administrés et des élèves des écoles primaires de la CCCE.

Organiser, gérer et développer le Système d'Information Géographique (SIG) de la CCCE :

- › gérer certaines données spatiales et géographiques du territoire (cadastre, assainissement, etc...);
- › mettre à disposition des services internes, de prestataires externes, et des Communes du territoire des données cartographiques et géographiques ;
- › gérer le portail cartographique mis à disposition des Communes membres et des services internes ;
- › produire des documents cartographiques ;
- › produire des plans.

Pour 2023, le budget Informatique était de 568 000,00 €. Il s'explique notamment grâce au renouvellement de l'infrastructure de 20 communes de la CCCE ainsi qu'à la création d'un site secondaire où les serveurs de la CCCE sont répliqués.



Le SI a à sa charge en 2023, le parc informatique suivant :

	CCCE	COMMUNES
NOMBRE DE PC	125	-
NOMBRE DE SERVEURS	13	20
NOMBRE DE TABLETTES	63	-
NOMBRE DE TÉLÉPHONES MOBILES	93	-
NOMBRE D'IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS	19	-

La compétence « Développement Numérique et NTIC »

En vue d'une réduction de la Fracture Numérique et d'un accès au monde numérique et informatique pour tous, le conseiller numérique a réalisé des permanences à la Maison France Service pour des premières prises de contact et des suivis d'utilisateurs. Il a continué la mise en œuvre des formations numériques dans les établissements scolaires du territoire souhaitant son intervention, à la rentrée de septembre 2023.

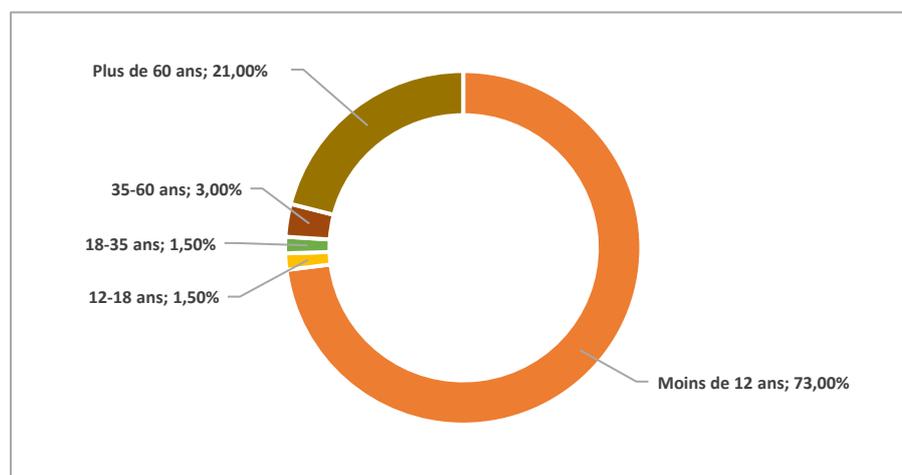
Des ateliers adultes ont aussi été mis en place dans différentes communes du territoire et au Centre Multimédia à Boust.

Des rendez-vous individuels pour une plus grande confidentialité sont organisés soit à la maison France Service ou au Centre Multimédia à Boust.

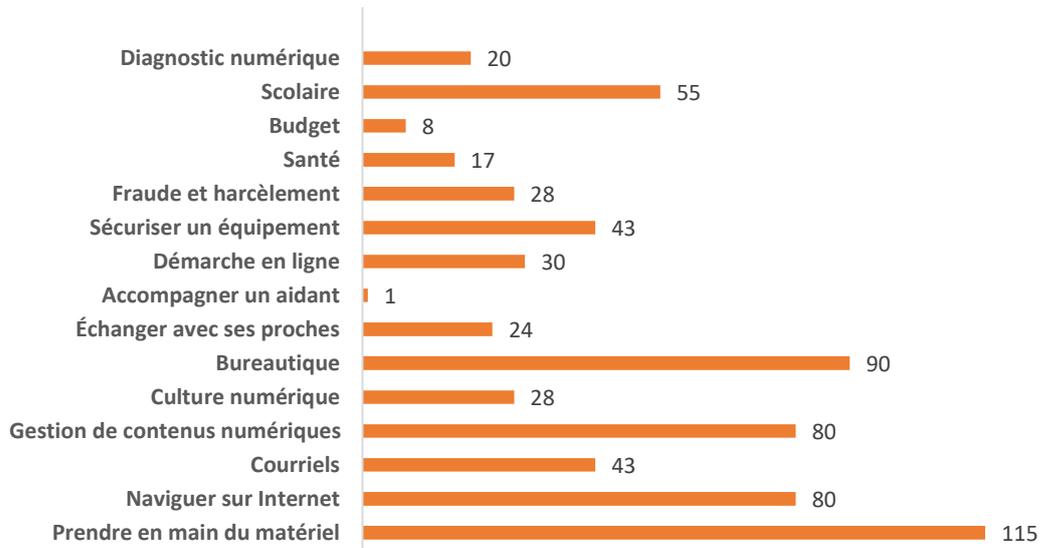
Le 100^{ème} usager adulte a été mis à l'honneur lors d'une manifestation qui s'est déroulée le mercredi 25 octobre 2023.

Les ateliers adultes ont réuni jusqu'à 12 personnes et les ateliers scolaires ont réuni jusqu'à 29 élèves. L'année 2023 se solde sur un bilan de :

- › 2 293 usagers accompagnés durant cette période ;
- › 3 632 accompagnements totaux enregistrés (dont accompagnements récurrent) ;
- › 250 ateliers réalisés, avec un total de 3 482 participants ;
- › 149 accompagnements individuels.



Thèmes des accompagnements



Durée des accompagnements

